



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire Castagniccia Mare à Monti

31 janvier 2022



Communauté de communes de la
Castagniccia Casinca



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du territoire Castagniccia Mare à Monti



Entre

- **Communauté de Communes de la Costa-Verde**
Représentée par Marc-Antoine NICOLAI, Président
- **Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca**
Représentée par Antoine POLI, Président

ET

L'État,

Représenté par François RAVIER, Préfet de Haute-Corse,
Ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique, confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle d



Castagniccia Mare e Monti autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : États, opérateurs, collectivités, secteur privé.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

Le territoire Castagniccia Mare à Monti et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les deux intercommunalités ont des enjeux de développement commun et doivent allier l'aménagement de l'espace (montagne, piémont, plaine, littoral), le développement du tourisme de l'intérieur, l'agriculture, la ruralité et la mobilité.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Castagniccia Mare à Monti

2.1 – LE TERRITOIRE CASTAGNICCIA MARE E MONTI, UN ESPACE DE COOPERATION ...

Le CRTE Castagniccia Mare à Monti associe deux intercommunalités. Ce territoire conduit des démarches de coopération interterritoriale très fortes et permet de nouer de vraies relations entre des territoires urbains, périurbains et ruraux.



Face aux enjeux majeurs du territoire, l'espace d'échanges et de coopération, le territoire Castagniccia Mare à Monti contribue à la recherche de réponses adaptées, pertinentes et efficaces.

Cette coopération se traduit notamment par l'existence de plusieurs dispositifs et démarches communes à ses membres :

- Une destination touristique unique (Castagniccia Mare à Monti),
- Des réponses à des projets de l'État, de la Région et de l'Europe : programme LEADER, Contrat d'Objectif Territorial (COT).

En résumé, les principaux axes de coopération majeurs entre les deux intercommunalités sont :

1– La transition écologique et énergétique

Le territoire s'est engagé d'une part dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) permettant d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique, et dans le programme Plan Avenir Montagne (PAM) d'autre part qui leur permet de disposer d'un accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique partagée, diversifiée et maîtrisée – complémentaire, dans l'espace et dans le temps, de l'offre balnéaire existante – s'appuyant, à l'année, sur un tourisme de l'intérieur attractif, mêlant patrimoine (aussi bien culturel que naturel) et sports de pleine nature.

2 – Les mobilités durables

La Costa Verde possède la Spassiverde qui est un tracé de 6 kms reliant les agglomérations de Prunete à Muriani, accessible aux piétons, randonneurs, cyclistes, et cavaliers. Le tracé est en cours de développement et d'aménagement notamment sur la partie nord pour relier Moriani-Plage à Tagliu è Isolaccia.

La Castagniccia-Casinca possède quant à elle des canaux avec des chemins de halage. Il y a deux canaux parallèles entre eux et à la côte qui se rejoignent au nord à l'embouchure du Golo et au sud des Marines de San Pellegrino. Le tracé de 25 kms propose une grande diversité de paysage, de végétation et une vie animale très riche.

Aujourd'hui, les deux territoires travaillent sur un projet de liaison entre la Spassiverde en Costa-Verde et les canaux bordant la communauté de communes de Castagniccia Casinca.

3 – L'économie et l'emploi

- L'accompagnement de filières à potentiel et la valorisation des productions locales à travers le programme LEADER
- Le développement du tourisme avec la destination Castagniccia Mare à Monti

L'ensemble de ces dynamiques de coopération et de solidarité sont de véritables atouts pour l'attractivité et un développement équilibré du territoire.



2.2 DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire Castagniccia Mare à Monti regroupe 22 000 habitants répartis sur deux intercommunalités. Le pôle Castagniccia Mare à Monti, issu d'un partenariat très prononcé entre la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca et la Communauté de Communes de la Costa-Verde est le fruit d'un renforcement des coopérations et de la solidarité locale.

Cet espace de coopération s'est organisé en s'associant sur de nombreux projets tels que le programme LEADER avec la création d'un groupe d'action local (GAL), la mise en œuvre de la candidature au plan Avenir Montagne mais aussi l'éligibilité au contrat de politique territoriale de l'ADEME.

Dans son organisation, le territoire Castagniccia Mare à Monti est qualifié de rural très touristique avec plusieurs centralités structurantes telles que l'agglomération de Penta di Casinca, Vescovato et Moriani Plage.

L'évolution démographique de ces deux territoires est relativement significative pour l'intercommunalité de Costa-Verde, qui se situe en première place au regard de l'évolution constatée en région Corse avec un taux de croissance de près de 2% par an. Cette évolution démographique est liée d'une part à une économie présente importante qui se développe et d'autre part à la présence de résidences secondaires en quantité relativement significative pour un territoire de cette strate démographique. La démographie suit également l'évolution générale observée dans les zones rurales avec des caractéristiques communes à savoir :

- Le vieillissement de population,
- Des ménages plus petits et plus nombreux
- Une concentration de la part des emplois sur l'administration, les services et le tourisme.

La structure des emplois sur le territoire repose sur le secteur touristique et commercial, mais surtout sur les administrations. Une économie pendulaire est d'ailleurs très significative sur le territoire Castagniccia Mare à Monti avec de nombreux déplacements sur l'agglomération bastiaise, bassin d'emploi principal de ce territoire de proximité.

Une économie très peu diversifiée

L'économie agricole

Le territoire Castagniccia Mare à Monti dispose d'une économie très peu diversifiée, s'orientant vers un pôle agricole relativement présent avec de l'arboriculture et du maraîchage. A cela s'ajoute la présence de nombreux instituts et organismes de recherche (INRA, Corsic'Agropole, AREFLEC).



L'industrie

L'industrie représente une très faible activité, elle se concentre sur quelques zones artisanales et industrielles qui disposent de peu de production. Seules les unités de transformations agroalimentaires et artisanales sont présentes notamment autour de pôle artisanal de Penta di Casinca.

Le tourisme

Le tourisme représente à l'image de la région Corse, la principale activité du territoire avec une augmentation importante du nombre de visiteurs. Des potentialités existent en Castagniccia Mare à Monti pour une économie touristique beaucoup plus qualifiée et créatrice de richesses et d'emplois. Ce territoire doit réussir à s'affirmer au sein des destinations corses pour proposer un véritable bassin d'accueil correspondant aux attentes de la nouvelle clientèle.

Ces territoires travaillent sur des labellisations en termes d'Art et d'Histoire afin de diversifier l'offre d'activité, mais également sur la création d'une destination Famille pouvant permettre grâce à près de 40 km de linéaire côtier d'accueillir en toute sécurité des familles avec enfants.

Une nouvelle orientation se dessine concernant ce territoire. En effet, l'accessibilité est de plus en plus recherchée sur les espaces balnéaires et sur les activités du territoire. Aussi, grâce aux efforts menés par la Communauté de Commune de Costa-Verde, l'aménagement de nombreuses plages pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a pu être réalisé.

Des centralités avec des équipements et des services de qualité

Des services à la population

Des services à la population existent au sein de l'administration territoriale, deux collèges sont présents sur cet espace ainsi qu'une vingtaine d'école primaire. L'enseignement secondaire et universitaire est assuré par l'agglomération bastiaise d'une part et par l'Université de Corse située à Corte d'autre part.

En matière sportive, ce territoire possède quelques infrastructures spécifiques en direction de certains sports à haute fréquentation (football, tennis) mais demande une meilleure organisation spatiale de ceux-ci sur le territoire ainsi qu'une diversification dans l'offre d'équipement d'autres domaines (dojo, piscine intercommunautaire).

Les mobilités

En termes de mobilité, le territoire bien que proche de l'agglomération bastiaise dispose de matière interne et externe de difficultés majeures dans ce domaine. Les seules lignes de transport au public présentes sur le territoire sont assurées par des entreprises privées au départ de Bastia et à destination du sud.



Il n'y a pas de port de commerce ni d'aéroport.

Les liaisons internes au territoire sont pratiquement inexistantes, hormis pour de rares communes, où des navettes sont mises à la disposition des municipalités afin de permettre aux populations résidentes de pouvoir se rendre sur un centre administratif ou commercial.

La voiture est donc le moyen de déplacement prédominant et l'utilisation du véhicule électrique reste très marginale. C'est pourquoi la Communauté de Communes de Costa-Verde a choisi de prendre la compétence mobilité. En devenant une autorité organisatrice de mobilité, elle réfléchit avec les partenaires régionaux à des modes de mobilité sur le territoire plus écologiques et plus performants ; mais surtout, qui prennent en charge l'expression des demandes de populations.

De plus, des mobilités douces ou actives tendent à se développer sur le territoire, notamment par la création de la Spassiverde sur la Communauté de Communes de Costa-Verde, qui reliera sans doute les agglomérations plus au sud de la Communauté de Communes de l'Oriente et du Fium'orbu et au nord le territoire de Castagnaccia Casinca.

L'habitat

La maison individuelle reste très présente sur le territoire Castagnaccia Mare à Monti et plus particulièrement sur son littoral et son piémont. Concernant les bourgs centres et les villages de piémont, un habitat collectif est présent grâce à la dynamique observée au siècle passé sur la création de village et de centre aggloméré.

Excepté les agglomérations de Folelli, Penta di Casinca, Vescovato et Moriani Plage, très peu d'habitat collectif sont aujourd'hui présents sur l'ensemble de ce territoire.

La proportion de résidences secondaires tend à évoluer de manière importante et ce, en fonction de l'évolution de la demande.

La problématique la plus importante reste les sorties d'indivisions nécessaires pour les villages du piémont afin de pouvoir libérer une offre de logement qui prend en compte le bâti existant d'une part et qui permettrait également de renforcer les structures villageoises d'antan.

La santé

Les services de santé, sont peu ou pas présents en Costa-Verde excepté un maillage de médecins qui devient vieillissant et qui demande un renouvellement important, la présence de maison médicale mais également de laboratoire.

Pour les principaux problèmes sanitaires, l'hôpital de Bastia est la référence ainsi que les centres d'analyses des bassins limitrophes.



Une qualité de vie à préserver et à valoriser

Efficiences foncière

L'habitat, l'agriculture et l'économie circulaire, sont les principaux responsables de la consommation foncière agricole et naturelle. C'est ainsi que les PLU sont élaborés au sein des principales communes de chaque territoire, ces derniers devant être en compatibilité avec le PADDUC, échelle régionale de l'aménagement de l'espace.

Un PLUi n'a pas été élaboré entre les deux intercommunalités, cependant la Communauté de Communes de Costa-Verde souhaite s'engager dans la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) afin de pouvoir organiser la consommation du foncier sur son territoire et ainsi proposer une spatialisation des activités qui correspond à un aménagement de l'espace raisonné et concerté.

La biodiversité

Concernant la biodiversité, nonobstant des mesures d'ordre régionales et nationales (loi littoral et PADDUC), le territoire de Castagniccia Mare à Monti s'est organisé par la création de zones de protection, telles que des Natura 2000 notamment sur la vallée d'Orezza et sur la commune de Cervioni. Certaines zones ZNIEFF sont présentes mais le Parc Naturel Régional Corse (PNRC) qui englobe un nombre très important de communes adhérentes au territoire Castagniccia Mare à Monti :

- Pero Casevecchie
- Ortale
- Felce
- Piobetta
- Perelli
- Novale
- San Giovanni di Moriani
- Velone Orneto
- Valle d'Alesani
- Tarrano
- Pietricaggio
- Piazzali
- Campana
- Carcheto Brustico
- Carpineto
- Monacia d'Orezza
- Nocario
- Parata
- Piazzole



- Piedicroce
- Piedipartino
- Pie d'Orezza
- Rapaggio
- Stazzona
- Valle d'Orezza
- Verdèse
- Silvareccio
- Casalta
- Piano
- Casabianca
- Giocatojo
- Poggio Marinaccio
- Quercitello
- La Porta
- Ficaja
- Croce
- Polveroso
- San Damiano
- Scata
- San Gavino d'Ampugnani
- Pruno

L'eau

La présence de l'eau, qu'elle soit douce ou marine, est une des caractéristiques du territoire Castagniccia Mare à Monti. Cependant la vétusté des réseaux et le niveau de prélèvement de la ressource par des équipements efficaces ne permettent pas de pouvoir disposer pour certaines communes des volumes d'eau nécessaires pour la consommation des populations. Des infrastructures de stockage sont donc nécessaires et une réflexion doit être menée en ce sens par le territoire et par les collectivités compétentes.

En matière d'assainissement, de nombreux efforts ont été faits par les deux intercommunalités et aujourd'hui de nombreuses stations d'épurations homologuées et normées aux réglementations nationale et européenne sont présentes. Une attention particulière doit être apportée dans le domaine de la gestion des eaux usées.

La qualité des eaux de baignade reste de bonne qualité.



Les déchets

A l'instar des autres intercommunalités de Corse, le territoire Castagniccia Mare à Monti développe une politique forte et soutenue en matière d'économie circulaire et de collecte séparative des déchets. C'est ainsi que l'ensemble de la population de ce territoire dispose d'une solution de collecte séparative et une solution de collecte des biodéchets.

L'énergie

Le territoire est très dépendant en matière de fourniture d'énergie comme l'ensemble de la région Corse, aucune installation de production d'énergie, qu'elles soient écologiques ou à base d'énergie fossiles n'est présente sur le territoire.

Quelques initiatives dans le domaine de l'énergie solaire sont mises en œuvre mais à une échelle micro-territoriale.

L'énergie principale utilisée sur le territoire restent l'énergie électrique et l'énergie fossile. Les objectifs de la loi transition écologique et croissante verte sont ainsi loin d'être atteints en Castagniccia Mare à Monti et il convient de trouver des solutions afin de pouvoir mettre en œuvre certaines initiative à l'échelle de ce bassin de vie.

Le risque de submersion marine

À l'instar d'autres régions continentales, le risque de submersion marine est très présent notamment en Costa-Verde et ce grâce à un retrait du trait de côte très significatif de l'ordre de 50 à 150 m. Cette situation pose de graves difficultés sécuritaires pour de nombreux espaces proches du rivage et nombreuses agglomérations. L'économie touristique du territoire s'en trouve impactée ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Des zones ont été identifiées et une politique adaptée doit être menée à la fois en Costa-Verde, mais aussi en Casinca autour de l'embouchure de Fium'alto. Des actions sont d'ailleurs prévues dans ce sens et seront mises en œuvre dans les années à venir.

La présentation complète du diagnostic et de l'état des lieux du territoire sont présentés en annexe 1.

Castagniccia Mare à Monti, un territoire reconnu et cohérent

Chiffres clés :

23 224 habitants au dernier recensement 2017 (6.9 % de la population de la Corse)

408 Km² (moins de 4.7% de la superficie de la Corse)

65 communes regroupées en 2 communautés de communes

5 communes sur 65 comptent plus de 1 000 habitants

53 hab. /Km² (33 hab./Km² en Corse)



Un territoire attractif mais une attractivité inégale

La population du territoire Castagniccia Mare à Monti est en constante progression depuis le début des années 1980. Le territoire a gagné plus de 3 200 habitants ces 12 dernières années, soit une augmentation de 16 %.

Les villages de l'arrière-pays ont connu un important processus de désertification. De nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : 35 communes sur 65 comptent moins de 100 habitants.

Le territoire reste globalement jeune avec un taux de près de 35 % de moins de 20 ans, mais des disparités persistent. Certaines communes de l'intérieur présentent des taux de population âgée de plus de 65 ans proche de 100%.

Plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent des handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : population vieillissante, absence de commerce et de services, difficultés de déplacement, etc.

Un environnement riche et encore préservé

La Castagniccia Mare à Monti est un territoire qui présente une vraie diversité géographique que l'on peut résumer à quatre espaces distincts mais complémentaires :

- Une zone littorale avec une côte rectiligne et des plages de sable qui s'étendent sur une trentaine de kilomètres entre l'embouchure du Golo et celle du Fiume d'Alesani. Cet espace qui concentre la plupart des établissements touristiques (notamment sur la Costa Verde) reste préservé au nord et au sud ;
- Une zone de plaine, certes de plus en plus urbanisée, mais qui offre également de nombreuses terres agricoles fertiles et productives qu'il faut absolument préserver notamment au nord de la Casinca et au sud de la Costa Verde. Le paysage y est façonné par la pratique du maraîchage, de l'arboriculture ou encore de la viticulture...
- Une zone de piémont et de moyenne montagne qui abrite les villages et hameaux aux maisons traditionnelles de schiste
- Une zone de montagne qui culmine à 1767 mètres au sommet du mont San Petrone, caractérisée par de fortes pentes et des vallées encaissées

Sur chacune de ces zones, on trouve des réservoirs de biodiversités remarquables, dont certains sont classés en sites Natura 2000 ou encore en ZNIEFF (la majeure partie du territoire de l'arrière-pays)

L'eau demeure une véritable richesse en Castagniccia Mare à Monti, un territoire vert grâce à une pluviométrie relativement importante, qui dispose d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses sources.



En matière d'environnement, des progrès restent à faire notamment sur la collecte et le traitement des déchets, la résorption de décharges sauvages ou encore l'assainissement.

Des paysages naturels et géologiques, des forêts de châtaigniers, de hêtres ou encore de chênes, une architecture véritablement harmonieuse des villages « crèches », un patrimoine vernaculaire, et culturel intéressant, près de 300 km de sentiers de randonnées... Voici quelques-unes des ressources naturelles et patrimoniales locales, dont la plupart se concentrent dans l'intérieur et en altitude, qui mériteraient sûrement d'être mieux valorisées.

Une économie vulnérable et concentrée sur la zone plaine/littoral

Les caractéristiques du tissu économique de la Castagniccia Mare à Monti ne sont pas très éloignées de celles que l'on retrouve dans l'ensemble de l'île et plus particulièrement sur la côte orientale :

- Une prépondérance du secteur du commerce et des services notamment des activités liées au tourisme ;
- Une place importante du BTP entraîné par le développement des promotions immobilières et de la commande publique ;
- Une agriculture encore bien présente même si elle reste peu pourvoyeuse d'emplois ;
- Un secteur industriel peu développé qui peine à se diversifier hors industries agro-alimentaires ;
- Une administration publique locale qui offre un grand nombre d'emplois même s'ils sont souvent peu qualifiés.

Une situation sociale fragile

Le territoire bénéficie de facteurs favorables parmi lesquels on pourrait citer : un cadre de vie agréable, des prix du foncier et de l'immobilier abordables, un accès à la propriété du logement largement répandu et la proximité de l'aire urbaine du Grand Bastia.

C'est néanmoins un territoire où certaines difficultés rencontrées par la population sont plus importantes que dans d'autres territoires de l'île avec notamment :

- Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables ;
- Un taux d'emplois salariés très en dessous de la moyenne régionale ;
- Un taux de chômage plus important notamment chez les jeunes et les femmes.

Cette situation est renforcée par la forte saisonnalité des principales activités économiques (tourisme et agriculture), le vieillissement de la population dans l'intérieur, le glissement vers le Sud des populations en situation de précarité issues de l'aire urbaine du Grand Bastia, les difficultés de déplacement, voire d'isolement pour certains...



Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1** : Mieux maîtriser l'attractivité du territoire
- **Orientation 2** : Accompagner un développement économique endogène
- **Orientation 3** : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire et est une déclinaison des 3 orientations de l'article 3.

4.1 - INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Les acteurs du territoire Castagniccia Mare à Monti sont engagés avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

Maisons France services : la mise en place du réseau France Services est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l'usage de l'outil numérique.

Les contrats et programmes transversaux :

Plan Paysage : le ministère de la transition écologique, appuie financièrement et méthodologiquement le portage du Plan de Paysage de Castagniccia Casinca. Cet outil, non réglementaire, invite les acteurs du territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. L'élaboration se déroule en 3 étapes : Diagnostic ⇒ Stratégie-Objectifs ⇒ Programme d'actions. Certaines se retrouveront dans le CRTE.

Projet alimentaire territorial : les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.



Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

4.2 – LES ACTIONS

Orientation 1 : Mieux maîtriser l'attractivité du territoire

Les actions s'inscrivent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Valoriser l'identité du territoire ;
- Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité ;
- Améliorer la qualité de vie.

Orientation 2 : Accompagner un développement économique endogène

Les actions s'inscrivent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Détecter et soutenir les porteurs de projets ;
- Améliorer la diffusion spatiale du développement économique ;
- Assumer et développer un tourisme créateur de richesses et d'emplois ;
- Accompagner une agriculture de qualité.

Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Les actions s'inscrivent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Prévenir les risques majeurs ;
- Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire ;
- Préserver les richesses environnementales et la biodiversité ;
- Aménager l'espace et développer une véritable politique Énergie/Climat.

4.3 – VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de



coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.



Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut en saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le territoire Castagniccia Mare à Monti a mobilisé son équipe d'ingénierie tout en faisant appel à un renfort durant 2 ans. Ce renfort se traduit par le recrutement de 2 volontaires territoriaux en administration (VTA) pour élaborer le projet de territoire et le programme d'action.

L'ADEME a proposé un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) au territoire CRTE Castagniccia Mare à Monti. Les échanges avec l'ADEME et les deux intercommunalités nous permettent d'envisager une signature de ce contrat au 31 décembre 2021.

Il permettra de renforcer et de développer les démarches déjà initiées par les intercommunalités concernant la transition énergétique (Cit'ergie) et l'économie circulaire.



Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe), la Banque des territoires), services déconcentrés de l'Etat pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS



Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 – LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Castagniccia Mare è Monti assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique sur son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner un groupe de travail responsable du pilotage du CRTE et chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI seront précisées dans une convention ultérieure.

Le territoire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.



6.3 – L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

6.4 – ENGAGEMENTS DES OPÉRATEURS PUBLICS

Un ou des opérateurs publics qui s'engageront à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.



6.5 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des deux communautés de communes mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

Dans le cadre du CRTE, il est prévu de mettre en place un comité de pilotage sous la coprésidence du Préfet de région ou de son représentant, et de Présidents des intercommunalités de Costa-Verde et de Castagniccia-Casinca.

Le comité de pilotage s'engage à associer à ses travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les différents opérateurs et partenaires de l'Etat (ex : ADEME, CEREMA, Banque des Territoires, etc.) ;
- La Collectivité de Corse, ses agences et offices ;
- Les organismes consulaires : CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture ;
- Les office de tourismes et les acteurs locaux du tourisme ;
- Les acteurs locaux impliqués dans la protection et la valorisation de l'environnement ;
- Le comité de Programmation du LEADER Castagniccia Mare à Monti ;
- Le comité de pilotage du Plan Paysage de Castagniccia-Casinca .



Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientation et d'action (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 – LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Castagniccia Mare à Monti. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé :

- Du directeur général des services de Costa-Verde et de Castagniccia-Casinca ;
- Du chargé de mission du GAL LEADER ;
- Des 2 volontaires territoriaux en administration (VTA).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'état d'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 – L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.



Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, et décrit l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.



Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Orientation 1 : Mieux maîtriser l'attractivité du territoire -> se référer aux fiches actions

Orientation 2 : Accompagner un développement économique endogène -> se référer aux fiches actions

Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement -> se référer aux fiches actions

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de la signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.



Fait à Bastia , le 31 janvier 2022

Le Préfet de la Haute-Corse,

François RAVIER

Le président de la CCCV,

Marc-Antoine NICOLAI

Le président de la CCCC,

Antoine POLI



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet de territoire

Annexe 1 bis : Apport spécifique - CC. de la Castagniccia Casinca

Annexe 2 : Etat des lieux écologiques du territoire CMeM

Annexe 2 bis : Etat des lieux économiques et social du territoire CMeM

Annexe 3 : Fiches actions territoire Castagniccia Mare à Monti

Annexe 3 bis : Tableau synthétique des fiches actions du territoire Castagniccia Mare à Monti

Annexe 3 bis 1 : Planification des projets - CC. de la Castagniccia Casinca

Annexe 4 : Compte-rendu réunion publique – CC. de la Costa-Verde

Annexe 5 : Compte rendu réunion publique – CC. Castagniccia Casinca

Annexe 6 : Délibération CRTE – CC. de la Costa-Verde

Annexe 7 : Délibération CRTE – CC. Castagniccia Casinca

Annexe 8 : Convention d'initialisation CMeM – Etat

Annexe 9 : Délibération « Avenir Montagne ingénierie pour le territoire CMeM – CC. de la Costa-Verde

Annexe 9 bis : Délibération réalisation du COT – CC. de la Costa-Verde

Annexe 10 : Délibération réalisation du COT – CC. Castagniccia Casinca

Annexe 10 bis : Délibération « Avenir Montagne ingénierie pour le territoire CMeM – CC. Castagniccia Casinca

Annexe 11 : Convention Avenir Montagne CMeM – Etat

Annexe 12 : Convention de financement COT CMeM - ADEME

Annexe 12 bis 1 : Annexe technique COT - ADEME

Annexe 12 bis 2 : Financement COT - CC. Castagniccia Casinca - ADEME

Annexe 12 bis 3 : Financement COT - CC. de la Costa-Verde - ADEME





PROJET DE TERRITOIRE 2020 - 2026



FAIRE DE CASTAGNICCIA MARE E MONTI
UN TERRITOIRE ATTRACTIF, SOLIDAIRE
ET ECORESponsable



Communauté de communes de la
Castagniccia Casinca

ETAT DES LIEUX

Castagniccia Mare e Monti, territoire reconnu et cohérent

Chiffres clés :

- ☑ 23 224 habitants au dernier recensement 2017 (6.9 % de la population de la Corse)
- ☑ 408 Km² (moins de 4.7% de la superficie de la Corse)
- ☑ 65 communes regroupées en 2 communautés de communes
- ☑ 5 communes sur 65 comptent plus de 1 000 habitants
- ☑ 53 hab. /Km² (33 hab./Km² en Corse)

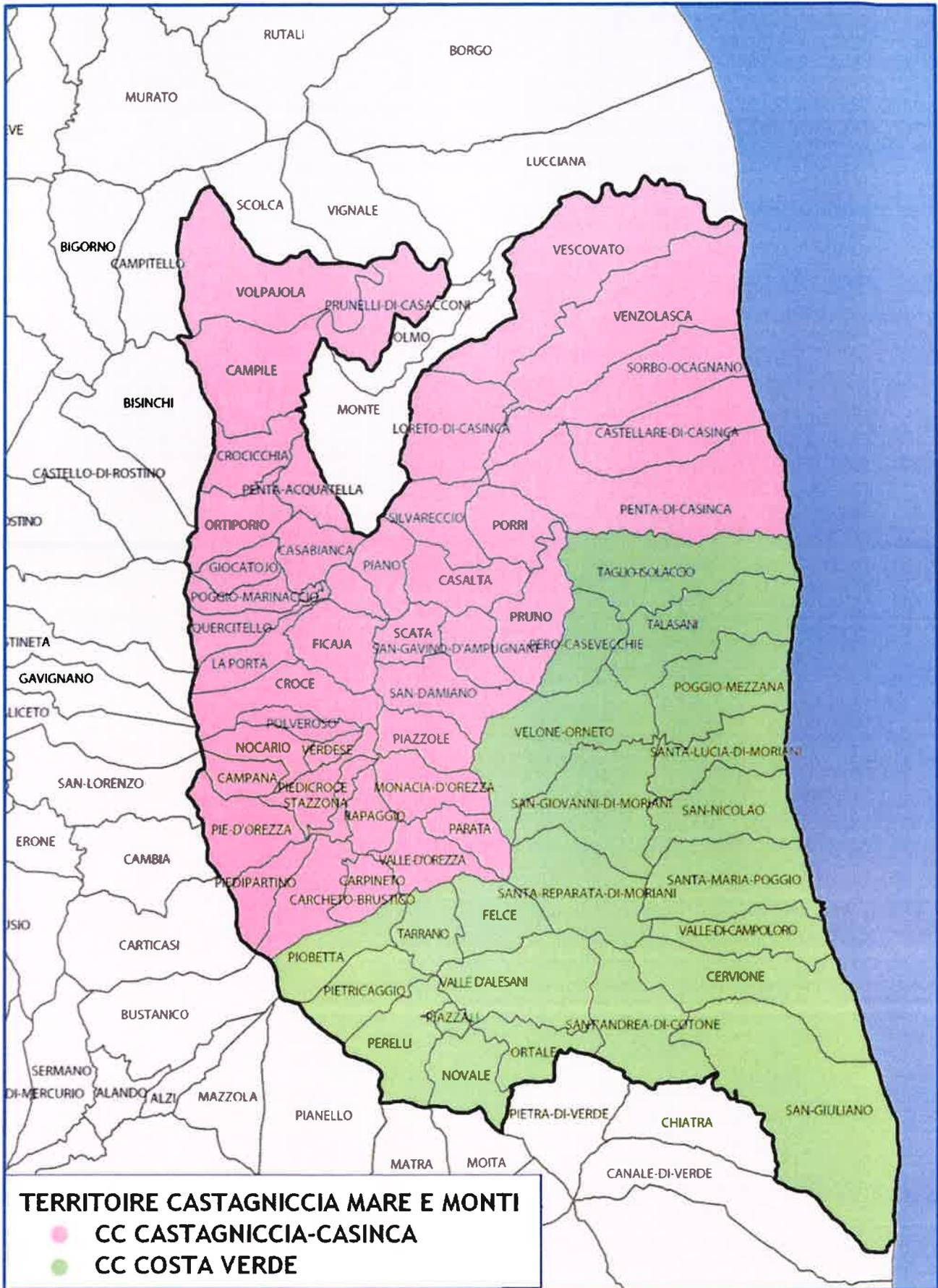


C'est l'arrêté préfectoral n° PREF2B/DRCT/BCLST/37 du 27 décembre 2016 qui a créé, au 1er janvier 2017, la **communauté de communes de la Castagniccia-Casinca**. Celle-ci, composée de 42 communes membres, est issue, d'une part, de la fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani et, d'autre part, de l'extension du territoire né de cette fusion aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casacconi et Volpajola, ces dernières provenant de la dissolution de la communauté de communes de "Casacconi è Golu suttanu" suite aux nouvelles dispositions instaurées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite "Loi NOTRe",

portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté de communes de la Costa Verde, quant à elle, a été créée en 1993. -Composée de cinq communes à son origine, son périmètre a été élargi une première fois en 2001 aux 14 communes des anciennes pieve du Campulori, du Muriani et de la Tavagna. Puis, elle a absorbé le Sivom de l'Alesani en 2011 et compte aujourd'hui 23 communes.

Ce sont les territoires de ces deux intercommunalités, regroupant au total 65 communes membres, qui constituent le territoire désigné par l'appellation « Castagniccia Mare e Monti ».



+

Situé à l'est du département de Haute-Corse, la Castagniccia Mare è Monti est un territoire bordé à l'est par la mer Tyrrhénienne, délimité à l'ouest par la crête du San Petrone, au nord par le Golo et au sud par le Fiume d'Alesani.

D'une superficie de 408 km², le territoire est composé d'une bande littorale, d'une plaine à vocation agricole et d'un arrière-pays montagneux. En quinze kilomètres à vol d'oiseau, à travers une grande diversité de paysages, on passe ainsi du niveau de la mer à une altitude de plus de 1767 m au sommet du mont San Petrone.

Ce territoire jouit d'une situation géographique privilégiée, à 30 mn de l'agglomération bastiaise, de son port, et à 10 mn de l'aéroport international de Poretta. Il est traversé par la RT10, un des axes routiers les plus fréquentés de Corse, qui génère des flux importants de population notamment en saison estivale.

Ce territoire, qui regroupe les huit anciennes « pieve » de Casinca, d'Ampugnani, de Tavagna, d'Orezza, du Muriani, du Campulori, d'Alesani et d'une partie du Casacconi affiche une véritable cohérence, une unité qui prend ses origines dès le 17^{ème} siècle, comme le relate l'historien A. FRANZINI¹ :

« On voit [dans le courrier du commissaire génois en 1642] l'apparition au milieu du XVII^e siècle du modèle « un solo castagneto », une seule châtaigneraie, pour désigner un espace vaste et délimité, tant dans son extension, « più di 90 miglie di giro », que dans le nom des lieux qui le composent, « le pievi Casaconi, Ampugnani, Orezza, Alesani e Moriani ». On y apprend comment, entre Golo et Tavignano, sur le fond naturel d'une châtaigneraie sauvage, les paysans ont planté des arbres domestiques et greffé les sauvageons, au point d'en faire « une seule châtaigneraie » de plus de 90 milles de tour. Et, ajoute-t-il plus loin, si ces cinq pievi sont « quasi ripiene », presque remplies, de ces châtaigniers, toutes les autres pievi alentour n'en ont pas le tiers de ce qu'elles pourraient avoir sur leur territoire. Il semble peu douteux que l'expression « Castagniccia » est née à cette époque. »

Si toute la Corse possède des territoires à l'identité bien marquée, la Castagniccia en est assurément l'un de ceux qui présentent des caractéristiques des plus spécifiques sur le plan culturel et historique. Territoire emblématique de la « civilisation du châtaigner », il fut aussi une des places fortes de l'émergence de la Corse indépendante, ses couvents franciscains ayant notamment abrité les grandes cunsulte des chefs révolutionnaires corses qui, dans l'esprit de la philosophie des Lumières, ont établi les bases de l'Etat paoliste.

1. Un territoire attractif... mais une attractivité inégale

Les derniers chiffres du recensement 2017 entrés en vigueur tout récemment confirment que le territoire de Castagniccia Mare è Monti, avec ses 23 224 habitants, possède une attractivité indéniable.

La population y est en constante progression depuis le début des années 80, une progression qui s'est accentuée ces dix dernières années, s'appuyant sur un solde migratoire positif (alors que le solde naturel reste quasiment nul).

Si l'on prend en considération les seules 12 dernières années, le territoire a gagné plus de 3 200 habitants soit plus de 16% d'augmentation avec des pointes à plus de 36% pour l'agglomération littorale de Moriani (San Nicolao) ou encore 33% pour celle Folelli (Penta di Casinca). Aujourd'hui, c'est donc sur la zone plaine/littoral que se concentre la population ce qui ne va pas sans quelques inconvénients, réels ou supposés, inhérents à la périurbanisation.

¹ FRANZINI (A.), « La population de la « Castagniccia » entre XV^e et XVI^e siècle », *Ære perennius. Hommages à Antoine Laurent Serpentine*, Ajaccio, Ed. Albiana, 2015

Les villages de l'arrière-pays ont quant à eux connu un important processus de désertification initié entre les deux guerres mondiales et un phénomène de migration des populations de la petite Castagniccia (Alesani-Orezza-Ampugnani) vers les zones littorales de la Costa Verde et de la Casinca. La fin des années 90 marque un retournement de tendance et des signes de reprise démographique sont perceptibles dans l'intérieur. Tout au moins, le processus de désertification semble s'y être arrêté.

Malgré cette timide tendance positive, il faut bien admettre que de nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : alors que 35 communes sur 65 possèdent moins de 100 habitants, seules 5 en comptent plus de 1 000.

Globalement, le territoire est jeune comparativement à l'ensemble de la région Corse, avec un taux de près de 35% de moins de 20 ans (20.8% pour la Corse) et 21% de plus de 65 ans (20.7% pour la Corse). Toutefois, il existe de grandes disparités et certaines communes de l'intérieur présentent des taux de population âgée de plus de 65 ans proche de 100%...

Plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent des handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : population vieillissante, absence de commerces et de services, difficultés de déplacement...

2. Un environnement riche et encore préservé

La Castagniccia Mare à Monti est un territoire qui présente une vraie diversité géographique que l'on peut résumer à quatre espaces distincts mais complémentaires :

- Une zone littorale avec une côte rectiligne et des plages de sable qui s'étalent sur une trentaine de kilomètres entre l'embouchure du Golo et celle du Fiume d'Alesani. Cet espace qui concentre la plupart des établissements touristiques (notamment sur la Costa Verde) reste préservé au nord et au sud. Il est important de souligner que ce littoral est sujet à une érosion maritime préoccupante qui pourrait bouleverser l'économie locale si des solutions urgentes ne sont pas mises en œuvre ;
- Une zone de plaine, certes de plus en plus urbanisée, mais qui offre également de nombreuses terres agricoles fertiles et productives qu'il faut absolument préserver notamment au nord de la Casinca et au sud de la Costa Verde. Le paysage y est façonné par la pratique du maraichage, de l'arboriculture ou encore de la viticulture...
- Une zone de piémont et de moyenne montagne qui abrite les villages et hameaux aux maisons traditionnelles de schiste et qui figurait au XIX^{ème} siècle parmi les régions rurales les plus densément peuplées d'Europe, mais touchée, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, par la déprise démographique, suite notamment à l'abandon progressif de la châtaigneraie.
- Une zone de montagne qui culmine à 1767 mètres au sommet du mont San Petrone, caractérisée par de fortes pentes et des vallées encaissées.

Sur chacune de ces zones, on trouve des réservoirs de biodiversité remarquables, dont certains sont classés en sites Natura 2000² ou encore en ZNIEFF (la majeure partie du territoire de l'arrière-pays).

L'eau demeure une véritable richesse en Castagniccia Mare à Monti, un territoire vert grâce à une pluviométrie relativement importante, qui dispose d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses sources. Une richesse néanmoins insuffisamment maîtrisée et valorisée hormis l'exploitation de la source des Eaux d'Orezza qui a acquis aujourd'hui une renommée internationale.

² 4 sites Natura 2000 : Châtaigneraie et ruisseaux de Castagniccia / Site à Botrychium simple et châtaigneraies du Bozio / Dune de Prunete-Canniccia / Tanghiccia-Golo-Ciavattone-Mucchiatana

En matière d'environnement, des progrès restent à faire notamment sur la collecte et le traitement des déchets, la résorption de décharges sauvages ou encore l'assainissement même si les structures intercommunales locales y consacrent aujourd'hui la majeure partie de leur énergie et de leurs budgets.

Des paysages naturels et géologiques, des forêts de châtaigniers, de hêtres ou encore de chênes, une architecture véritablement harmonieuse des villages « crèches », un patrimoine vernaculaire, et culturel intéressant, près de 300 km des sentiers de randonnées... Voici quelques-unes des ressources naturelles et patrimoniales locales, dont la plupart se concentrent dans l'intérieur et en altitude, qui mériteraient sûrement d'être mieux valorisées.

Quarante communes sur les soixante-cinq que compte le territoire appartiennent au Parc Naturel Régional de la Corse, reconnaissant ainsi les atouts environnementaux et patrimoniaux ainsi que le caractère « montagnard » d'une partie du territoire de la Castagniccia Mare à Monti.

3. Une économie vulnérable et concentrée sur la zone plaine/littoral

Les caractéristiques du tissu économique de la Castagniccia Mare à Monti ne sont pas très éloignées de celles que l'on retrouve dans l'ensemble de l'île et plus particulièrement sur la côte orientale :

- Une prépondérance du secteur du commerce et des services notamment des activités liées au tourisme ;
- Une place importante du BTP entraîné par le développement des promotions immobilières et la commande publique ;
- Une agriculture encore bien présente même si elle reste peu pourvoyeuse d'emplois ;
- Un secteur industriel peu développé qui peine à se diversifier hors industries agro-alimentaires ;
- Une administration publique locale qui offre un grand nombre d'emplois même s'ils sont souvent peu qualifiés.

Le tourisme est assurément le principal moteur de l'économie locale, qui impacte l'ensemble des secteurs d'activités économiques et notamment le commerce et les autres services. Avec une capacité d'accueil de 15.000 lits professionnels, dont la plupart sont concentrés sur le littoral de la Costa Verde, le territoire s'est progressivement fait une place à part entière parmi les destinations touristiques corses. Il s'agit d'une clientèle que l'on peut qualifier de familiale, relativement captive, qui a choisi la Castagniccia Mare à Monti, pour sa position centrale, son côté nature, tranquille et authentique, mais aussi souvent pour des considérations économiques... En effet, le territoire n'offre pas une gamme d'hébergements de qualité supérieure et peu de services à forte valeur ajoutée même si des initiatives commencent à voir le jour notamment dans l'intérieur. Progressivement, grâce à l'action de l'Office de Tourisme, le secteur se professionnalise et se structure pour proposer au visiteur une nouvelle expérience autour des valeurs d'hospitalité, de convivialité et de qualité, en recherchant à inclure toujours davantage une dimension éco-responsable aux contenus des séjours.

L'essentiel de **l'activité agricole** se concentre dans la plaine depuis que les aménagements hydrauliques réalisés dans les années 60 ont permis le développement d'une agriculture productive. Maraichage, cultures fruitières, agrumiculture, viticulture et élevage sont les principales spéculations que l'on y retrouve souvent accompagnées par des démarches qualité, indispensables aujourd'hui à l'amélioration du revenu des exploitants.

Dans l'intérieur, l'agriculture d'autosubsistance a quasiment disparu et les terrasses sont aujourd'hui en friche. Seule l'activité d'élevage extensif reste très présente dans la plupart des villages de Castagniccia. La transformation des productions y est généralement réalisée sur place avec une qualité reconnue (même si elle est parfois inégale). La castanéiculture qui a connu un certain regain d'activité, est freinée depuis quelques années par le Cynips alors que la culture du noisetier semble installée sur une dynamique très intéressante.

Quant à la pêche, le port de Taverna a perdu depuis longtemps le rôle moteur qu'il jouait dans les années 80.

Si le **commerce et les services** sont bien présents sur le territoire, ils sont concentrés pour la quasi-totalité d'entre eux sur les zones plaine/littoral et notamment dans les quatre principaux bourgs centres du territoire : Arena-Vescovato, Folelli (Penta di casinca), Moriani (San Nicolao) et Cervioni. Les villages de l'intérieur sont de plus en plus démunis en ce qui concerne l'accès aux commerces et services de base.

Le BTP reste une activité importante en Castagniccia Mare à Monti. C'est la seule activité présente dans les villages de l'intérieur avec l'élevage, même si elle reste sous une forme très artisanale. En plaine, c'est une activité qui a connu un réel développement dans les 10 dernières années avec l'émergence de nombreux projets immobiliers allant de pair avec une forte croissance démographique. La tendance aujourd'hui est au ralentissement de l'activité avec un stock d'inventus de plus en plus important et des délais d'écoulement de plus en plus long. Très dépendant de la commande publique, le secteur subit également le contrecoup de la baisse des ressources financières des collectivités locales.

Plus globalement, l'économie locale reste fragile. Elle repose sur de petites structures individuelles qui, pour plus de 75%, ne disposent d'aucun salarié, ont un accès difficile au financement bancaire, et dès lors, peinent à réaliser les investissements nécessaires à leur développement ou leur survie.

De plus, un certain nombre de chefs d'entreprises, artisans, et commerçants arrivent à l'âge de la retraite en ayant peu d'espoir de transmission de leur établissement hormis dans le cadre d'une succession familiale.

Enfin, le manque de formation initiale, les difficultés d'accès à la formation continue liée à l'éloignement des centres urbains, l'absence de démarches collectives et de partenariats, ou bien encore la fracture numérique demeurent sans aucun doute d'autres freins à l'entreprenariat local.

4. Une situation sociale fragile

Le territoire bénéficie de facteurs favorables parmi lesquels on pourrait citer : un cadre de vie agréable, des prix du foncier et de l'immobilier encore abordables, un accès à la propriété du logement largement répandu et la proximité de l'aire urbaine du Grand Bastia.

C'est néanmoins un territoire où certaines difficultés rencontrées par la population sont plus importantes que dans d'autres territoires de l'île avec notamment :

- Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables ;
- Un taux d'emplois salariés très en dessous de la moyenne régionale ;
- Un taux de chômage plus important notamment chez les jeunes et les femmes.

Cette situation est renforcée par la forte saisonnalité des principales activités économiques (tourisme et agriculture), le vieillissement de la population dans l'intérieur, le glissement vers le sud des populations en situation de précarité issues de l'aire urbaine du Grand Bastia, les difficultés de déplacement, voire d'isolement pour certains...

DIAGNOSTIC

L'analyse AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces)

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
IMAGE ET IDENTITE DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une position géographique stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Une identité culturelle forte /place centrale dans l'histoire politique et économique de l'île <input checked="" type="checkbox"/> Les « villages-crêches », une spécificité du territoire Castagniccia Mare e Monti <input checked="" type="checkbox"/> Une image « verte » 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un déficit de notoriété <input checked="" type="checkbox"/> Une image peu valorisante (plaine orientale / zone de passage...) <input checked="" type="checkbox"/> Un sentiment d'appartenance au territoire faible
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un patrimoine naturel et bâti « riche » <input checked="" type="checkbox"/> La présence d'espaces naturels remarquables <input checked="" type="checkbox"/> Une véritable richesse en eau <input checked="" type="checkbox"/> Une réelle diversité des paysages liée à la forte proximité mer/montagne <input checked="" type="checkbox"/> Un maillage de sentiers de randonnées dense 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Des ressources environnementales sans véritable lien avec l'activité économique <input checked="" type="checkbox"/> Un abandon des espaces autour des villages <input checked="" type="checkbox"/> Un patrimoine coûteux à entretenir /faiblesse des moyens financiers <input checked="" type="checkbox"/> Fort impact des activités humaines sur l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Un urbanisme mal maîtrisé (architecture, mitage...)
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une agriculture forte et diversifiée / Des productions de qualité / La présence de nombreux organismes agricoles (INRA, Chambre d'agriculture...) <input checked="" type="checkbox"/> Une capacité d'hébergements touristiques importante sur le littoral/ une clientèle familiale fidèle <input checked="" type="checkbox"/> Existence d'une destination touristique unique pour le Castagniccia Mare e Monti <input checked="" type="checkbox"/> Quelques entreprises de forte notoriété <input checked="" type="checkbox"/> La présence d'acteurs de l'ESS <input checked="" type="checkbox"/> Une potentialité foncière et une desserte en transport favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un réel déséquilibre économique entre intérieur et littoral <input checked="" type="checkbox"/> Des productions agricoles locales peu valorisées / une qualité de production inégale <input checked="" type="checkbox"/> Des hébergements touristiques de qualité moyenne (voire vétustes) / Un déficit d'offre hôtelière <input checked="" type="checkbox"/> Une majorité de TPE + Une forte saisonnalité des activités économiques <input checked="" type="checkbox"/> Des acteurs peu formés / un taux de chômage important

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une dynamique démographique positive / Forte attractivité sur le littoral <input checked="" type="checkbox"/> Une population jeune en plaine <input checked="" type="checkbox"/> Cout du foncier et de l'immobilier raisonnable <input checked="" type="checkbox"/> Un tissu associatif actif avec une offre loisirs-culture intéressante / Des événements attractifs <input checked="" type="checkbox"/> Une présence des services sociaux sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un déséquilibre de population plaine-intérieur / Une inégalité d'accès aux services <input checked="" type="checkbox"/> Une population vieillissante dans les villages <input checked="" type="checkbox"/> Un phénomène de rurbanisation grandissant <input checked="" type="checkbox"/> Des problèmes de mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Une faiblesse des revenus qui engendre la précarité <input checked="" type="checkbox"/> Une fracture numérique

	OPPORTUNITES	MENACES
CASTAGNICCIA MARE E MONTI	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Nouvel attrait pour un tourisme durable à forte identité (agritourisme, écotourisme...) <input checked="" type="checkbox"/> Structuration du pôle touristique Castagniccia Mare è Monti <input checked="" type="checkbox"/> Développement des circuits courts / des signes de qualité en agriculture/agroalimentaire <input checked="" type="checkbox"/> Emergence de nouveaux métiers / valorisation du patrimoine / économie verte / économie circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Opportunité de développement de services aux populations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Influence croissante de l'agglomération et des territoires voisins / perte d'identité du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Accentuation du vieillissement de la population <input checked="" type="checkbox"/> Poursuite du déséquilibre démographique et économique littoral/intérieur <input checked="" type="checkbox"/> Dégradation du patrimoine / perte des savoir-faire <input checked="" type="checkbox"/> Pression de l'urbanisation sur l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Impact de l'érosion du littoral sur l'économie locale

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

LES CLES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

UNE FINALITE TERRITORIALE

➤ FAIRE DE CASTAGNICCIA MARE E MONTI UN TERRITOIRE ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET ECORESPONSABLE.

DES ENJEUX A RELEVER

- ☐ Maitrise d'une croissance démographique soutenue (sans pour autant dévoyer l'identité du territoire) et de l'urbanisation
- ☐ Préservation de la qualité de vie
- ☐ Maintien et développement des services à la population
- ☐ Développement économique équilibré et créateur d'emplois
- ☐ Amélioration de l'offre touristique
- ☐ Préservation et valorisation de la richesse patrimoniale
- ☐ Valorisation économique des ressources locales

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AXEE AUTOUR DE 3 PRIORITES

MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

1. MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

<p>1.1 Valoriser l'identité du territoire</p>	<p>1.1.1 Mieux définir l'identité du territoire CMEM 1.1.2 Elaborer une véritable stratégie de communication 1.1.3 Développer des actions de marketing territorial</p>	<p>Projets :  Label Pays d'Art et d'Histoire (4C)  Création d'une signalétique unique et homogène pour l'ensemble du territoire (CCCV)</p>
<p>1.2 Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité</p>	<p>1.2.1 Faire de la RT10 un axe structurant du territoire 1.2.2 Développer la complémentarité de l'offre de transport (train...) et favoriser l'intermodalité 1.2.3 Améliorer le réseau routier intérieur pour décloisonner l'arrière-pays 1.2.4 Expérimenter de nouvelles solutions de mobilité</p>	<p>Projets :  Voie douce/verte (4C et CCCV)  Transports collectifs entre piémont et plaine (TAD 4C)  Extension de la voie ferrée jusqu'à Folelli  Extension de la Voie routière Territoriale.  Contournements des agglomérations principales du littoral.  Travaux d'aménagement, de réhabilitation et de sécurisation d'une partie de la voirie communale, de la mairie et du cimetière (commune de POGGIO MARINACCIO)</p>

<p>1.3 Améliorer la qualité de vie</p>	<p>1.3.1 Renforcer la cohésion sociale 1.3.2 Impulser une politique de l'habitat adaptée 1.3.3 Améliorer les infrastructures (électricité/ haut-débit...) 1.3.4 Développer les services aux populations et la solidarité 1.3.5 Améliorer l'accès aux services de santé et de secours 1.3.6 Développer l'offre d'enseignement et de formation 1.3.7 Permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle sportive et de loisirs 1.3.8 Transition Numérique</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> 📄 OPAH / politique de rénovation de l'habitat ancien 📄 Accessibilités des infrastructures publiques et de loisirs. 📄 Maison France Service de Cervione (CCCV) 📄 Maison France Services itinérante (4C) 📄 Réhabilitation et création d'équipements sportifs : fronton / gymnase / dojo / piscine...(CCCV) 📄 Création d'un pôle du patrimoine matériel et immatériel et d'une résidence d'artiste (CCCV) 📄 Création et animation d'itinéraires culturels (CCCV) 📄 Equipement numérique
--	---	--

2 ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

<p>2.1 Détecter et soutenir les porteurs de projets</p>	<p>2.1.1 Proposer un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets 2.1.2 Favoriser la formation notamment des jeunes et des femmes 2.1.3 Créer ou s'adosser à des dispositifs de financements innovants</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> 📄 Création d'un guichet unique de conseil 📄 Création MFR Casinca
---	---	--

<p>2.2 Améliorer la diffusion spatiale du développement économique</p>	<p>2.2.1 Créer des zones d'activités thématiques ou généralistes 2.2.2 Mettre en valeur les atouts du port de Taverna et développer une nouvelle économie autour du nautisme et de la plaisance 2.2.3 Trouver une meilleure cohérence en matière développement des commerces de proximité</p>	<p>Projets :  Zones d'activités  Projet de restructuration du Port de Taverna (Régie PT)</p>
<p>2.3 Assumer et développer un tourisme créateur de richesses et d'emplois</p>	<p>2.3.1 Renforcer et valoriser la destination touristique Castagniccia Mare à Monti. 2.3.2 Développer une offre touristique à forte plus-value en créant de nouvelles infrastructures dans les domaines du nautisme/plaisance, du golf, du tourisme balnéaire... 2.3.3 Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire en créant des hébergements adaptés et des produits autour du patrimoine et de la culture, des sports de pleine nature... 2.3.4 Soutenir la création d'Hotels de qualité sur le territoire. 2.3.5 Structurer un pôle événementiel intercommunal</p>	<p>Projets :  Actions de promotion et d'animation (OTCV)  Actions du Gal Leader en matière de tourisme de village  Station de trail et bases « experience outdoor »  Création d'un golf (CCCV)  Infrastructures et matériel pour développer le tourisme d'affaire (CCCV)  Matériel et équipement pour l'OTCV  Création d'un Office de Tourisme Itinérant (OTI – 4C)  Mise en place d'un circuit de visites numériques (QR code) des villages de Castagniccia  Sentiers</p>

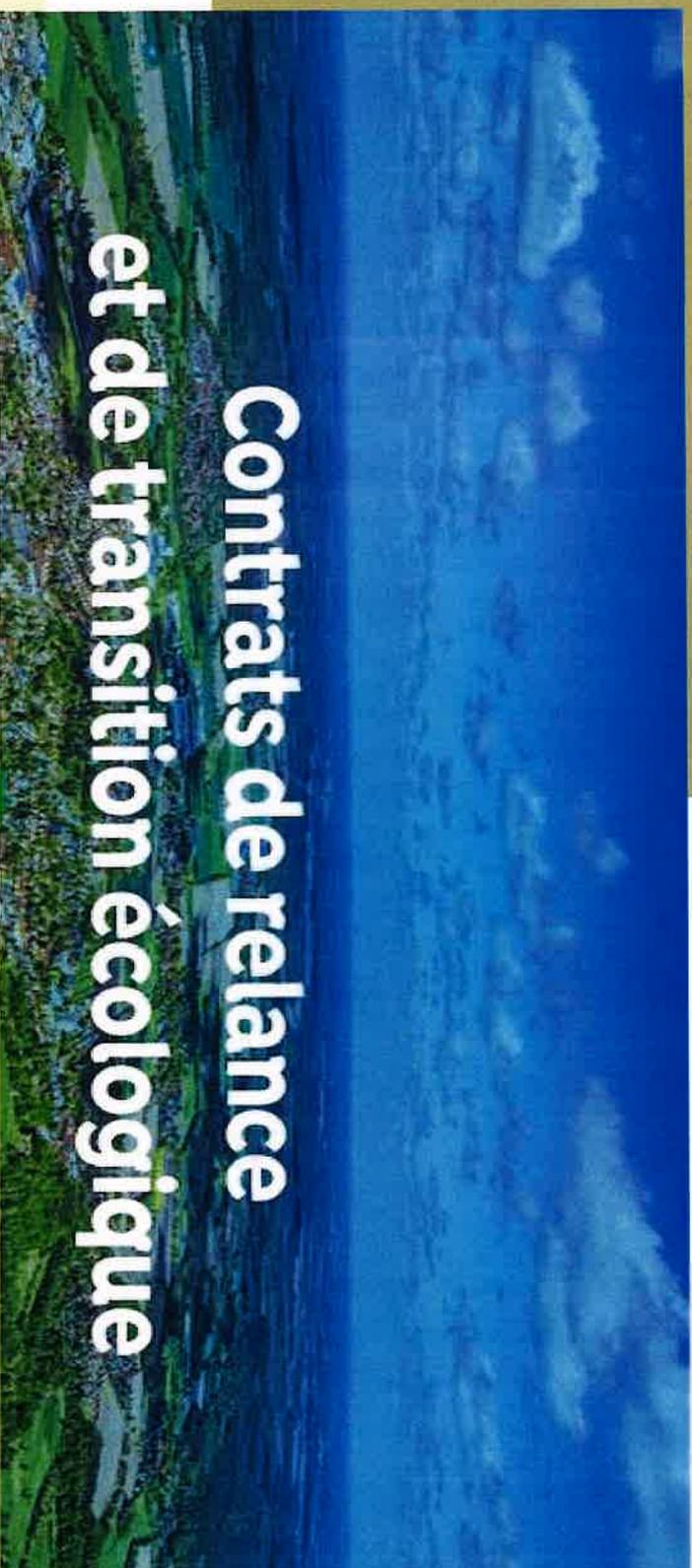
<p>2.4 Accompagner une agriculture de qualité</p>	<p>2.4.1 Amplifier le développement des filières en favorisant la qualité (noisettes, agrumes, maraichage, viande...) 2.4.2 Favoriser une agriculture raisonnée 2.4.3 Soutenir les projets de transformation des productions locales 2.4.4 Améliorer la définition et la localisation des espaces agricoles sur le territoire</p>	<p>Projets :  Plan Alimentaire Territorial  Circuits courts  Actions du Gal Leader en matière de valorisation des productions locales  Associations Foncières Pastorales  Production d'engrais (plateforme de compostage)</p>
<p>2.5 Mais aussi...</p>	<p>2.5.1 Favoriser les projets innovants 2.5.2 Soutenir l'activité du BTP par une relance de la commande publique 2.5.3 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire</p>	<p>Projets :  TZCLD (CCCV)</p>

3 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

<p>3.1 Prévenir les risques majeurs</p>	<p>3.1.1 Lutter contre l'érosion du littoral en s'engageant dans une phase opérationnelle (après des décennies d'études...) 3.1.2 Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes concernées</p>	<p>Projets :  Gestion durable du trait de côte  By-pass artificiel (CCCV)  Restauration et protection des zones littorales à enjeux  DFCI et DECI</p>
---	---	--

<p>3.2 Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire</p>	<p>3.2.1 Amplifier les efforts de restauration du patrimoine (couvents, petit patrimoine...) 3.2.2 Favoriser la réhabilitation de l'habitat traditionnel et des terrasses dans les hameaux 3.2.3 Entreprendre une véritable mise en valeur les espaces publics 3.2.4 Mettre en valeur les sites naturels remarquables du territoire</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  Plan Paysage(4C)  Rénovation des édifices culturels (CCCV)  Réhabilitation des hameaux (CCCV)
<p>3.3 Préserver les richesses environnementales et la biodiversité</p>	<p>3.3.1 Protéger et valoriser les écosystèmes remarquables 3.3.2 Gérer durablement la ressource en eau 3.3.3 Optimiser la gestion des déchets et l'économie circulaire 3.3.4 Poursuivre le développement et l'amélioration de l'assainissement collectif</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  GEMAPI  Aménagement, protection et mise en valeur des zones Natura 2000, des zones humides et des cours d'eau d'intérêt patrimonial  Projet commun d'AEP (SIVU Casinca Moriani / 4C / CCCV)  Travaux d'assainissement : PPI de 7.5 M€ pour la CCCV et de 16 M€ pour la 4C  Projet commun de gestion des boues de STEU (4C/CCCV)  Projet commun de réalisation d'une plateforme de compostage pour le traitement et la valorisation des biodéchets (4C/CCCV)  Schémas directeurs d'assainissement des eaux usées domestiques pour la Castagniccia

		<ul style="list-style-type: none"> ☑ Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour la Casinca ☑ Collecte en porte à porte et points d'apports volontaires
<p style="text-align: center;">3.4</p> <p>Aménagement de l'espace et développement une véritable politique Energie/Climat</p>	<p>3.4.1 S'adapter au changement climatique</p> <p>3.4.2 Développer les énergies renouvelables</p> <p>3.4.3 Favoriser les opérations de rénovation énergétique</p> <p>3.4.4 Améliorer la qualité de l'air</p> <p>3.4.5 Mise en œuvre de directives territoriales d'aménagement.</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Projet de toiture et de parc photovoltaïque et éolien (CCCV) ☑ Isolation type RT2020 des bâtiments publics CCCV ☑ Parc de véhicules électriques, hybrides et rechargeables ☑ Création d'un point Info Energie permanent et mise en œuvre d'une politique d'aide publique locale ☑ <i>Elaboration d'un SCOT</i>



Contrats de relance et de transition écologique



Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) :

Qu'est ce que c'est ?

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités.

Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire.

Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront également prises en compte.

Ils constituent donc des « contrats-
enveloppes » regroupant les
différents dispositifs de financement
en appui aux collectivités.

Avec les collectivités qui le
souhaiteront, ils permettent
d'engager rapidement les crédits du
Plan de Relance pour accroître les
perspectives de relance, tout en
favorisant des projets territoriaux
cohérents avec les enjeux
écologiques et économiques
majeurs.

Le Périmètre choisi : Castagniccia Mare è Monti

Le choix entre les deux territoires de **Costa Verde** et **Castagniccia Casinca** a porté sur un développement en commun de la **Castagniccia Mare è Monti** composé du périmètre des deux EPCI.

La configuration des territoires et des axes de dessertes accentue l'imbrication entre plaine et montagne dans les problématiques de **développement économique**, de **transition écologique** et de **cohésion territoriale**.

➤ **La finalité** : Faire de la Castagniccia Mare è Monti un territoire attractif, solidaire et écoresponsable.

➤ **Les enjeux à relever** :

- ✓ Maitrise d'une croissance démographique soutenue (sans pour autant dévoyer l'identité du territoire) et de l'urbanisation ;
- ✓ Préservation de la qualité de vie ;
- ✓ Maintien et développement des services à la population ;
- ✓ Développement économique équilibré et créateur d'emplois ;
- ✓ Amélioration de l'offre touristique ;
- ✓ Préservation et valorisation de la richesse patrimoniale ;
- ✓ Valorisation économique des ressources locales.

➤ **Les contraintes à intégrer** :

- ✓ Mieux maîtriser l'attractivité du territoire ;
- ✓ Accompagné un développement économique endogène ;
- ✓ Préserver / Valoriser le patrimoine et l'environnement.



Où en sommes-nous ?

- A l'heure actuelle, la **Communauté de Communes de la CASTAGNICCIA CASINCA** a signé une convention d'initialisation pour le **CRTE Castagniccia Mare à Monti** avec la **Communauté de Communes de la COSTA VERDE**.
- Une délibération a été prise le 27 mai 2021 concernant le protocole d'engagement de l'intercommunalité avec l'Etat.
- De nombreuses réunions ont été organisées entre les deux communautés de communes.
- De nombreuses rencontres ont également eu lieu avec le Préfet afin de pouvoir mener à bien ce nouveau dispositif.
- Un courrier d'information a été transmis aux maires afin de pouvoir répertorier les projets communaux et les insérer au CRTE.

Présentation du territoire



Chiffres clés :

- ☑ 23 224 habitants au dernier recensement 2017 (6,9 % de la population de la Corse)
- ☑ 408 Km² (moins de 4,7% de la superficie de la Corse)
- ☑ 65 communes regroupées en 2 communautés de communes
- ☑ 5 communes sur 65 comptent plus de 1 000 habitants
- ☑ 53 hab./Km² (33 hab./Km² en Corse)
- ☑ 40 communes sur 65 appartiennent au Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC)

Un environnement riche et encore préservé

- Le territoire de la **Castagniccia Mare à Monti** possède un **potentiel patrimonial culturel remarquable**, à la fois matériel et immatériel, mais aussi une véritable **diversité de son capital environnemental et paysager** relatifs à ses composants intérieurs d'altitude.
 - Ce territoire présente une **vraie diversité géographique** que l'on peut résumer à quatre espaces distincts mais complémentaires :
 - Une **zone littorale** avec une côte rectiligne et des plages de sable qui s'étalent sur une trentaine de kilomètres entre l'embouchure du Golo et celle du Fiume d'Alesani. Cet espace qui concentre la plupart des établissements touristiques (notamment sur la Costa Verde) reste préservé au nord et au sud.
 - Une **zone de plaine**, certes de plus en plus urbanisée, mais qui offre également de nombreuses terres agricoles fertiles et productives qu'il faut absolument préserver notamment au nord de la Casinca et au sud de la Costa Verde. Le paysage y est façonné par la pratique du maraîchage, de l'arboriculture ou encore de la viticulture...
 - Une **zone de piémont et de moyenne montagne** qui abrite les villages et hameaux aux maisons traditionnelles de schiste.
 - Une **zone de montagne** qui culmine à 1 767 mètres au sommet du mont San Petrone, caractérisée par de fortes pentes et des vallées encaissées.
- Sur chacune de ces zones, on trouve des **réservoirs de biodiversité remarquables**, dont certains sont classés en sites Natura 2000 ou encore en ZNIEFF (la majeure partie du territoire de l'arrière-pays). De plus, il est important de souligner qu'une majorité des communes du territoire appartiennent au Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC).
- L'eau demeure une véritable richesse** en Castagniccia Mare à Monti, un territoire vert grâce à une pluviométrie relativement importante, qui dispose d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses sources.
- En matière d'environnement cependant, des progrès restent à faire** notamment sur la collecte et le traitement des déchets, la résorption de décharges sauvages ou encore l'assainissement.

Un territoire attractif et une économie à redéfinir

La population du territoire de Castagniccia Mare è Monti est en constante progression depuis le début des années 80. Le territoire a gagné plus de 3 200 habitants ces 12 dernières années, soit plus de 16% d'augmentation (avec des pointes à plus de 36% pour l'agglomération littorale de Moriani ou encore 33% pour celle de Folelli).

Les villages de l'arrière-pays ont quant à eux connu un important processus de désertification même si toutefois à partir de la fin des années 90 des signes de reprise démographique sont perceptibles (tout au moins, le processus de désertification semble s'y être arrêté).

Il faut cependant admettre que de nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : 35 communes sur 65 possèdent moins de 100 habitants.

Globalement, le territoire est jeune avec un taux de près de 35% de moins de 20 ans **mais des disparités persistent** avec certaines communes de l'intérieur présentant des taux de population âgée de plus de 65 ans proche de 100%.

Plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent des handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : population vieillissante, absence de commerces et de services, difficultés de déplacement etc...

Les caractéristiques du tissu économique de la Castagniccia Mare è Monti ne sont pas très éloignées de celles que l'on retrouve dans l'ensemble de l'Ile et plus particulièrement sur la côte orientale :

- Une prépondérance du **secteur du commerce et des services** notamment des activités liées au **tourisme** ;
- Une place importante du **BTP** entraîné par le développement des promotions immobilières et la commande publique ;
- Une **agriculture** encore bien présente même si elle reste peu pourvoyeuse d'emplois ;
- Un **secteur industriel** peu développé qui peine à se diversifier hors industries agro-alimentaires ;
- Une **administration publique locale** qui offre un grand nombre d'emplois même s'ils sont souvent peu qualifiés.

La cohésion au cœur d'un territoire solidaire

- Le territoire bénéficie de **facteurs favorables** parmi lesquels on pourrait citer : un cadre de vie agréable, des prix du foncier et de l'immobilier encore abordables, un accès à la propriété du logement largement répandu et la proximité de l'aire urbaine du Grand Bastia.
- C'est néanmoins un territoire où **certaines difficultés** rencontrées par la population sont plus importantes que dans d'autres territoires de l'île avec notamment :
 - Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables ;
 - Un taux d'emplois salariés très en dessous de la moyenne régionale ;
 - Un taux de chômage plus important notamment chez les jeunes et les femmes.
- Cette situation est renforcée par la **forte saisonnalité** des principales activités économiques (tourisme et agriculture), le vieillissement de la population dans l'intérieur, le glissement vers le sud des populations en situation de précarité issues de l'aire urbaine du Grand Bastia, les difficultés de déplacement, voire d'isolement pour certains etc...

Echanges

Le temps pour :

- Nous poser des questions ;
- Nous demander des précisions ;
- Nous donner un apport supplémentaire au sujet ;
- Nous donner votre avis.

Axe 1 : La Transition écologique

L'objectif :

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable et résilient, connaître, mettre en valeur et préserver le patrimoine culturel et naturel (le réhabiliter si besoin), renforcer l'offre touristique sur des parcours à forte valeur identitaire.

Nos projets :

- Assainissement des eaux usées domestiques pour l'ensemble du territoire (projet commun avec la CCCV) ;
- Création d'une unité de gestion des boues dans une optique de revalorisation énergétique ;
- Prise de compétence « Alimentation en eau potable » (AEP) ;
- GEMAPI ;
- Natura 2 000 ;
- Réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour l'Orezza-Ampugnani-Casacconi ;
- Mise à jour de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour la Casinca ;
- Mise en place de la collecte en porte-à-porte (PAP) ;
- Mise en place de la collecte en points d'apports volontaires (PAV).

Echanges

Le temps pour :

- Nous poser des questions ;
- Nous demander des précisions ;
- Nous donner un apport supplémentaire au sujet ;
- Nous donner votre avis.

Axe 2 : Le Développement économique

L'objectif :

Promouvoir un développement économique équilibré, développer l'attractivité du territoire et prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique, mais également travailler en collaboration avec la SAFER et GIRTEC pour l'installation de JA.

Nos projets :

- Mise en place d'un circuit numérique (QR Code) des villages de Castagniccia-Casinca ;
- Développer le Mare à Monti (création d'un office de tourisme itinérant) ;

Echanges

Le temps pour :

- Nous poser des questions ;
- Nous demander des précisions ;
- Nous donner un apport supplémentaire au sujet ;
- Nous donner votre avis.

Axe 3 : La Cohésion territoriale

L'objectif :

Lutter contre la désertification des villages en piémont, remédier au déficit d'infrastructures en eau potable/assainissement/routières et lutter contre la fracture numérique dans le piémont.

Nos projets :

- Sentiers ;
- Voie douce (point de rencontre avec celle de Costa Verde puis continuation jusqu'au Golo) ;
- Navettes de transport à la demande (TAD) ;
- Développement de la Maison France Service (MFS) itinérante ;
- Label Pays d'Art et d'Histoire ;
- Plan Paysage ;
- Maison Familiale Rurale (MFR) ;
- Equipements numériques.

Echanges

Le temps pour :

- Nous poser des questions ;
- Nous demander des précisions ;
- Nous donner un apport supplémentaire au sujet ;
- Nous donner votre avis.

Synthèse :

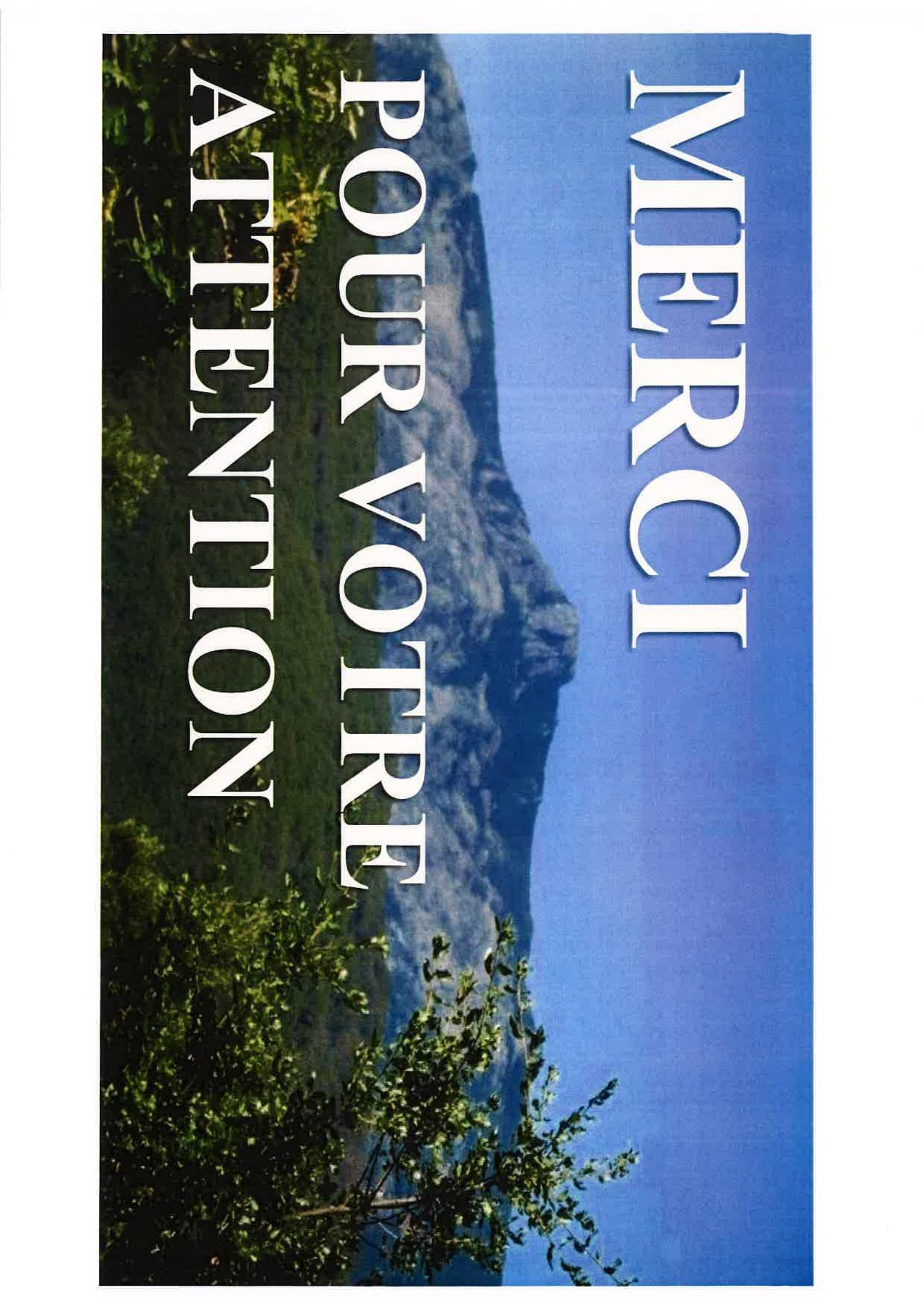
Planification : - [CRTE planification.pdf](#)

Les prochaines étapes :

- Fin novembre/début décembre ➡ Réunion avec la Collectivité de Corse ;
- Début décembre ➡ Proposition des fiches actions finalisées ;
- Début décembre ➡ Réunion préparatoire avec les services de l'Etat ;
- Mi-décembre ➡ Comité Technique ;
- Mi-décembre ➡ Comité de Pilotage pour validation du programme.



Sachez toutefois que le CRTE n'est pas un document figé : il est possible, durant toute la durée du contrat (6 ans), de l'amender afin d'y ajouter de nouveaux projets (communaux et intercommunaux).

A scenic landscape featuring a clear blue sky, a prominent mountain range in the middle ground, and lush green foliage in the foreground. The text is overlaid on the image.

MEERCI

POUR VOTRE
ATTENTION

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources
Mobilité			
Mobilité active	Nombre de kms pistes cyclables	110kms	Cabinet Indigo
	Existence de parkings à vélos sécurisés	Non	ADEME
Mobilité à faibles émissions	Existence de zones à faible émissions	Non	ADEME
	Existence de voies réservées au covoiturage	Non	ADEME
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	0.30%	Intercommunalité
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	Pas de données	
	Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	2	Intercommunalité
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Sans objet	
Performance de l'écosystème	Existence de pôles multimodaux	Non	ADEME
	Part du territoire couverte par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)	50% Communauté de Communes de la Costa Verde	Intercommunalité

Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources
Traitement des déchets / Economie circulaire			
Volume de déchets	Tonnage de déchets produits sur le territoire par habitant	695kilos	Intercommunalité
	Existence d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	Oui, étude de collecte séparative des bio-déchets	Intercommunalité, Syvadec
	Déchets verts produits sur le territoire	1200 tonnes	Intercommunalité
Performance du tri	Taux de tri sélectif par filière	Castagniccia Casinca 37% Costa Verde 51% moyenne 44%	Intercommunalité
	Etats des équipements de tri/normes	Bon	Intercommunalité
Bio-déchets	Tri à la source des bio-déchets en restauration collective	Oui/Intercommunalité de Costa Verde : tonnage 400t/an	Intercommunalité
	Tri à la source des bio-déchets pour logements collectifs	En cours de mise en oeuvre	
Economie circulaire	EPCI labellisés Economie circulaire	En cours de mis en oeuvre	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources	
Energie et Climat				
Documents	Existence d'un PCAET	Non		
Emissions GES	Emissions de GES du territoire (total et/ hab)	8,5t par équivalent CO2/hab	OGERES	
Consommation d'énergie	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies, y compris carburant et énergie fossile du chauffage)	NC		
ENR	Production annuelle d'énergie renouvelable	3%	OGERES	
Bâtiments-performance thermiques	Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments privés	NC		
	Nombre de passoires thermiques dans le parc social	0 sur les 555 logements locatifs sociaux du territoire (LLS)	DDTM	
	Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments publics	NC		
	Nombre de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises	NC		
	Répartition du parc immobilier par étiquette DPE	Pour le parc social 555 logements : A = 0 B = 119 C = 158 D = 128 E = 79 F = 0 G = 0 NC = 71		DDTM
	Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	29% du parc immobilier		

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI

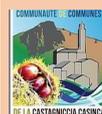


Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources	
Biodiversité				
Trame verte et bleue	Surface des aires protégées (parc naturel, natura 2000, ZNIEFF, aire protection des captages)	<p>PNRC : Costa Verde 12 communes PNRC : Castagniccia-Casinca 30 communes Superficie totale de Castagniccia Mare à Monti 183,33km²</p> <p>Sites Natura 2000 :</p> Dunes de Prunete Caniccia 20ha Site à Botrychium simple et châtaigneraies du Bozio 732ha Site de Mucchiatana 265ha Châtaigneraies et ruisseaux de Poggio Marinaccio 265ha Massif du San Petrone 732ha <p>Sites ZNIEFF :</p> Identifiant national : 940004145 Type 1 / 719,6ha Identifiant national : 940004080 Type 1 / 111,23ha Identifiant national : 940031102 Type 1 / 135ha Identifiant national : 940004146 Type 2 / 11199,53ha Identifiant national : 940004200 Type 1 / 2056ha Identifiant national : 940004201 Type 1 / 1380,87ha Identifiant national : 940004202 Type 2 / 5926ha Identifiant national : 940030085 Type 1 103,72ha Identifiant national : 940013106 Type 1 / 317,96ha Identifiant national : 940030024 Type 1 / 70,79ha	Intercommunalité	
	Part de territoire classée en réservoir de biodiversité			
	Surface des haies		Pas de données	

	Nombre de points noirs de continuités écologiques (recensés par le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE))	0	
Qualité écologique des cours d'eau	Part des cours d'eau en bon état	90%	Intercommunalité
Forêts	Part surface forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
Connaissance, inventaires	Existence d'un atlas communal de la biodiversité	Non	
Labellisation	Label "Territoire engagés pour la nature" (oui/non/ en cours)	Non	
	Label "Terres saines" (oui/non/ en cours)	Non	

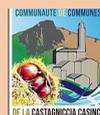
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources
Agriculture et alimentation locale			
Stratégie du territoire	Existence d'un projet	En cours d'élaboration	Intercommunalité
Capacité productive du territoire	Nombre d'exploitations agricoles	369	DRAFF
	Surface agricole utile (SAU) du territoire	14 114 hectares	DRAFF
Circuits courts	Nombre de producteurs vendeurs en circuits courts	NC	
	Nombre de marchés de producteurs et d'AMAP	Marché de producteurs : 4	Intercommunalité
Labellisation environnemental	Surface agricole et nombre d'exploitations engagées dans des démarches de labellisation environnemental	9 exploitations sur le territoire	Agriculture.gouv : Annuaire des exploitations certifiées HVE (haute valeur environnementale)
Produits phytosanitaires	Volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	77 872,19 kg	DRAFF - Cartes Phytos BNDV
Spécificités de l'agriculture locale	Distance moyenne entre le siège d'exploitation et la parcelle la plus éloignée	NC	
	Spécialisation des exploitations	Agrume, culture et élevage	Intercommunalité

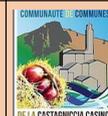
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources
Energie et Climat			
Modes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	NC	
	Nombre estimé de cheminées ouvertes et modes de chauffage très émetteurs de particules	NC	
	Part de précarité énergétique	NC	
	Part de résidences potentiellement indignes	NC	
	Existence des réseaux de chaleur (part des EnR)	Non	Intercommunié
	Combustible des réseaux de chaleur (part des EnR)	Sans objet	Intercommunalité
	Mode de chauffage des établissements collectifs du territoire (écoles, collèges...), établissements de santé, bâtiments publics	Électricité, énergies fossiles 100%	Intercommunalité
	Autonomie énergétique	Pas de données sur l'autoconsommation	Sans objet
Compétences professionnelles	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	13	France-renov.gouv

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CASTAGNICCIA MARE E MONTI



Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Enjeu analysé	Indicateurs	Valeurs Castagniccia Mare à Monti	Sources
Lutte contre l'artificialisation des sols			
Urbanisme	Etat d'avancement du PLUi	Aucune élaboration	
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	80%	Service urbanisme
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	10%	Service urbanisme
Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées	30%	Service urbanisme
	Surface désartificialisée	0%	Service urbanisme
Eau et assainissement			
Assainissement (qualité de l'eau)	Comptabilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (oui/non)	90%	Intercommunalité
	Comptabilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes locales (oui/non)	90%	Intercommunalité
Pertes	Taux de fuite des réseaux du territoire	30% pour la Costa Verde 8,6m ³ /j/km pour Castagniccia Casinca	Intercommunalité
Protection des captages	Nombre de captages prioritaires	5	Intercommunalité
	Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action	35	Intercommunalité
Planification	Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours)	Non	



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de communes de la
Castagniccia Casinca

CRTE CASTAGNICCIA MARE E MONTI

ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Éléments sociodémographiques

Economie et emplois

Services, équipements et centralités

ELEMENTS SOCIODEMOGRAPHIQUES

Introduction : localisation et éléments sociodémographiques

Située à l'est du département de Haute-Corse, la Castagniccia Mare è Monti est un territoire bordé à l'est par la mer Tyrrhénienne, délimité à l'ouest par la crête du San Petrone, au nord par le Golo et au sud par le Fiume d'Alesani.

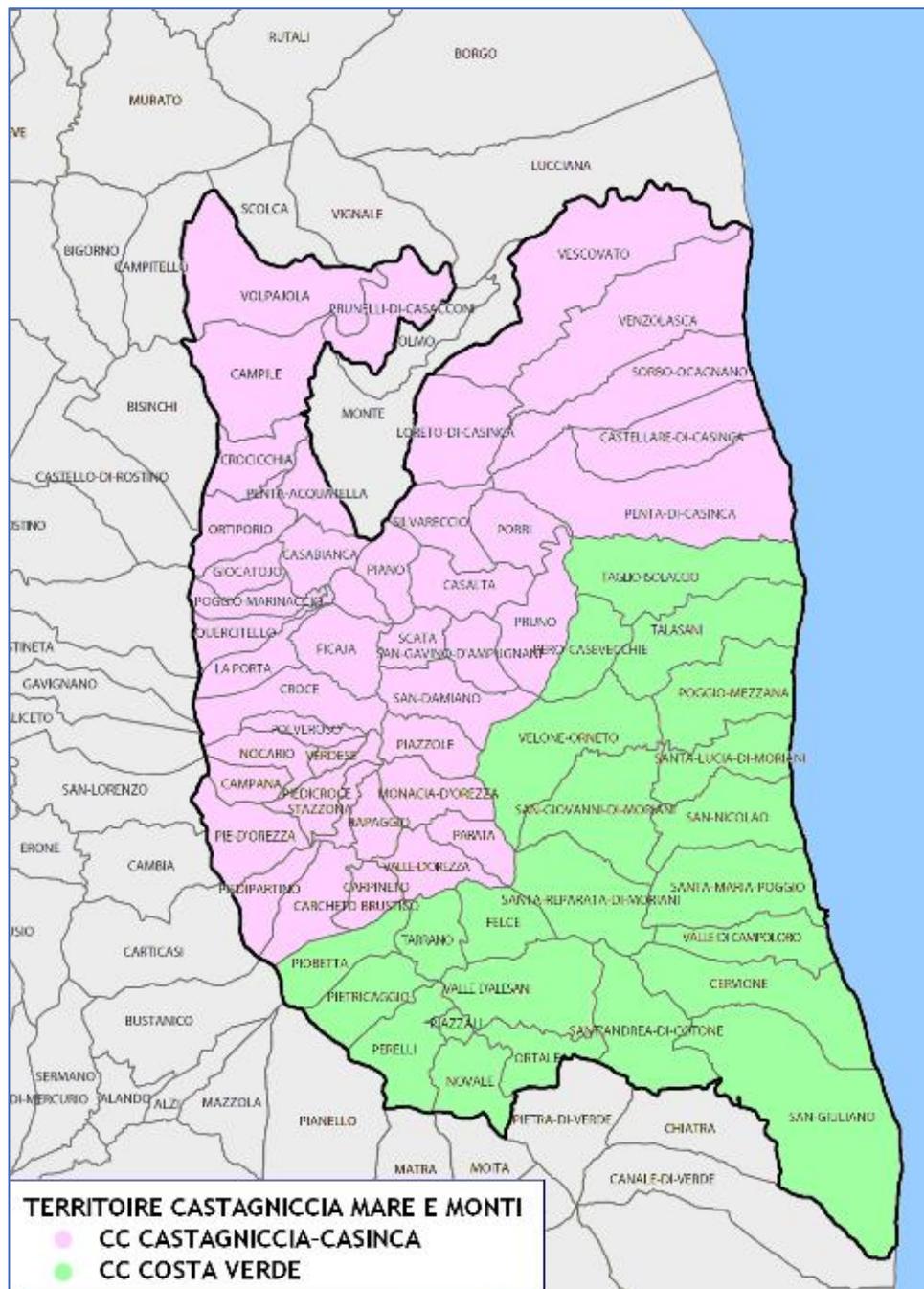
Ce territoire jouit d'une situation géographique privilégiée :

- à 30 mn de l'agglomération bastiaise, de son port ;
- à 10 mn de l'aéroport international de Poretta.

Il est traversé par la RT10, un des axes routiers les plus fréquentés de Corse, qui génère des flux importants de population notamment en saison estivale.



Introduction : localisation et éléments sociodémographiques



Chiffres clés :

- ☑ 23 138 habitants au dernier recensement 2018 (6.9 % de la population de la Corse)
- ☑ 418 Km² (moins de 4.8% de la superficie de la Corse)
- ☑ 65 communes regroupées en 2 communautés de communes (18% des communes de Corse)
- ☑ 5 communes sur 65 comptent plus de 1 000 habitants.
- ☑ 55 hab. /Km² (33 hab./Km² en Corse). 15 communes dont situées sur des espaces peu denses, 50 sur des espaces très peu denses.

Éléments sociodémographiques : un territoire attractif

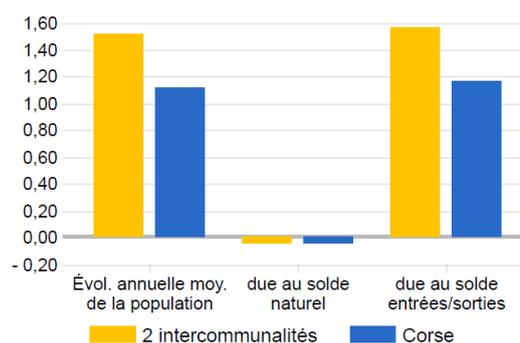
Le territoire de Castagniccia Mare à Monti, avec ses 23 138 habitants en 2018, possède une attractivité indéniable. La population y est en constante progression depuis le début des années 80, une progression qui s'est accentuée ces dix dernières années, s'appuyant sur un solde migratoire positif (alors que le solde naturel reste quasiment nul). Depuis 2011, la population augmente en moyenne de 1,5 % par an, soit bien plus rapidement plus qu'au plan régional (1% pour la Corse) et deux fois plus rapidement qu'en moyenne métropolitaine. Cette évolution provient exclusivement du solde migratoire, le solde naturel étant négatif depuis 2013. Les communes qui bénéficient de la plus forte hausse sont situées le long du littoral.

Population de 1968 à 2018

Période	Population		Densité de population (hab/km ²)	
	2 intercommunalités	Corse	2 intercommunalités	Corse
1968	14 585	205 268	34,9	23,6
1975	14 211	225 562	34,0	26,0
1982	14 336	240 178	34,3	27,7
1990	15 640	250 371	37,4	28,8
1999	17 740	260 196	42,4	30,0
2008	20 017	302 966	47,9	34,9
2013	21 461	320 208	51,3	36,9
2018	23 138	338 554	55,3	39,0

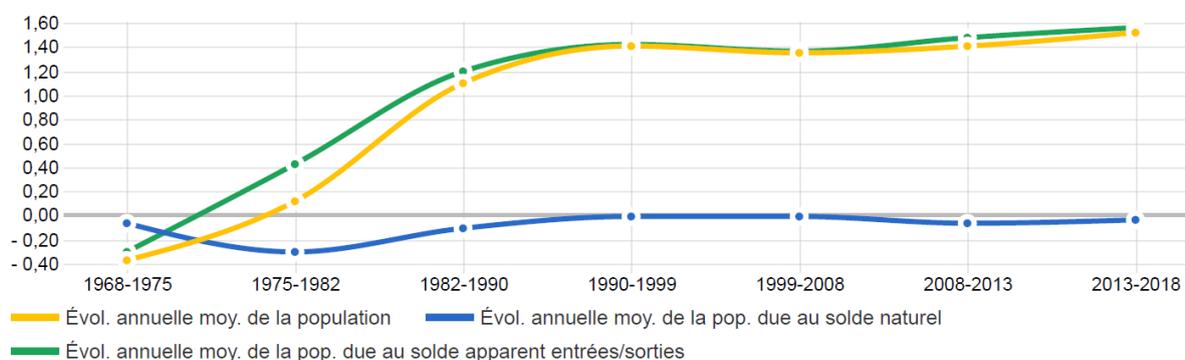
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales

Évolution de la population (en %)



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

Évolution de la population



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremets, RP2006 à RP2018 exploitations principales - Etat civil

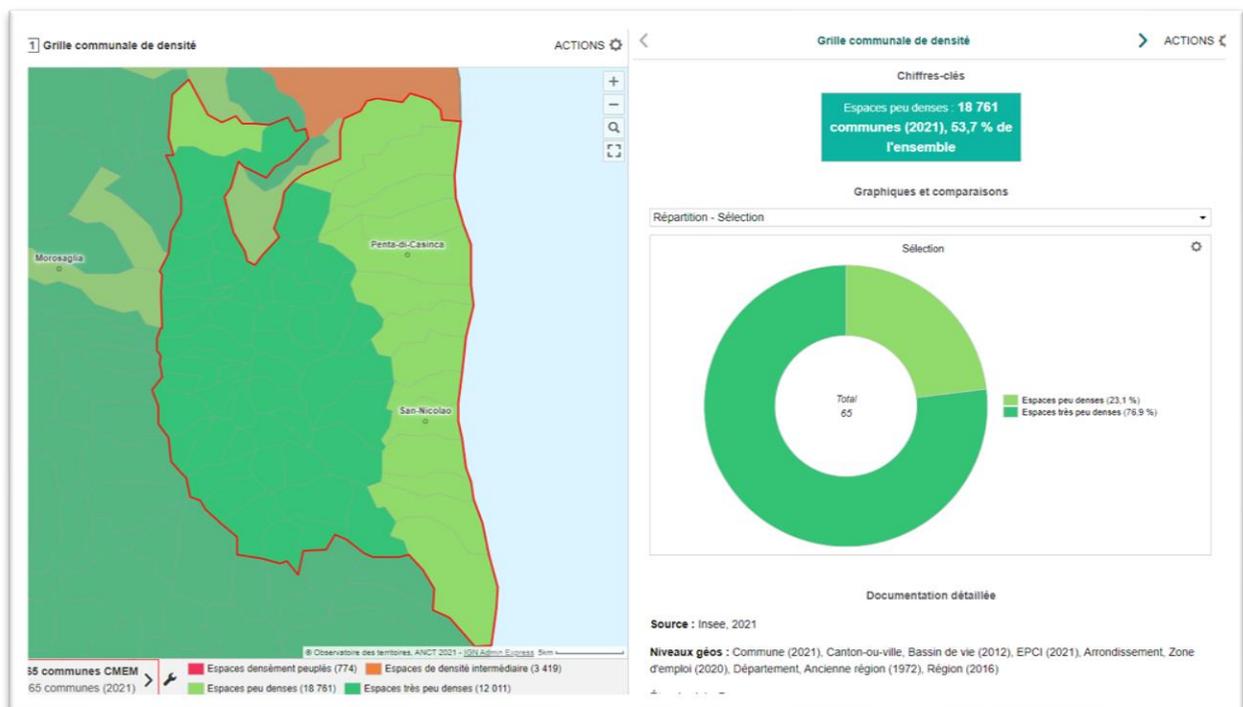
Dynamiques naturelles et migratoires 2012/2017

Indicateurs	Castagniccia	France
Taux d'évolution annuel de la population	1,55	0,39
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire	1,59	0,05
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel	-0,03	0,34

Si l'on prend en considération les seules 10 dernières années, le territoire a gagné plus de 3100 habitants soit près de 16% d'augmentation avec des pointes à plus de 30% pour les agglomérations de Moriani (San Nicolao) ou encore de Folelli (Penta di Casinca). Aujourd'hui, c'est donc sur la zone plaine/littoral que se concentre la population ce qui ne va pas sans quelques inconvénients, réels ou supposés, inhérents à la périurbanisation.

Les villages de l'arrière-pays ont quant à eux connu un important processus de désertification initié entre les deux guerres mondiales et un phénomène de migration des populations de la petite Castagniccia (Alesani-Orezza-Ampugnani) vers les zones littorales de la Costa Verde et de la Casinca. La fin des années 90 marque un retournement de tendance et des signes de reprise démographique sont perceptibles dans l'intérieur. Tout au moins, le processus de désertification semble s'y être arrêté.

Malgré cette timide tendance positive, il faut bien admettre que de nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : alors que 35 communes sur 65 possèdent moins de 100 habitants, seules 5 en comptent plus de 1 000.

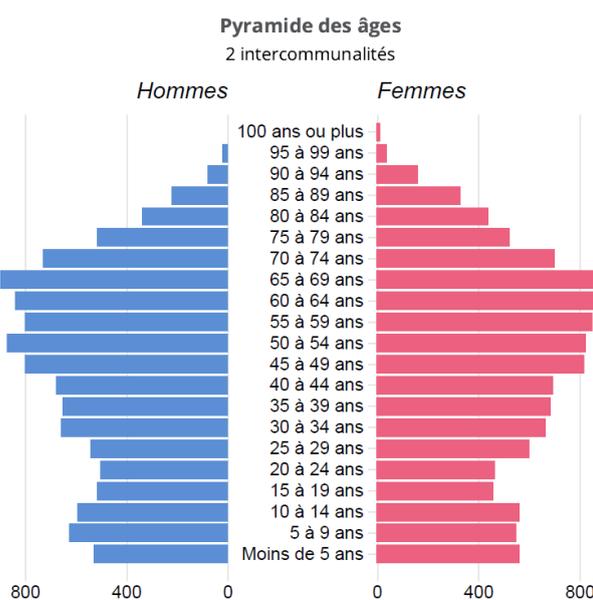


Éléments sociodémographiques : une population vieillissante

Globalement, le territoire est sensiblement comparable à l'ensemble de la région Corse, avec un taux de près de 28% de moins de 30 ans et 33% de plus de 60 ans. Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie et de la faible natalité, on peut affirmer que la Castagniccia Mare à Monti est une région âgée : plus de trois résidents sur dix ont 60 ans ou plus et plus d'un sur dix a plus de 75 ans, soit des proportions supérieures à la moyenne nationale.

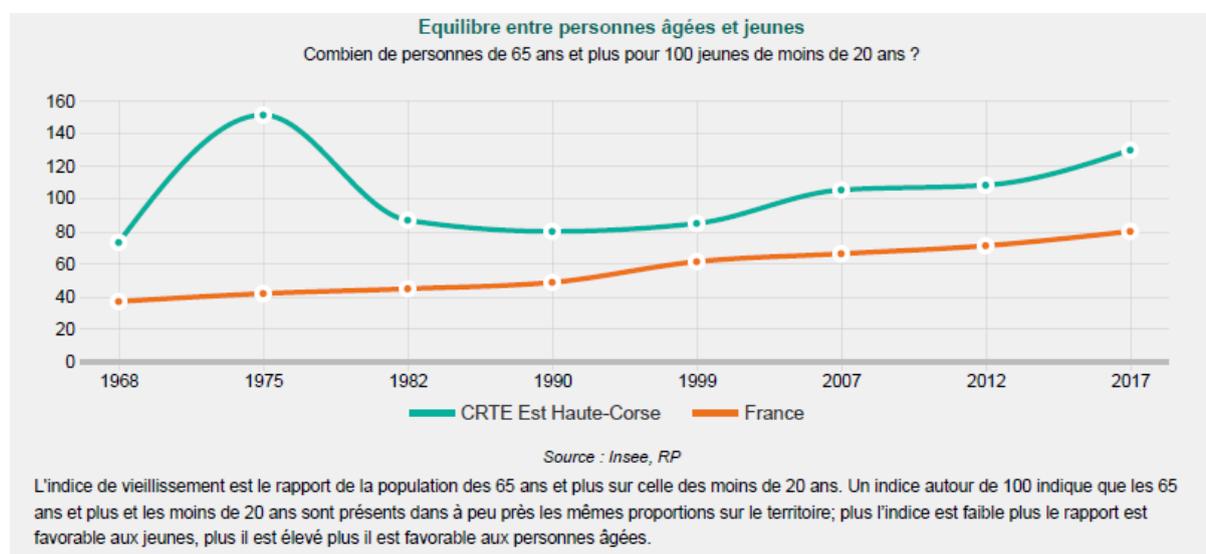
	Nombre		%	
	2 intercommunalités	Corse	2 intercommunalités	Corse
0 à 14 ans	3 416	52 641	14,8	15,5
15 à 29 ans	3 083	50 438	13,3	14,9
30 à 44 ans	4 044	64 733	17,5	19,1
45 à 59 ans	4 978	70 148	21,5	20,7
60 à 74 ans	4 948	62 652	21,4	18,5
75 ans ou plus	2 669	37 941	11,5	11,2
Total	23 138	338 554	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

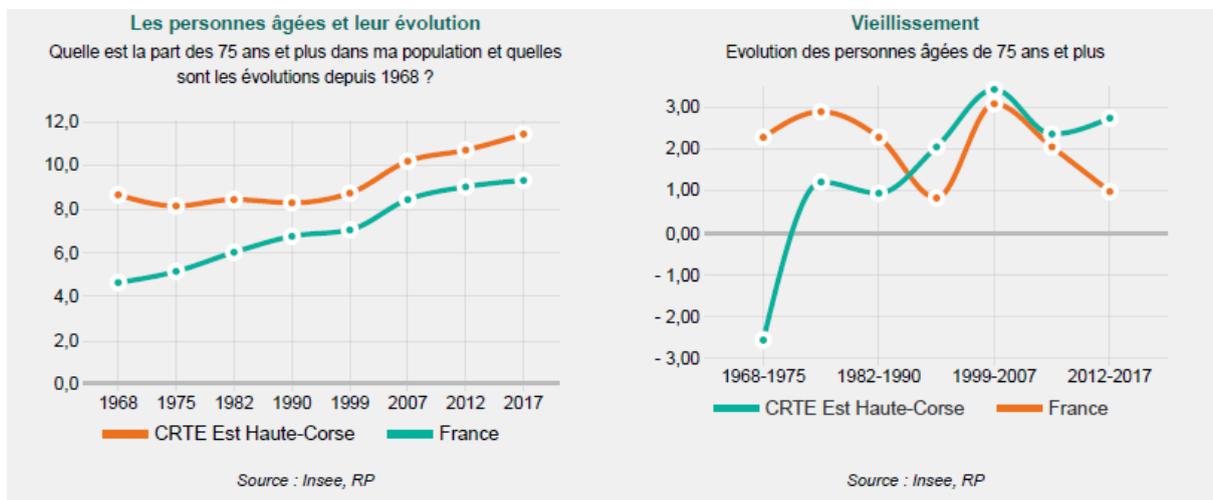
Contrairement au territoire national, le taux de population de plus de 65 ans en Castagniccia est plus élevé que celui des moins de 20 ans avec un indice de vieillissement qui approche les 120.



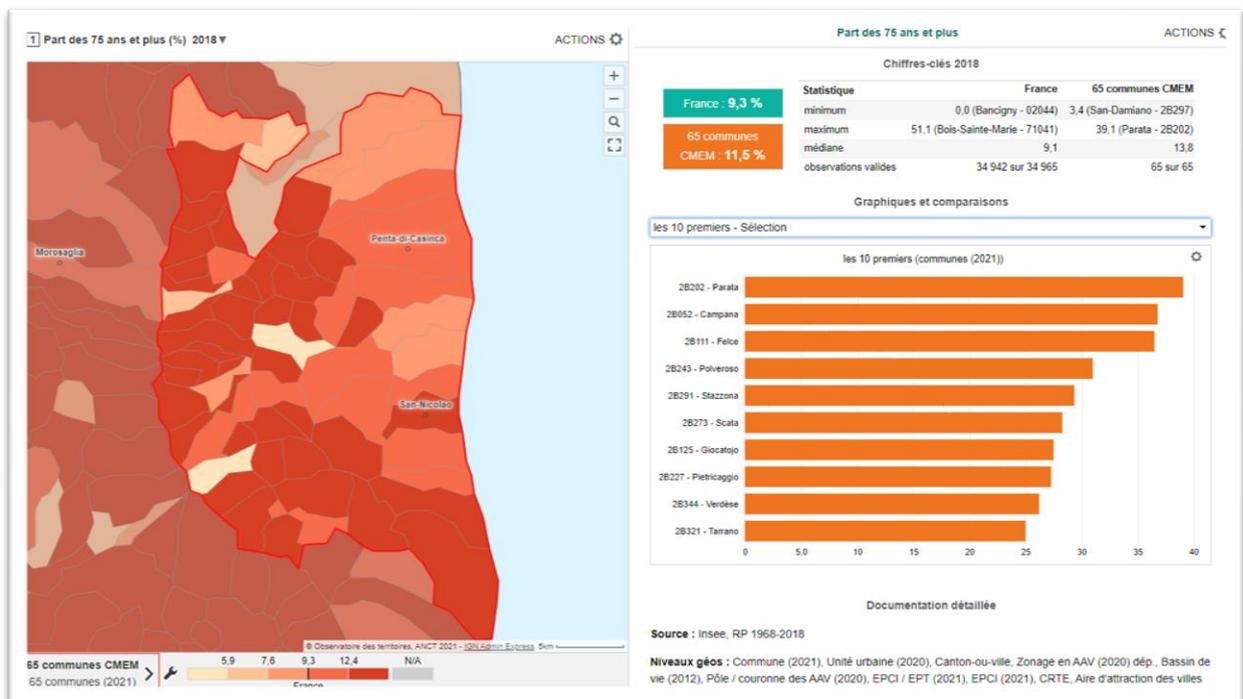
Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

On note d'ailleurs depuis le début des années 2000 une accélération du vieillissement de la population notamment la part des plus de 75 ans qui représentent aujourd'hui 11,5% des habitants de Castagniccia.



En outre, il existe de grandes disparités et certaines communes de l'intérieur présentent des taux de population âgée de plus de 75 ans très élevés... Globalement, plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent de handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : à la population vieillissante, vient s'ajouter l'absence de commerces et de services, les difficultés de déplacement...



On note parallèlement qu'il existe peu de structures d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire avec un nombre de places très restreint. Ainsi, 85 places sont disponibles alors que le territoire abrite près de 2700 personnes âgées de plus de 75 ans dont près de 930 vivent seules.

Vivre en structure d'hébergement		
Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?		
Indicateurs	Castagniccia	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	1,8	9,4
Offre à destination des personnes âgées		
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?		
Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées	
	Castagniccia	France
Ensemble	85	725699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	0	121748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	85	599764
<i>Source : Finess, 31/12/2019</i>		

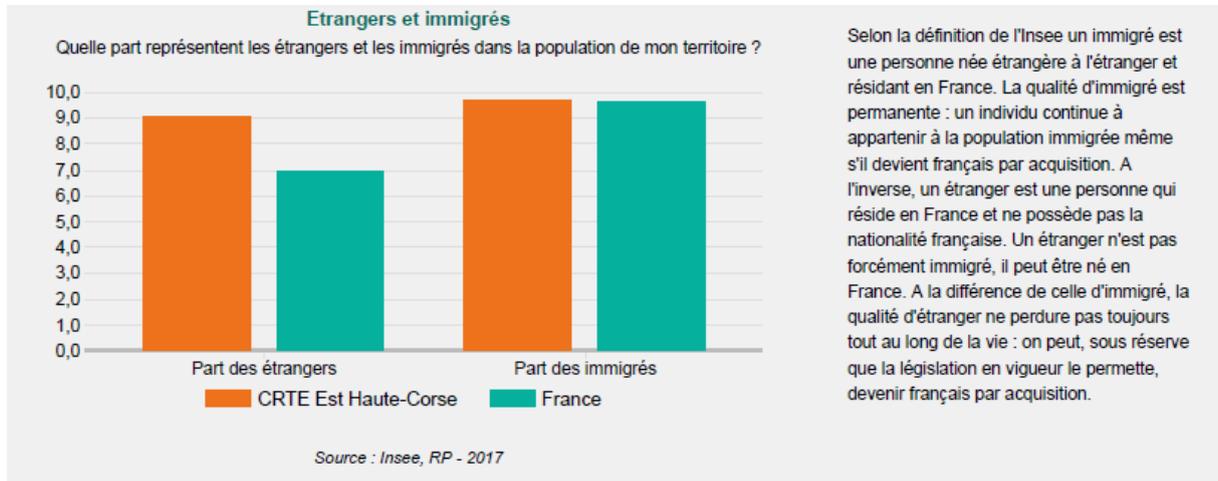
Vivre seul à son domicile				
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble				
Indicateurs	Castagniccia		France	
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	932	36,4%	2377077	42,5%
<i>Source : Insee, RP - 2017</i>				

Besoins potentiels en maintien à domicile				
Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?				
Catégorie	En nb de personnes		En %	
	Castagniccia	France	Castagniccia	France
Femmes	658	1850570	70,6	77,9
Hommes	274	525815	29,4	22,1
Total	932	2376385	100	100
<i>Source : Insee, RP - 2017</i>				

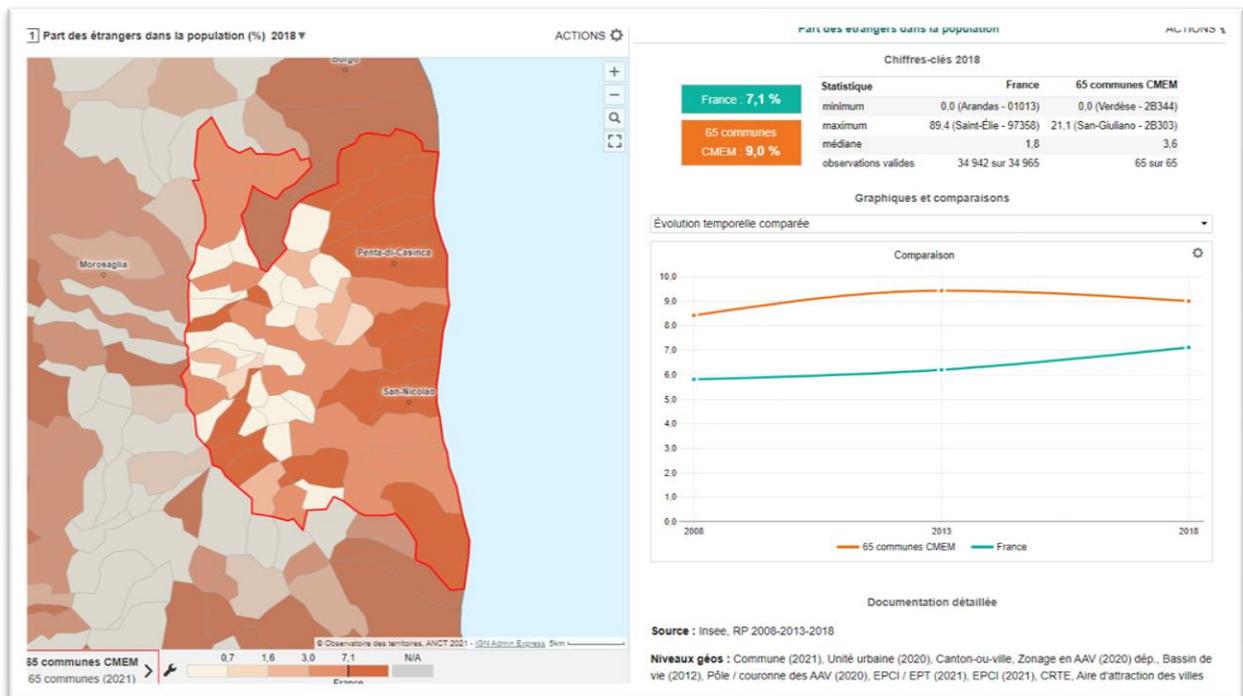
Ces derniers chiffres montrent à quel point la prise en charge de la dépendance sera un des enjeux essentiels que devra relever le territoire dans les années qui viennent.

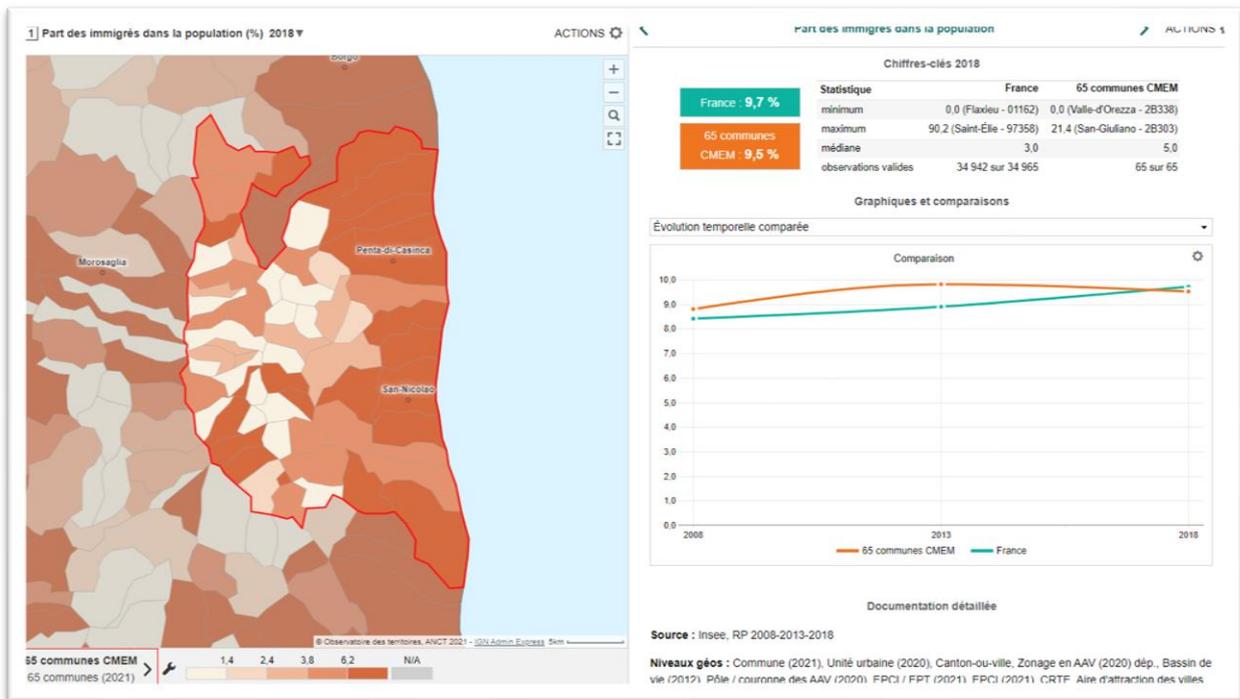
Éléments sociodémographiques : l'immigration

Les étrangers et les immigrés représentent un peu plus de 9% de la population du territoire, chiffre globalement comparable à l'ensemble du territoire français.



En Castagniccia, cette population se concentre sur la zone de plaine et notamment sur les communes qui abritent les exploitations agricoles.





Comme sur l'ensemble du territoire insulaire, la population immigrée a toutes les caractéristiques d'une immigration de travail selon l'INSEE. Les hommes immigrés en âge de travailler (de 15 à 64 ans) sont surreprésentés sur l'île et leur taux d'activité est plus élevé que sur le continent. Parallèlement, la part des femmes immigrées en âge de travailler est identique à celles des hommes immigrés, mais elles sont moins souvent en activité (46,8 %) et bien moins nombreuses à être en emploi (38,8 %).

À la suite des regroupements familiaux, la proportion de femmes au sein de la population étrangère en Corse a beaucoup augmenté depuis le début des années 1980. En 1999, la part des femmes atteint 42 %, contre 38 % en 1990 et seulement 27 % en 1982. Cependant la population étrangère en Corse est toujours moins féminisée que pour l'ensemble de cette population en France (où 47 % des étrangers étaient des femmes en 1999).

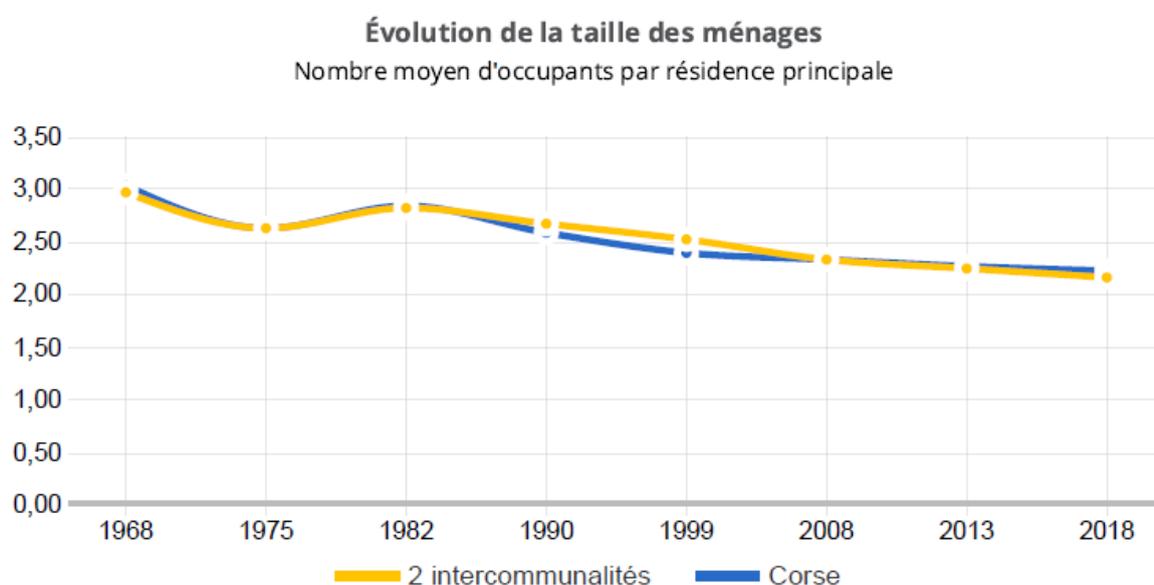
Éléments sociodémographiques : les ménages

En 2018, 10657 ménages résident en Castagniccia Mare à Monti. Fait notable, les familles monoparentales représentent 11,8 % des ménages contre 9,8 % en France.

Petits, grands ménages, présence d'enfants		
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?		
	Castagniccia	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	34,3	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	25,9	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	11,8	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	25	25,7

Source : Insee, RP - 2017

La taille des ménages diminue progressivement depuis 50 ans pour s'établir à environ 2,16 occupants par résidence principale. La tendance observée en Castagniccia reste la même qu'au niveau régional.



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

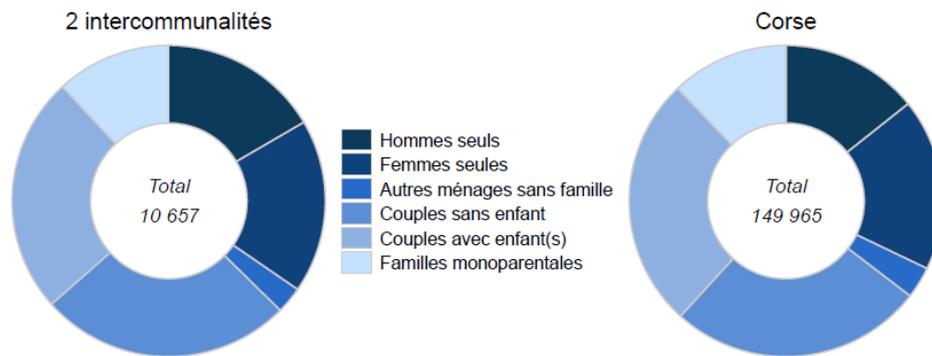
Les ménages, constitués des personnes partageant le même logement, sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,16 personnes en 2018, contre 3 en 1968. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...).

Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : 10657 en 2018. Cette hausse est due à la croissance de la population mais également à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée

essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un couple sans enfant. On peut noter que les seniors sont les personnes qui vivent le plus souvent seules.

Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018



Si l'on s'attache à la CSP de la personne référente des ménages, on note une présence importante des retraités (plus de 30%), suivi des employés et des ouvriers. Les cadres sont peu nombreux, mais ils progressent fortement entre 2008 et 2018. Le tissu productif constitué de petites et moyennes entreprises favorise une présence non négligeable d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

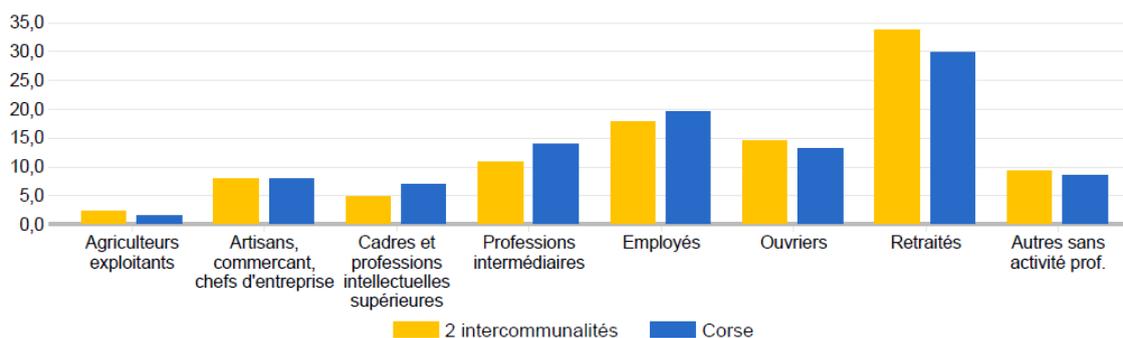
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	2 intercommunalités		Corse	
	Valeur	Évol. 2008-2018	Valeur	Évol. 2008-2018
Agriculteurs exploitants	235	-0,8 %	1 869	-4,2 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	820	34,9 %	11 732	30,5 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	504	52,3 %	10 216	21,1 %
Professions intermédiaires	1 143	46,0 %	20 562	36,9 %
Employés	1 882	81,1 %	28 892	57,2 %
Ouvriers	1 519	9,1 %	19 509	8,2 %
Retraités	3 572	12,4 %	44 523	1,0 %
Autres sans activité professionnelle	981	-3,4 %	12 660	-1,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

Seuil d'utilisation à 2000 hab.



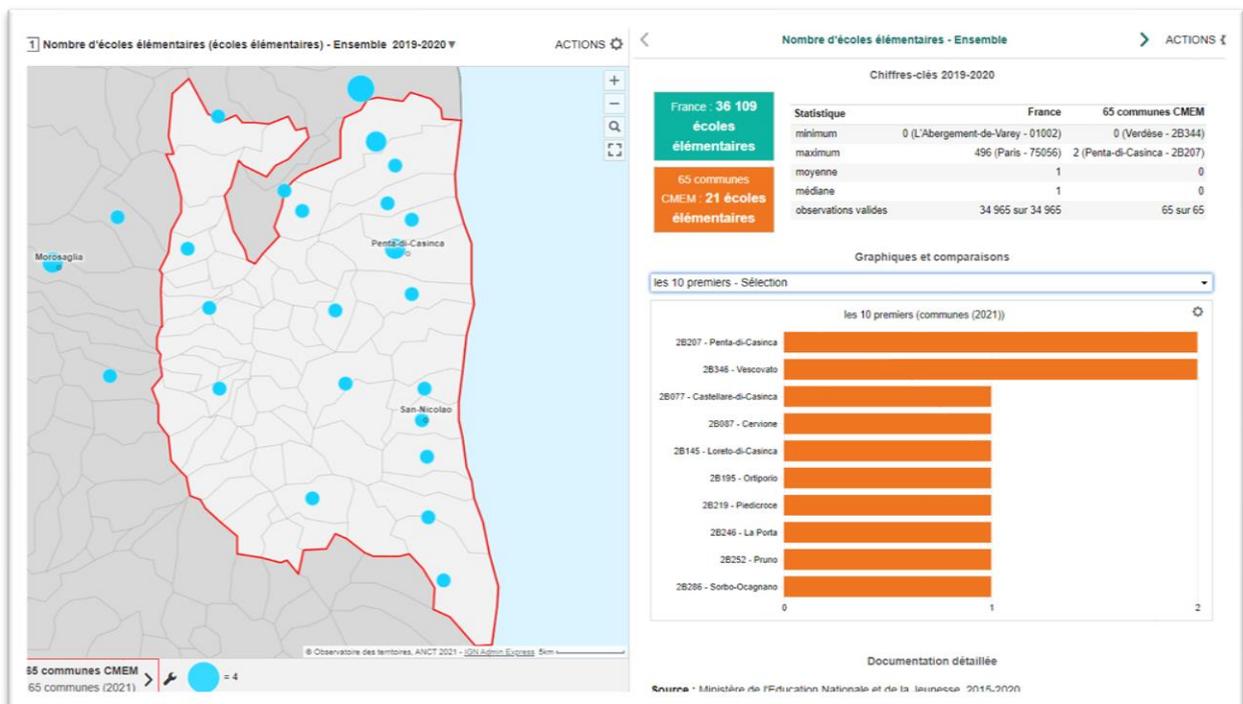
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

Éléments sociodémographiques : Diplômes et formation

2564 élèves étaient scolarisés pendant l'année 2019-2020 dans les différentes écoles et collèges de Castagniccia, et on peut affirmer que ces derniers sont relativement bien répartis sur le territoire.

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)				
	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général. technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	349	1408	807	0

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

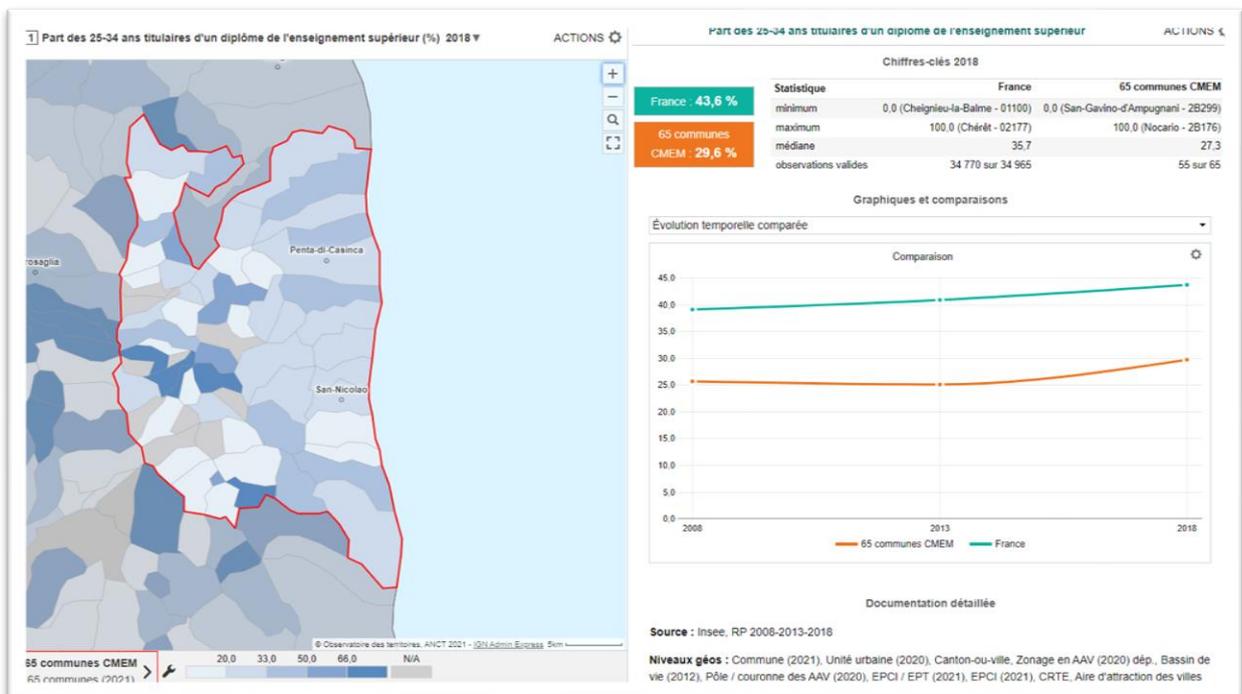


Cependant, la présence d'un lycée sur le territoire fait actuellement cruellement défaut et l'évolution de la population depuis les 20 dernières années plaide en sa faveur. Aujourd'hui, les élèves sont contraints d'effectuer de longs déplacements quotidiens vers Bastia au nord et Prunelli di Fiumorbu au sud.

Population en âge d'être scolarisée	
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?	
	Castagniccia
0-2 ans (enfants)	657
3-10 ans (enfants)	1837
11-14 ans (adolescents)	896
15-17 ans (adolescents)	640
18-24 ans (personnes)	1356

Source : Insee, RP – 2017

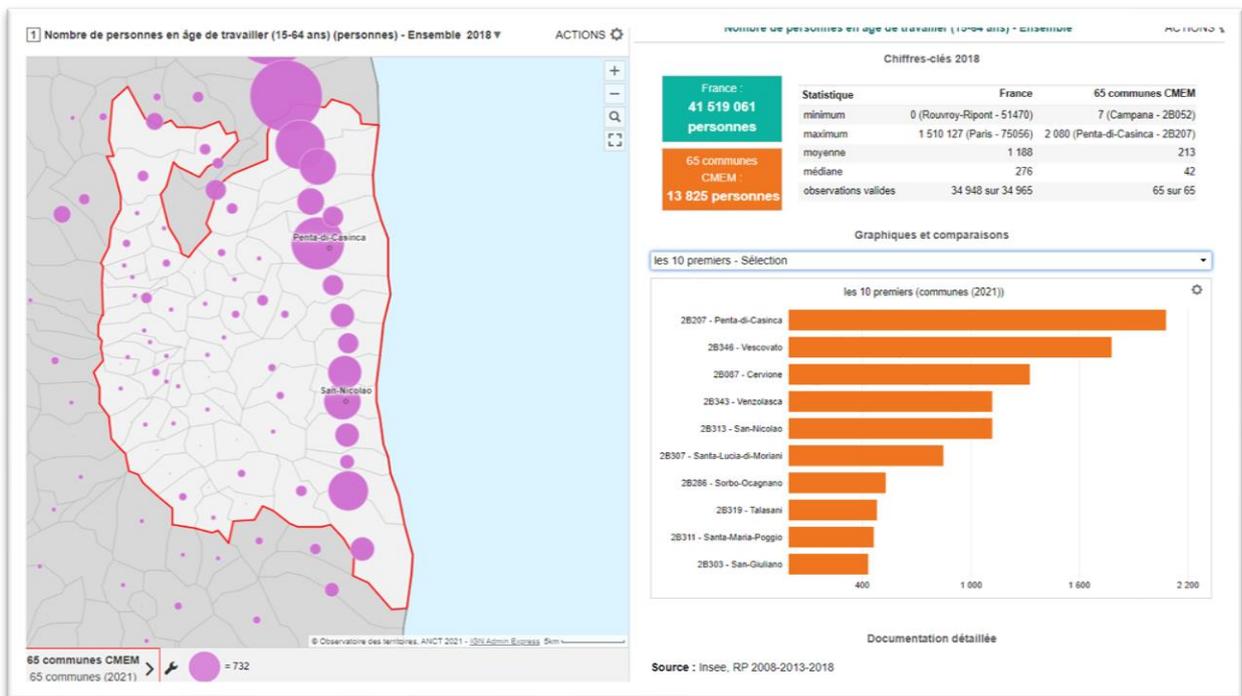
Globalement, la population de Castagniccia est peu diplômée. Parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018, 37,2% ne possèdent aucun diplôme (49,9% en 2008), 19% possèdent le baccalauréat ou équivalent (16,2% en 2008) et 20,9% un diplôme de l'enseignement supérieur (14,9% en 2008). Toutefois, l'évolution reste positive sur les dernières années mais l'effort de formation doit être soutenu et renforcé.



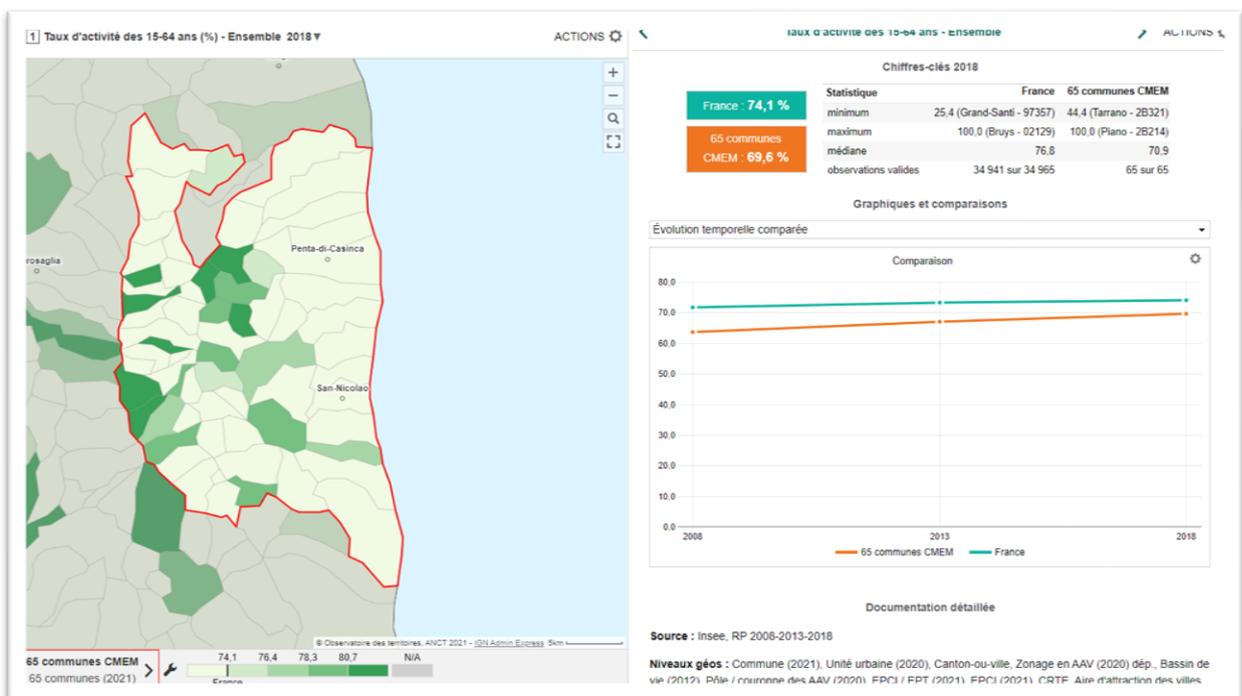
Malgré cette tendance favorable, les jeunes en difficulté d'insertion sont toujours à un niveau important par rapport à la moyenne nationale et leur part ne cesse d'augmenter.

Les jeunes en difficulté d'insertion		
Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?		
	Castagniccia	France
2007	21,2	13,9
2012	23,6	16,9
2017	25,4	16,8

Éléments sociodémographiques : Emploi et chômage



Avec 13825 personnes en âge de travailler, la Castagniccia présente un taux d'activité de 69.6%, légèrement en deçà de celui affiché sur le territoire national qui est de 74.1%. Ce chiffre est à mettre en relation avec le vieillissement et la population et le taux de retraités important dans la population locale.

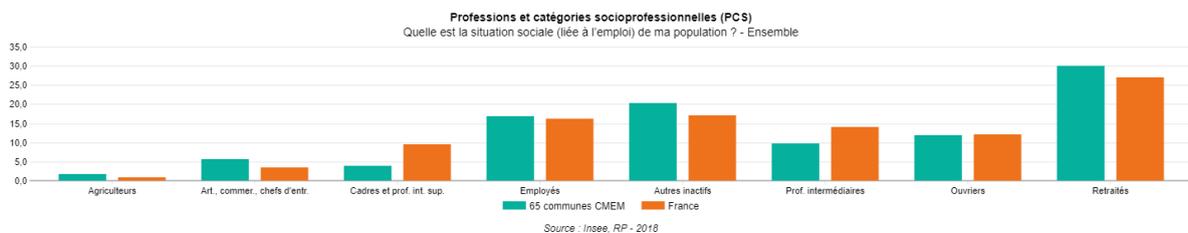


Pourtant et contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas forcément dans les communes de l'intérieur que ce taux est le plus faible.

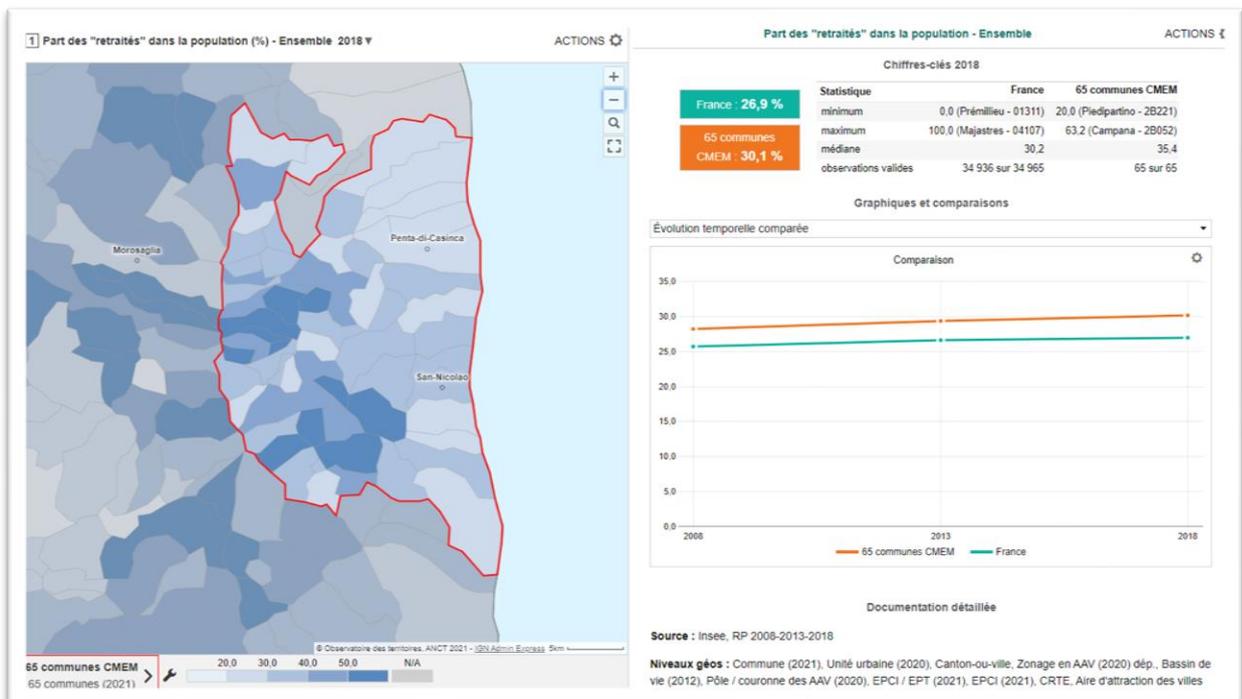
On note sur le territoire une prédominance des retraités (30,1%) et des inactifs (20,4%), suivi des employés et des ouvriers alors que les cadres sont très peu nombreux. Le tissu productif constitué de petites et moyennes entreprises favorise également une présence non négligeable d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)		
	Castagniccia MEM	France
Agriculteurs	1,7	0,8
Art., commerçants, chefs d'entreprise.	5,7	3,5
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	3,8	9,5
Employés	16,8	16,1
Autres inactifs	20,4	17
Prof. intermédiaires	9,7	14,1
Ouvriers	11,8	12,1
Retraités	30,1	26,9

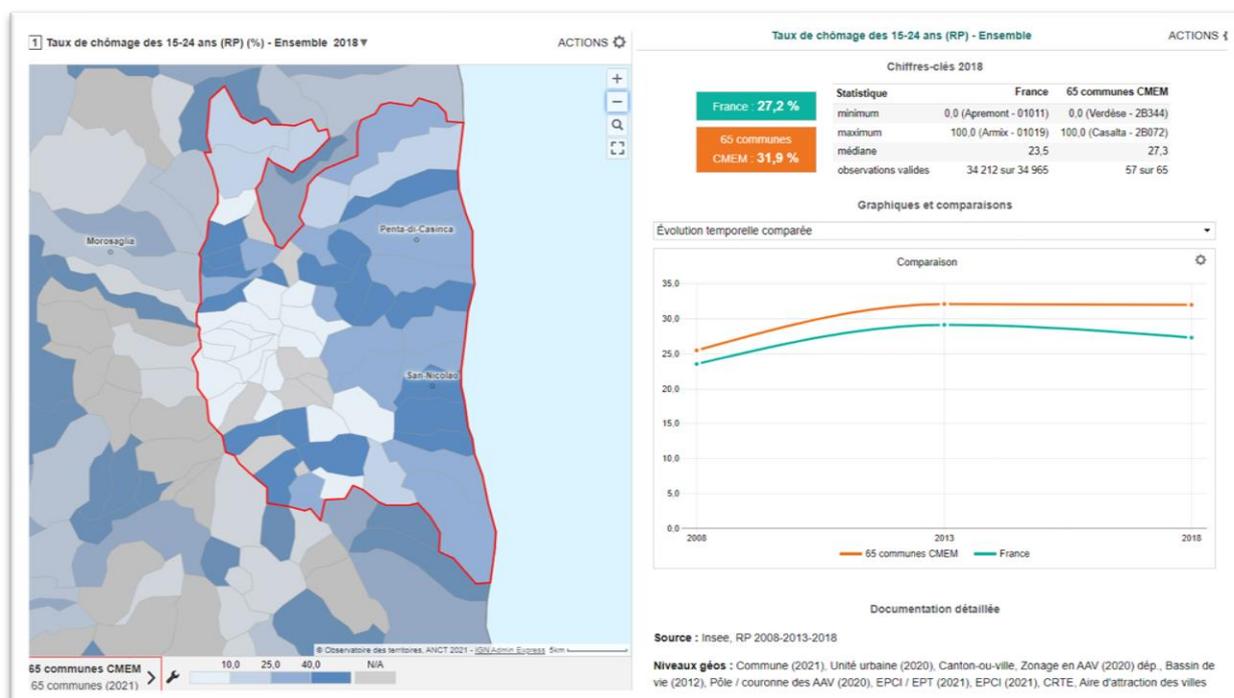
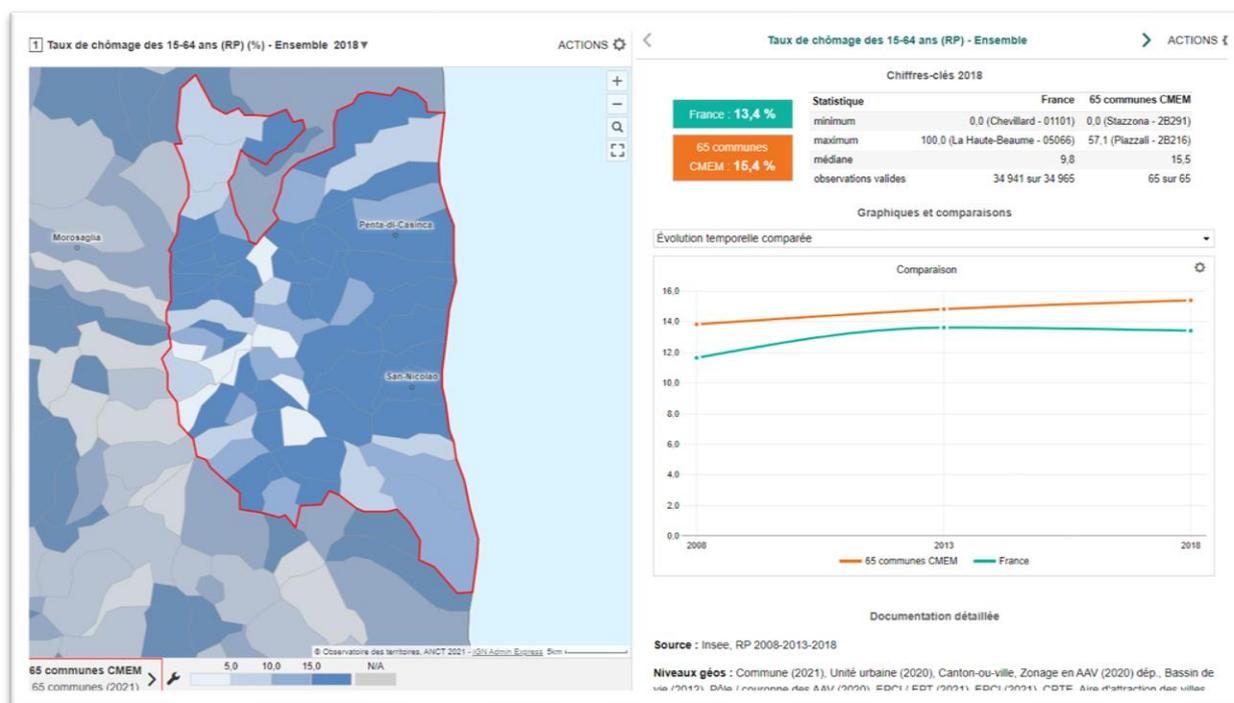
Source : Insee, RP - 2018



Globalement, plus on pénètre vers les communes de l'intérieur, plus la part des retraités est importante.

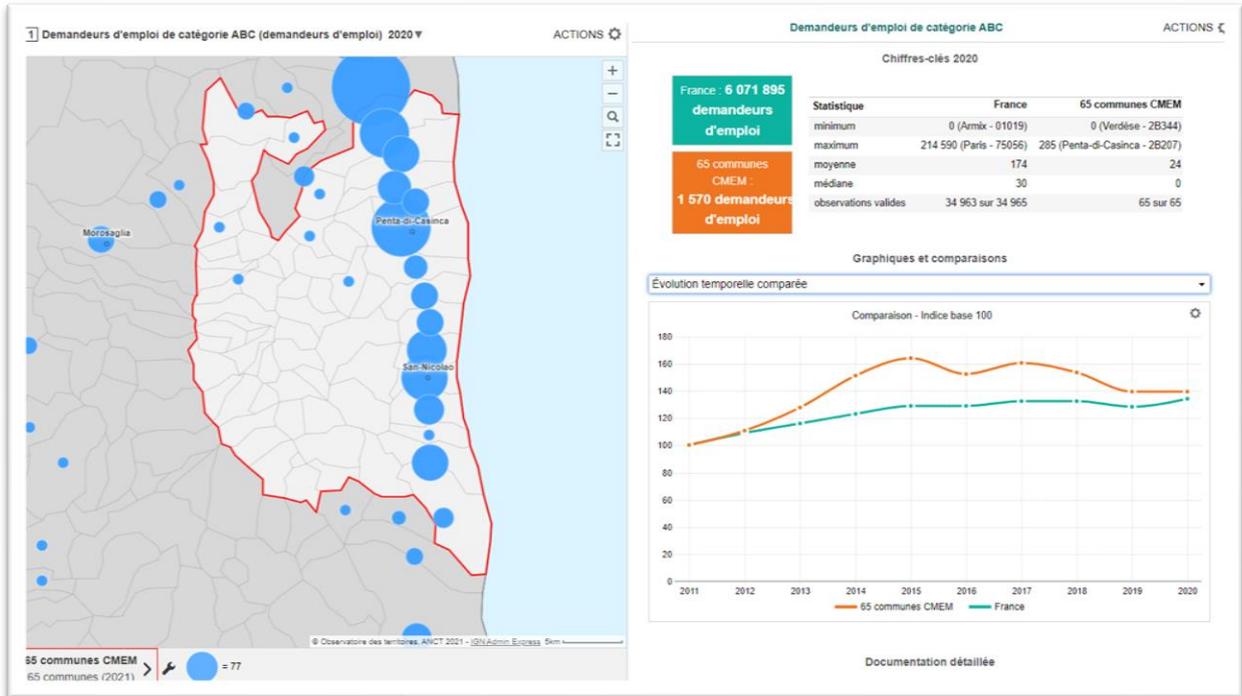


En 2018, la Castagniccia comptait 1483 chômeurs dont 639 hommes (43%) et 853 femmes (57%). Le taux de chômage ne cesse d'évoluer depuis dix ans passant de 13,8% en 2008 à 14,8% en 2013 et 15,4% en 2018. Sur le plan national, ce taux est passé pour les mêmes périodes de 11,6% à 13,6% puis à 13,4% c'est-à-dire qu'il a connu un renversement de tendance qui n'a pas été observé en Castagniccia.

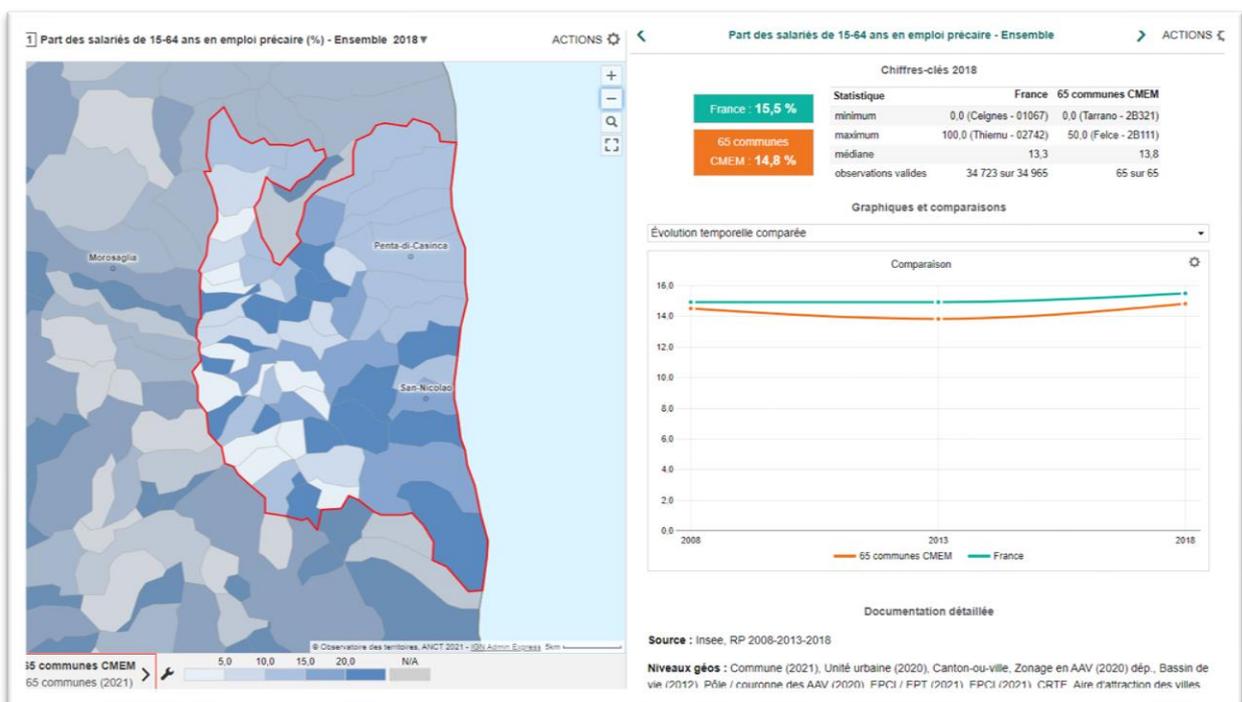


Chez les jeunes (15-24 ans), le taux de chômage est élevé avec 31.9% contre 27.2% sur le territoire national et il dépasse même les 40 % sur des communes d'importance que sont Sorbo-Occagnano, Talasani, San Nicolao ou encore Santa Maria Poggio.

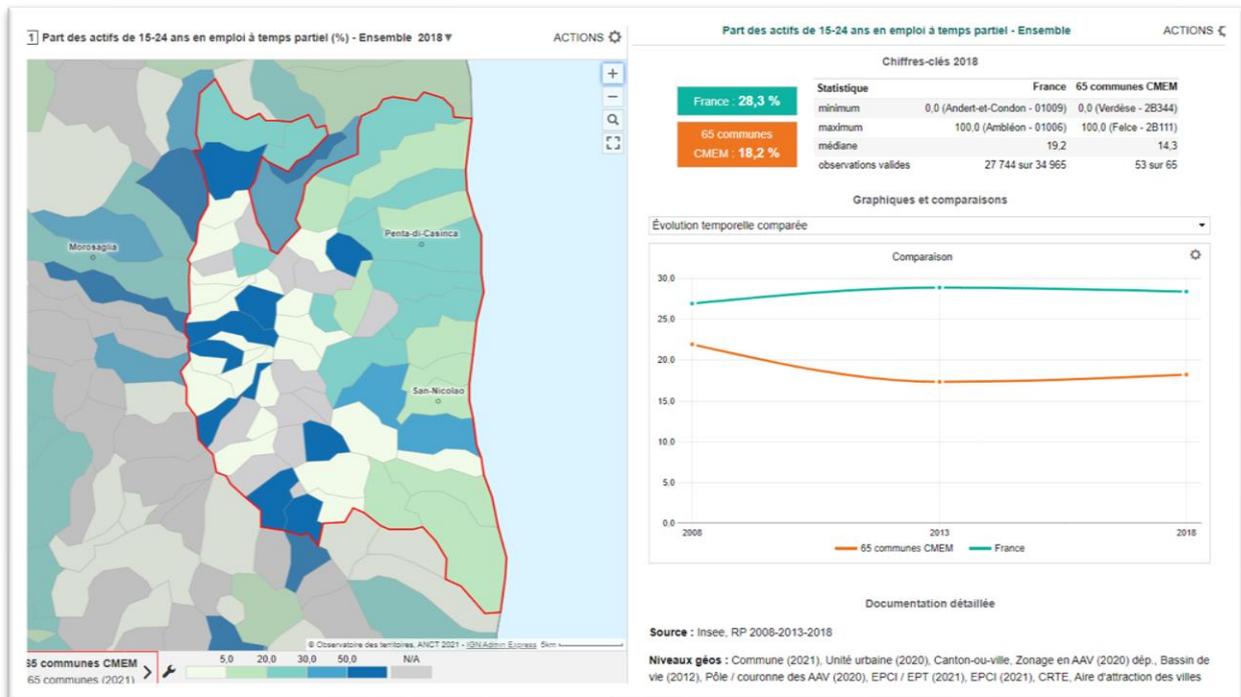
Si l'on examine l'évolution des personnes inscrites à Pôle Emploi, toutes catégories confondues, on constate qu'après une forte hausse au début des années 2010 (1125 en 2011 et 1845 en 2015), la courbe s'est inversée pour se stabiliser à 1570 en 2019 et 2020. Compte tenu de l'évolution du taux de chômage, on peut raisonnablement penser que cette baisse significative reflète une politique plus contraignante du service public de l'emploi.



La part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire correspond à la part des salariés qui n'ont pas de contrats à durée indéterminée. Il s'agit notamment des CDD, des contrats en intérim, des contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.



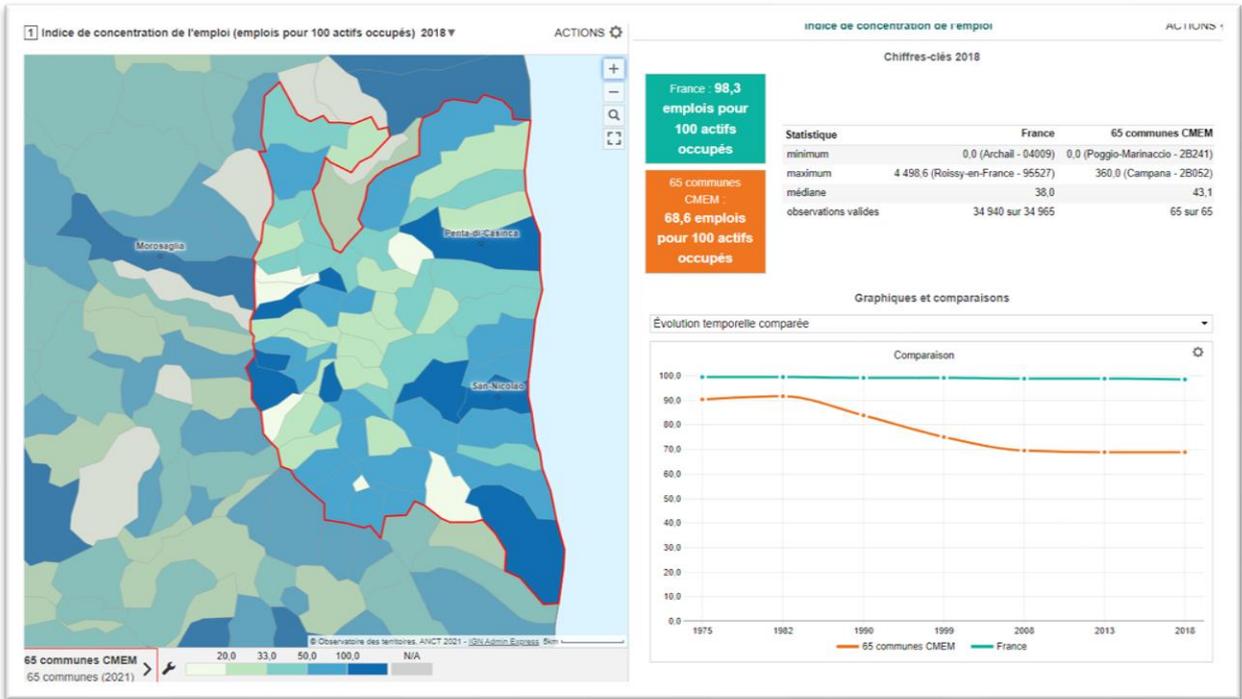
Un fait notable réside dans le fait que le travail à temps partiel est beaucoup moins développé que sur le continent avec un taux de 18.2% en Castagniccia contre 28.3% en France continentale. Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Ce phénomène est encore plus marqué chez les femmes avec un taux de 23,7% bien en-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 35.9%



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Il permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Avec un taux de 66,8 emplois pour 100 actifs occupés, le territoire Castagniccia Mare à Monti n'occupe donc pas cette fonction de pôle d'emploi. Depuis le milieu des années 80 et jusqu'au début des années 2000, cet indice n'a cessé de décroître pour se stabiliser au niveau actuel.

Si l'on y regarde de plus près, les communes de San Giuliano, San Nicolao et de Penta-di Casinca font figure de pôles d'emploi au sein même du territoire avec des indices de concentration respectivement de 155, 140 et 114.

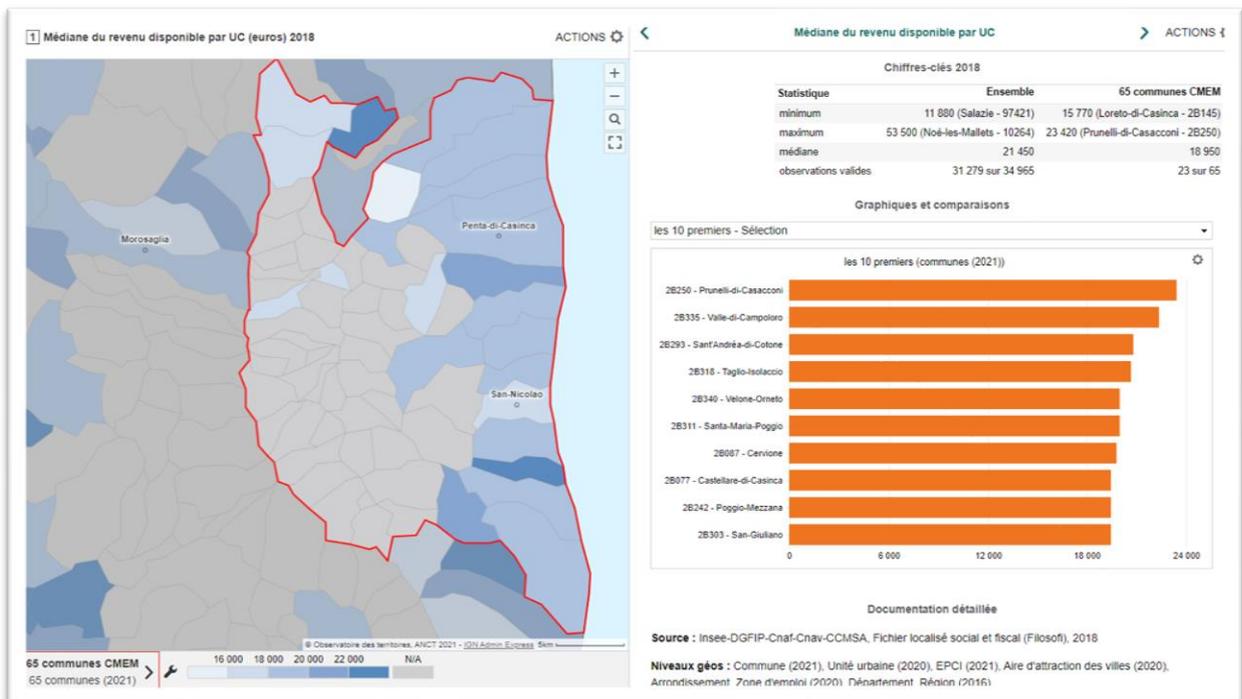


Éléments sociodémographiques : revenus et niveau de vie

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. En conséquence, toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

En Castagniccia, ce revenu disponible médian s'élève à 18 950 € alors qu'il est 19 840 € pour la Haute-Corse et de 20 755 € pour la Corse.

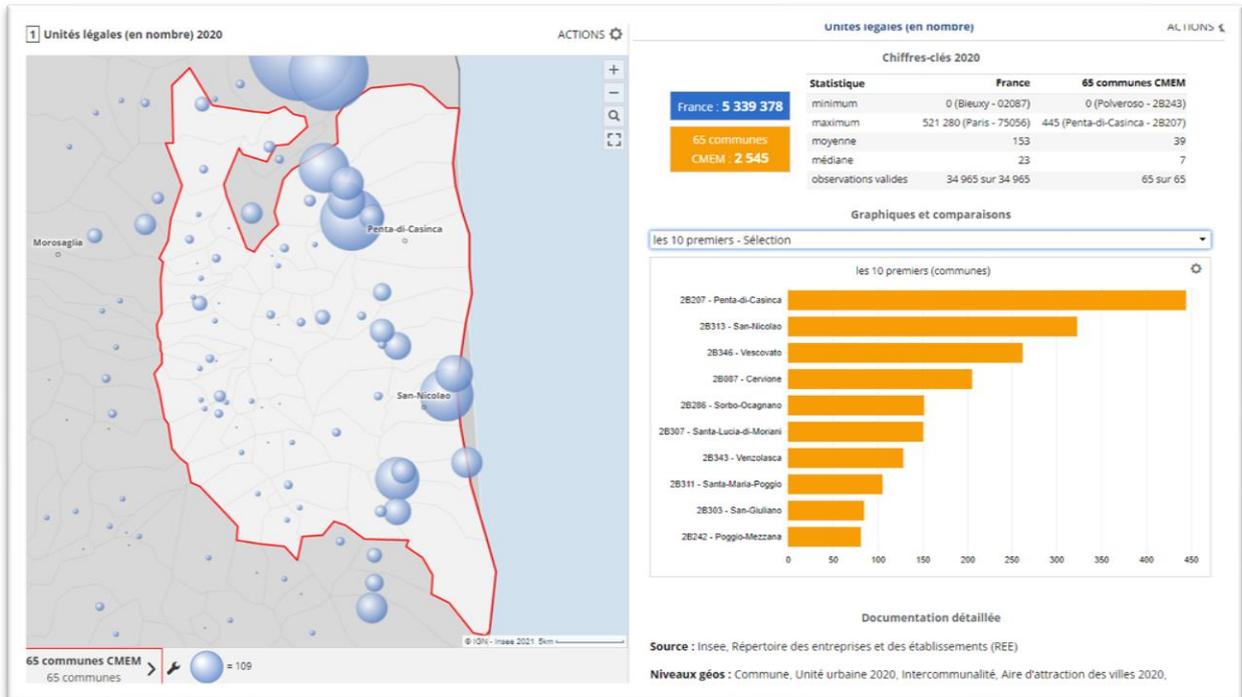
Sans grande surprise compte tenu de tous les éléments mis en avant précédemment, cela confirme que les habitants du territoire possèdent un niveau de vie relativement modeste.



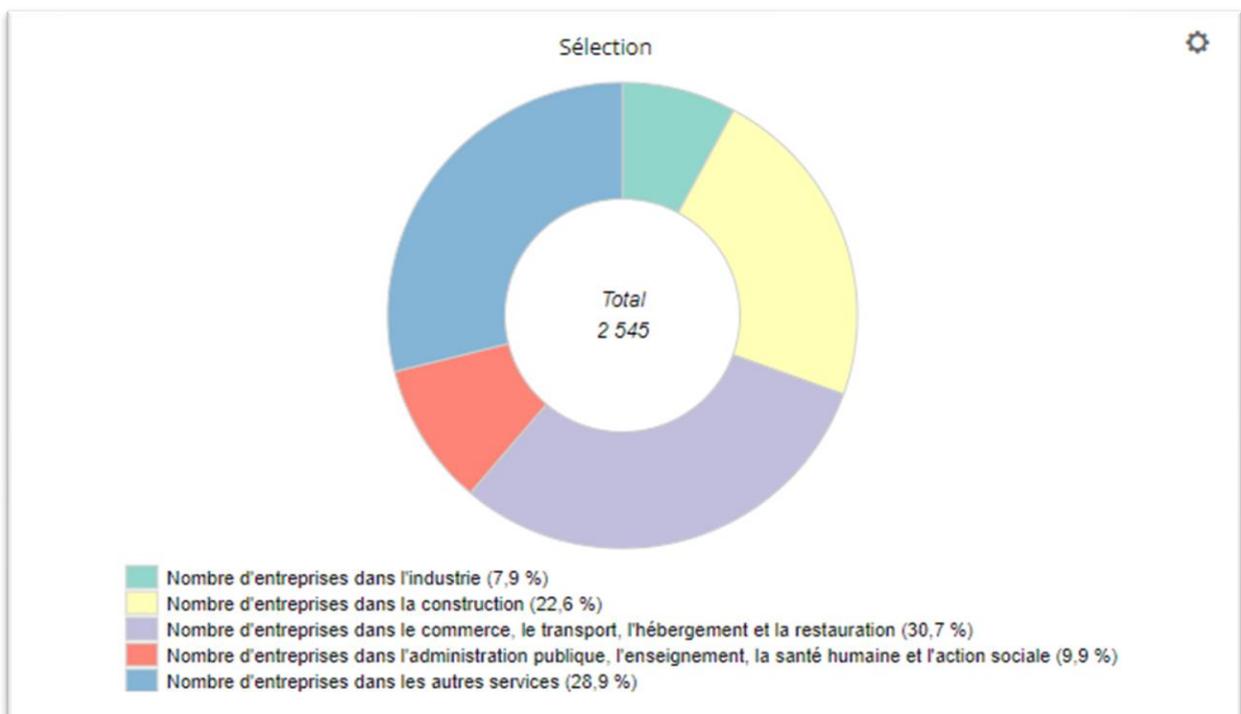
ECONOMIE ET EMPLOI

Economie et emploi : entreprises

Au 31 décembre 2019, on recensait 2545 entreprises actives en Castagniccia Mare à Monti. Il s'agit de toutes les activités marchandes hors agriculture

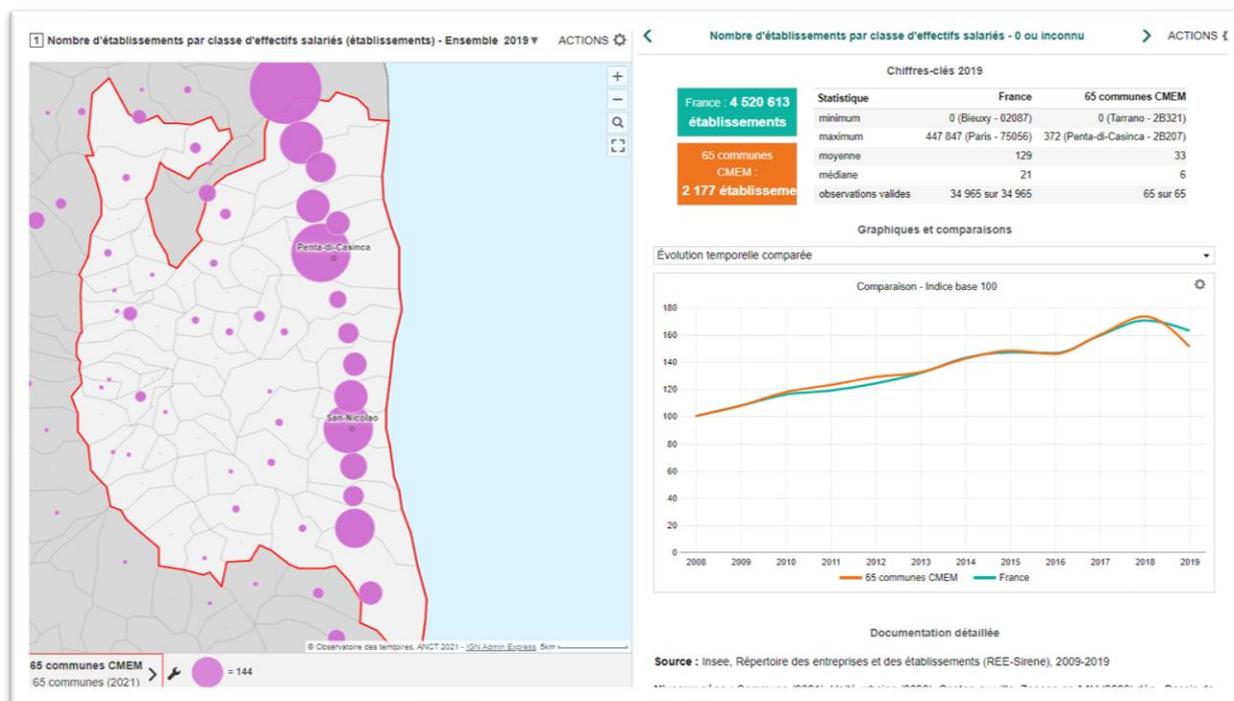


Les secteurs d'activités prédominants restent le commerce/transport/hébergement restauration d'une part, les autres services d'autre part et enfin la construction.

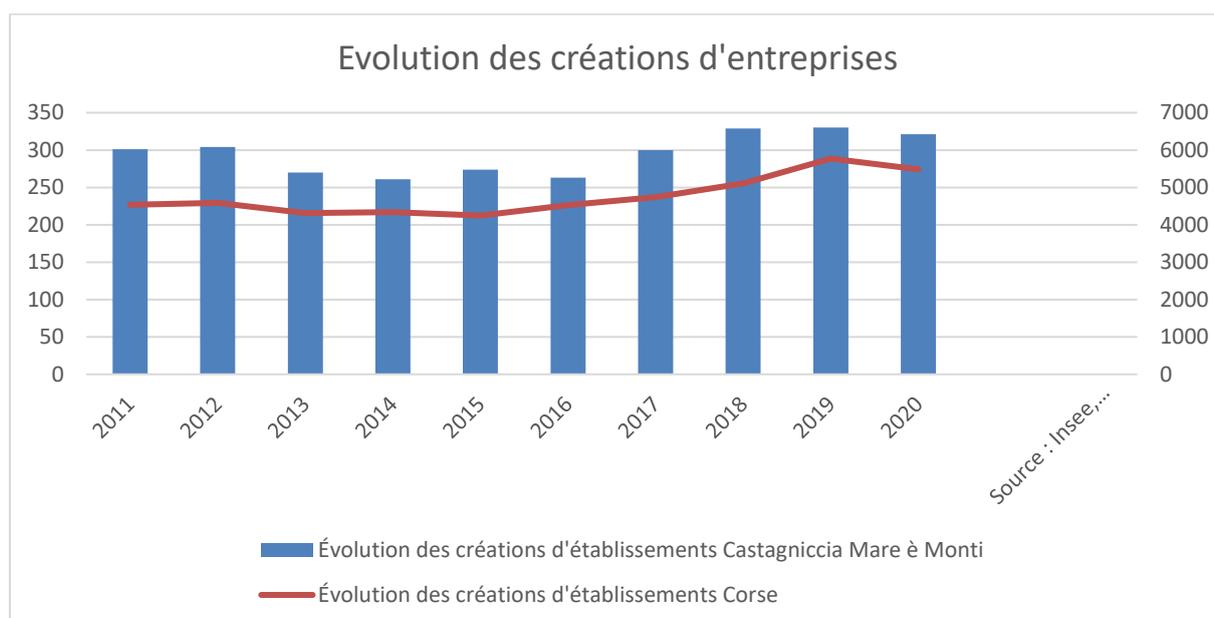


La Castagniccia compte 2799 établissements. (L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.) Parmi eux, 78% ne compte aucun salarié (ou leur nombre est inconnu) et 20% entre 1 et 9 salariés. Seuls 37 établissements en ont entre 10 et 19, 22 entre 20 et 49. Enfin seuls trois établissements comptent entre 50 et 99 salariés et un seul plus de 100.

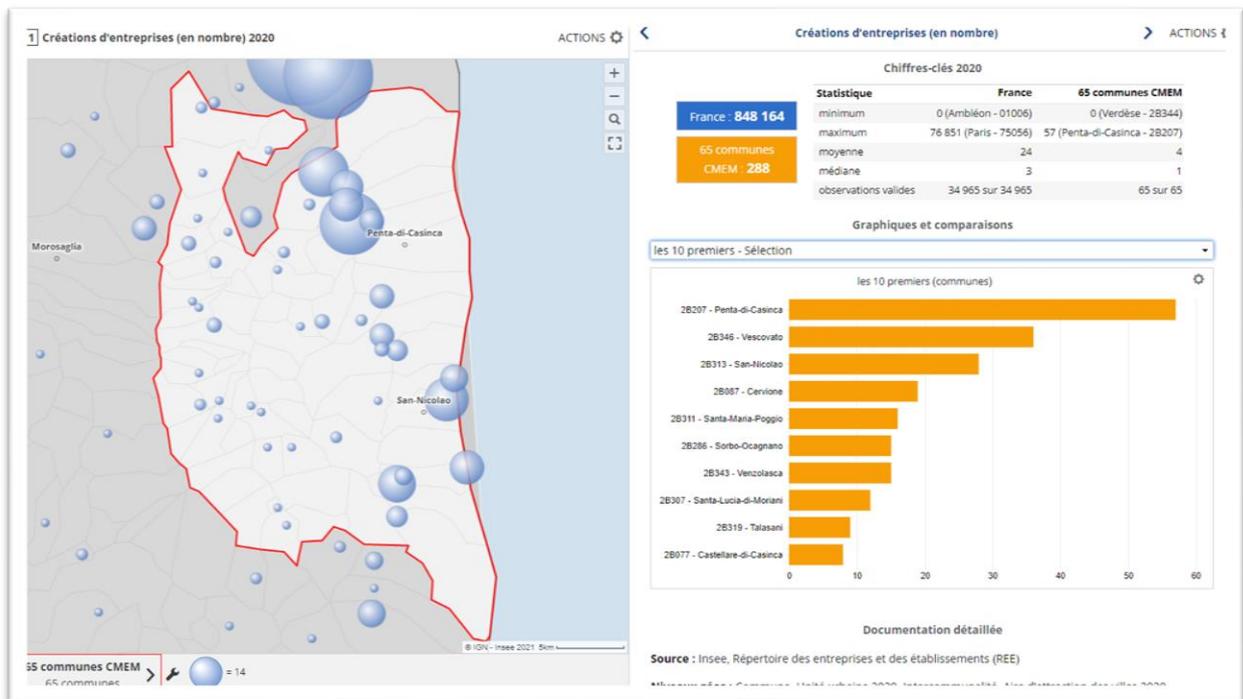
C'est dire si le tissu économique local est constitué en très grande majorité de très petites entreprises, souvent familiales, qui présentent une grande fragilité.



L'évolution des créations d'entreprise reste quant à elle relativement stable sur le territoire.



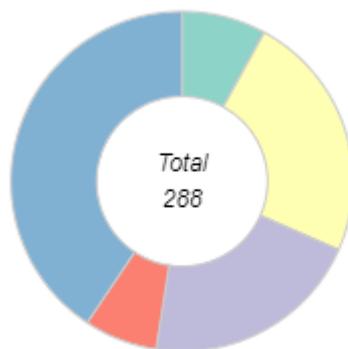
Avec environ 250 à 300 entreprises créées chaque année, la Castagniccia présente un taux de création d'entreprises de 12,8%, (nombre de créations d'entreprises au cours d'une année, rapporté au nombre d'entreprises actives au 1er janvier de l'année) taux qui n'a cessé de chuter depuis 2012 (16,4%) mais qui reste comparable au territoire Corse (12,9%).



Comparativement au tissu économique existant, on s'aperçoit que les créations de nouvelles activités se font notamment dans le secteur des autres services. La construction attire toujours les créateurs alors que le secteur du commerce/hébergement/restauration marque le pas.

Création d'entreprises en 5 secteurs

Sélection



- Création d'entreprises dans l'industrie (8,0 %)
- Création d'entreprises dans la construction (23,6 %)
- Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (20,8 %)
- Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'agriculture (12,1 %)
- Création d'entreprises dans les autres services (40,6 %)

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Globalement, l'économie locale reste fragile. Elle repose sur de petites structures individuelles qui, pour plus de 75%, ne disposent d'aucun salarié, ont un accès difficile au financement bancaire, et dès lors, peinent à réaliser les investissements nécessaires à leur développement ou leur survie.

De plus, un certain nombre de chefs d'entreprises, artisans, et commerçants arrivent à l'âge de la retraite en ayant peu d'espoir de transmission de leur établissement hormis dans le cadre d'une succession familiale.

Enfin, le manque de formation initiale, les difficultés d'accès à la formation continue liée à l'éloignement des centres urbains, l'absence de démarches collectives et de partenariats, ou bien encore la fracture numérique demeurent sans aucun doute d'autres freins à l'entrepreneuriat local.

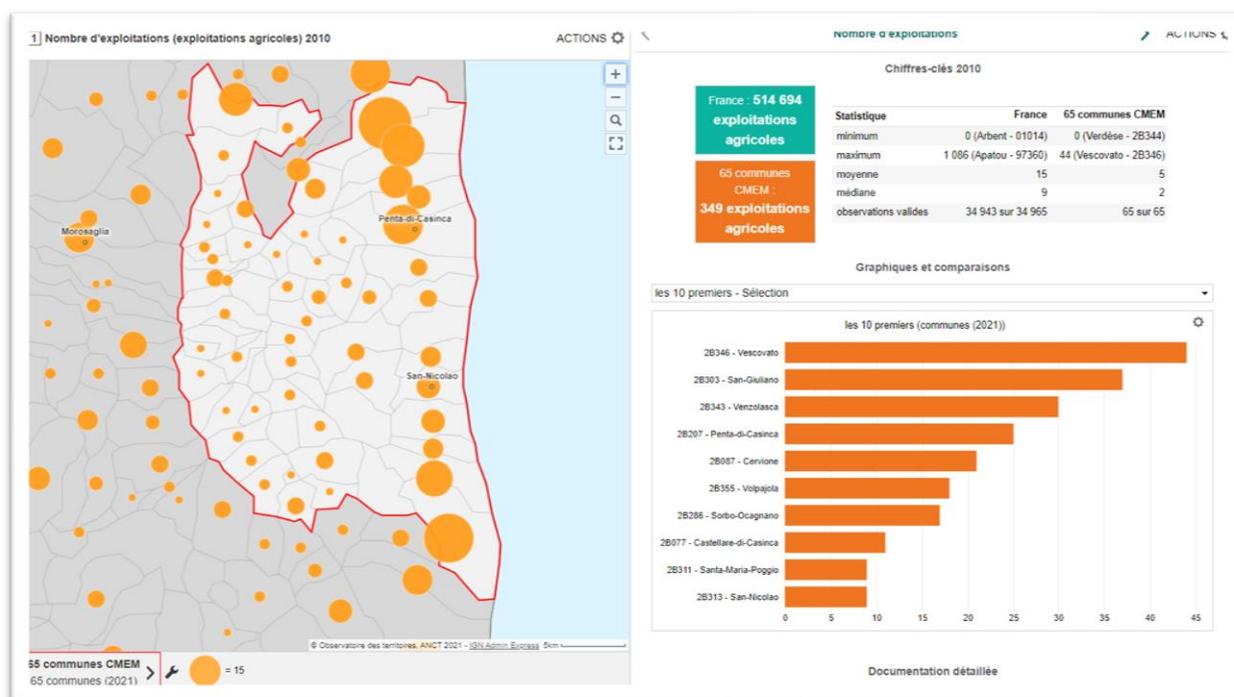
Economie et emploi : agriculture et pêche

L'essentiel de l'**activité agricole** se concentre dans la plaine depuis que les aménagements hydrauliques réalisés dans les années 60 ont permis le développement d'une agriculture productive. Maraichage, cultures fruitières, agrumiculture, viticulture et élevage sont les principales activités que l'on y retrouve souvent accompagnées par des démarches qualité, indispensables aujourd'hui à l'amélioration du revenu des exploitants.

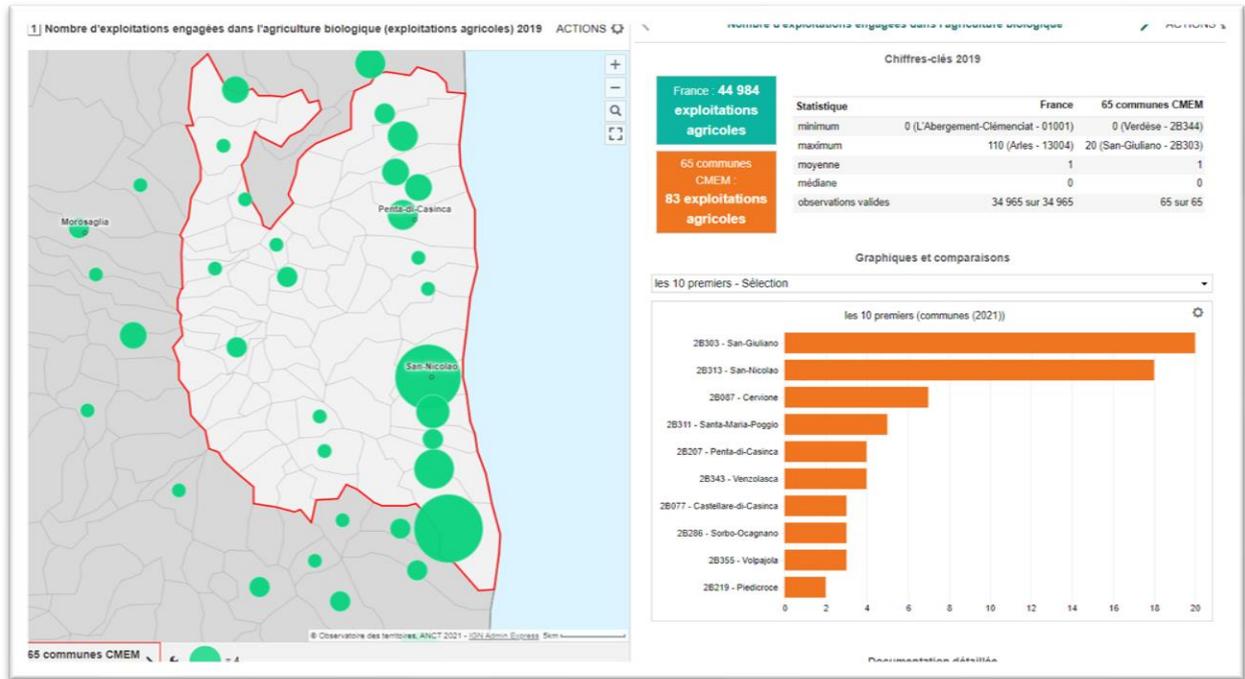
Dans l'intérieur, l'agriculture d'autosubsistance a quasiment disparu et les terrasses sont aujourd'hui en friche. Seule l'activité d'élevage extensif reste très présente dans la plupart des villages de Castagniccia. La transformation des productions y est généralement réalisée sur place avec une qualité reconnue (même si elle est parfois inégale).

La castanéiculture qui a connu un certain regain d'activité, a été freinée pendant quelques années par le Cynips, mais semble renaître de ses cendres. La culture du noisetier semble, elle, demeurer sur une dynamique très intéressante.

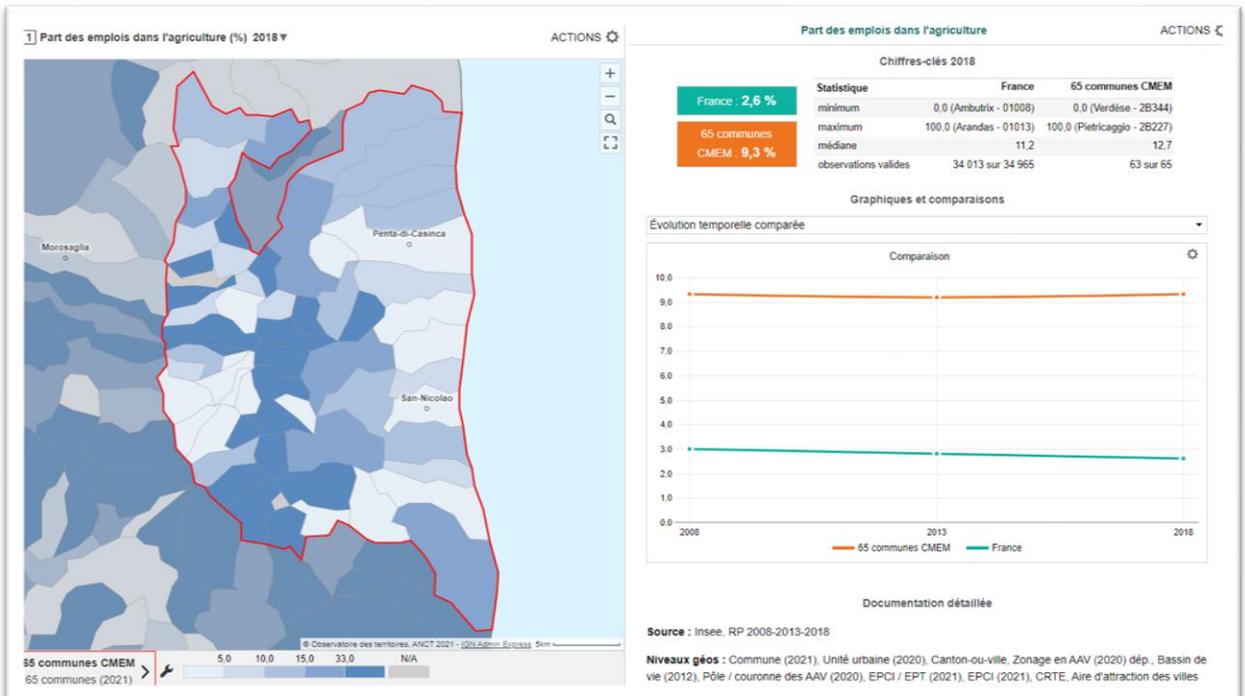
Quant à la pêche, le port de Taverna a perdu depuis longtemps le rôle moteur qu'il jouait dans les années 80.



L'agriculture biologique, quant à elle, est en plein développement et les exploitations en conversion se multiplient.

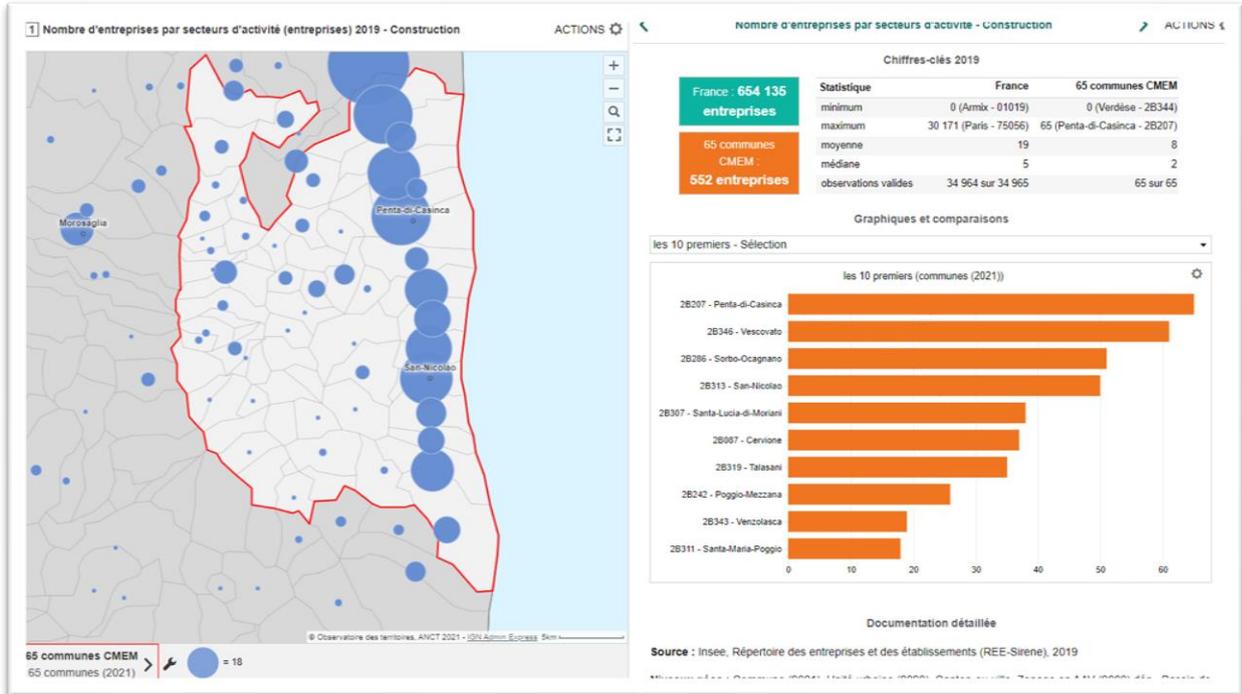


Avec 9,3 % des emplois dans le secteur, la Castagniccia reste un territoire à vocation fortement agricole.

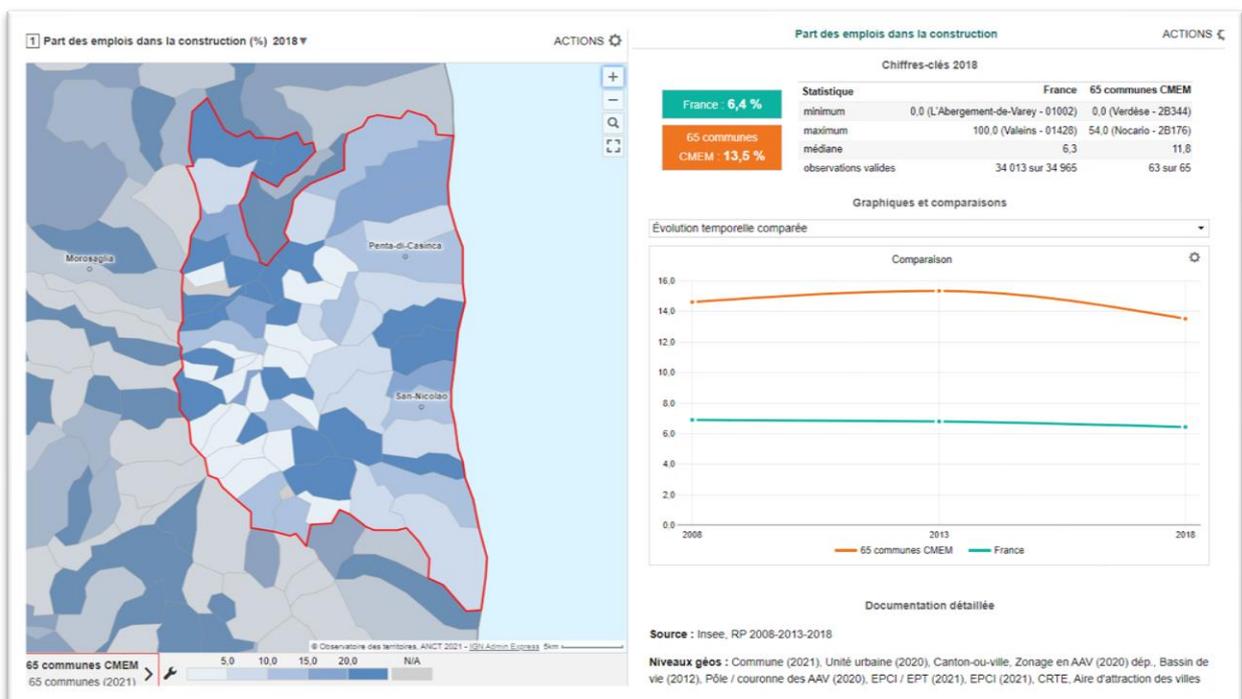


Economie et emploi : BTP

Le BTP reste une activité importante en Castagniccia Mare à Monti. C'est la seule activité présente dans les villages de l'intérieur avec l'élevage, même si elle reste sous une forme très artisanale. En plaine, c'est une activité qui a connu un réel développement dans les 10 dernières années avec l'émergence de nombreux projets immobiliers qui ont favorisé une forte croissance démographique.



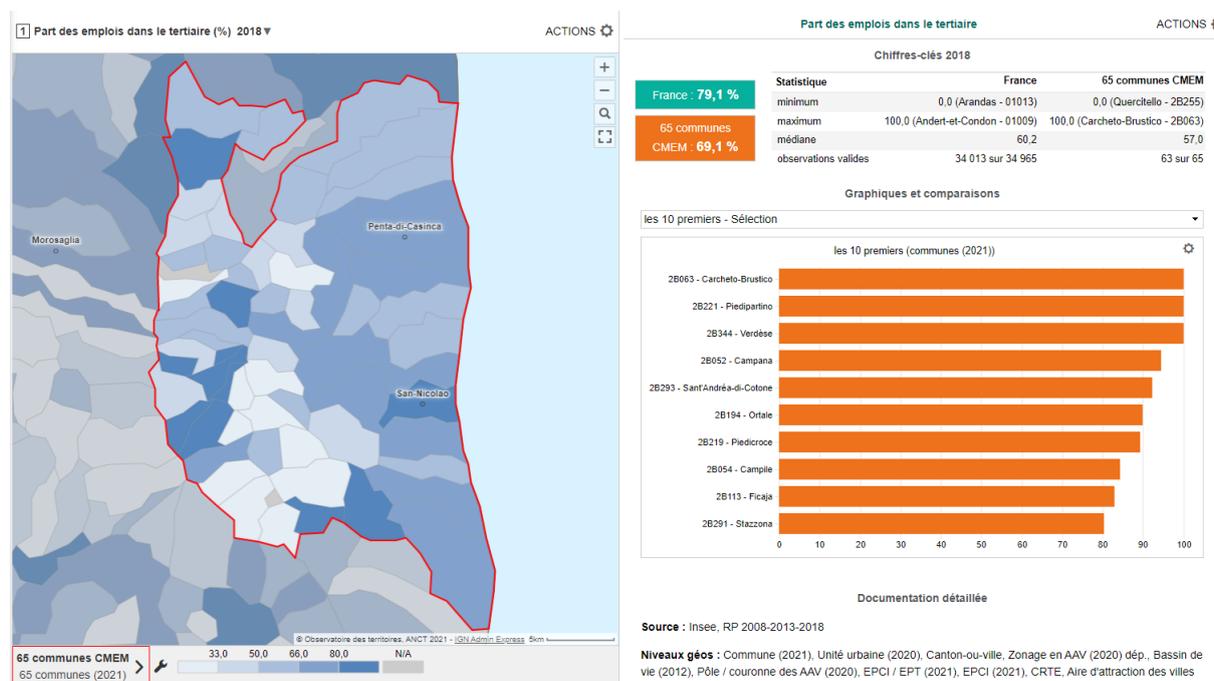
C'est un secteur qui porte l'emploi sur le territoire au point que les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver une main d'œuvre locale qualifiée et doit faire de plus en plus souvent appel aux travailleurs détachés.



Economie et emploi : le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, qui regroupe le commerce, les transports et les services divers ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, est un secteur certes très présent sur le territoire mais dans une moindre mesure que sur le territoire national.

En effet, s'il concentre plus de 79% des emplois au niveau national, la part des emplois dans ce secteur atteint seulement 69% en Castagniccia.



On peut noter que si **le commerce et les services** sont bien présents sur le territoire, ils sont concentrés pour la quasi-totalité d'entre eux sur les zones plaine/littoral et notamment dans les quatre principaux bourgs centres du territoire : Arena-Vescovato, Folelli (Penta di casinca), Moriani (San Nicolao) et Cervioni. Les villages de l'intérieur sont de plus en plus démunis en ce qui concerne l'accès aux commerces et services de base.

Economie et emploi : tourisme

Le tourisme est assurément le principal moteur de l'économie locale, qui impacte l'ensemble des secteurs d'activités économiques et notamment le commerce et les autres services. Avec une capacité d'accueil de 15.000 lits professionnels, dont la plupart sont concentrés sur le littoral de la Costa Verde, le territoire s'est progressivement fait une place à part entière parmi les destinations touristiques corses.

Il s'agit d'une clientèle que l'on peut qualifier de familiale, relativement captive, qui a choisi la Castagniccia Mare à Monti, pour sa position centrale, son côté nature, tranquille et authentique, mais aussi souvent pour des considérations économiques...

En effet, le territoire n'offre pas une gamme d'hébergements de qualité supérieure et peu de services à forte valeur ajoutée même si des initiatives commencent à voir le jour notamment dans l'intérieur. Progressivement, grâce à l'action de l'Office de Tourisme, le secteur se professionnalise et se structure pour proposer au visiteur une nouvelle expérience autour des valeurs d'hospitalité, de convivialité et de qualité.

Nombre et capacité des hôtels

	Hôtels		Chambres	
	Castagniccia Mare à Monti	Corse	Castagniccia Mare à Monti	Corse
Ensemble	5	427	179	12 240
1 étoile	0	4	0	103
2 étoiles	1	71	19	1 607
3 étoiles	3	183	148	6 545
4 étoiles	0	56	0	1 845
5 étoiles	0	17	0	594
Non classé	1	96	12	1 546

Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021

Nombre et capacité des campings

	Terrains		Emplacements	
	Castagniccia Mare à Monti	Corse	Castagniccia Mare à Monti	Corse
Ensemble	13	188	1 715	23 402
1 étoile	1	10	198	1 013
2 étoiles	2	37	341	3 834
3 étoiles	1	63	25	8 578
4 étoiles	3	25	739	6 720
5 étoiles	0	1	0	331
Non classé	6	52	412	2 926

Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021

Nombre d'autres hébergements collectifs

Indicateurs	Castagniccia Mare à Monti	Corse
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	21	222
Villages vacances - Maisons familiales	4	30
Auberges de jeunesse - Centres sportifs	0	7
Ensemble	25	259

Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021

Places* dans les autres hébergements collectifs

Indicateurs	Castagniccia Mare à Monti	Corse
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	3 809	28 897
Villages vacances - Maisons familiales	2 105	15 901
Auberges de jeunesse - Centres sportifs	0	572
Ensemble	5 914	45 370

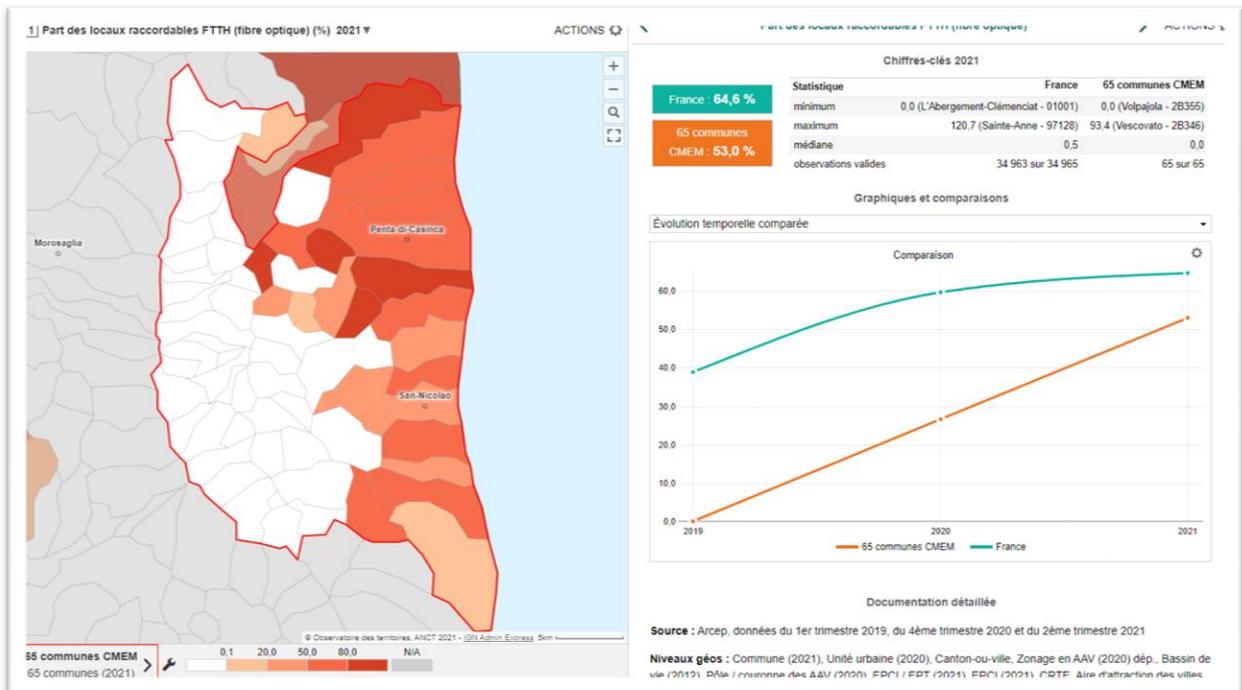
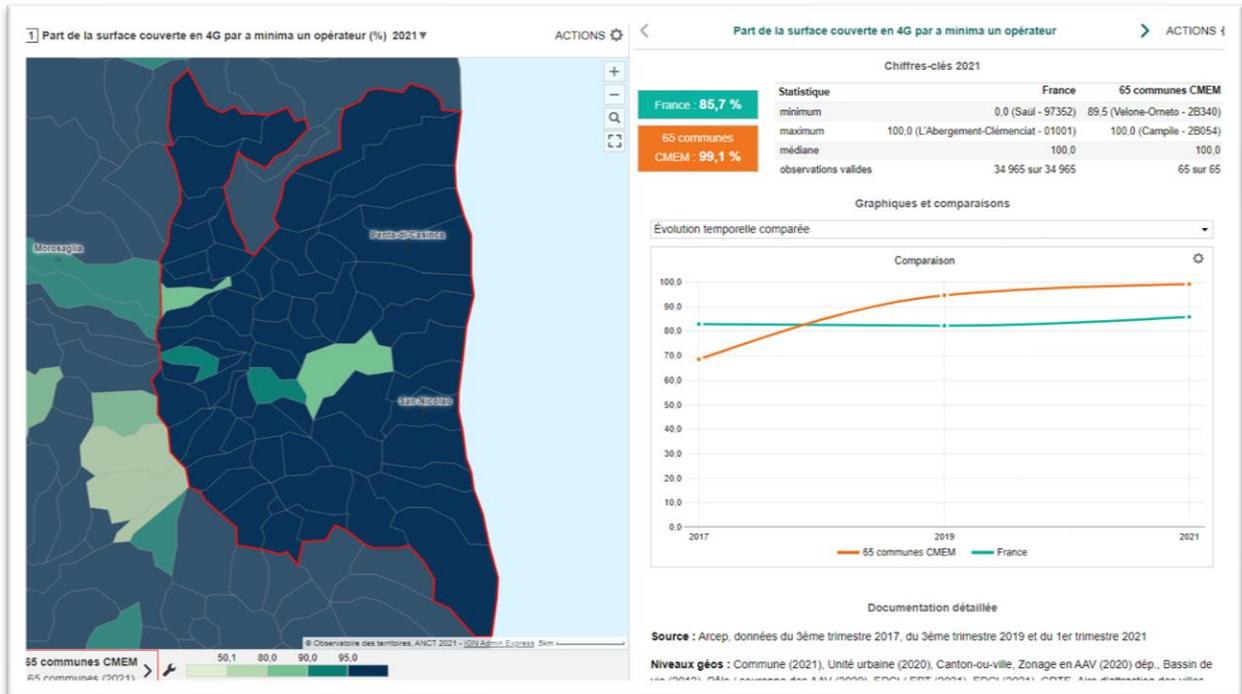
Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021

* chambres, appartements, dortoirs...

**SERVICES
EQUIPEMENTS
ET
CENTRALITES**

Services, équipements et centralités : équipements et services numériques

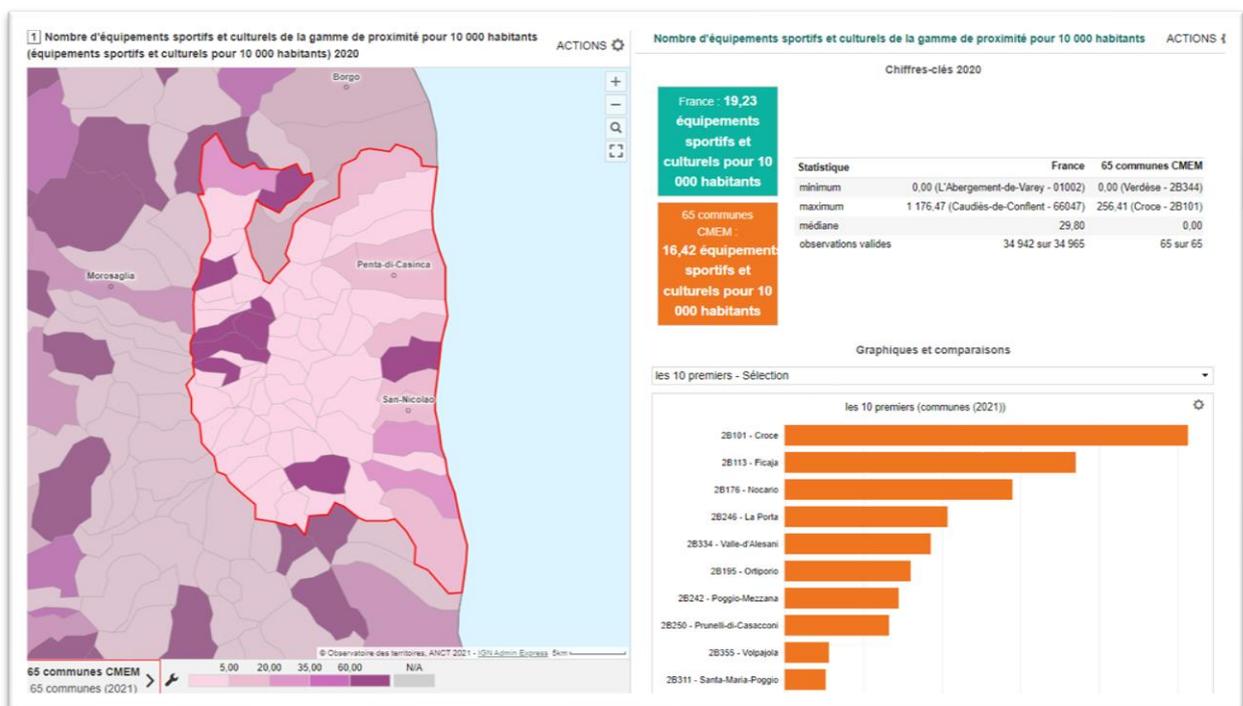
En matière de services numériques, le territoire est quasi intégralement couvert par la 4G exceptés quelques points noirs. La fibre optique quant à elle se déploie à vive allure depuis deux ans, 53% des locaux de Castagnicia étant raccordables fin 2020.

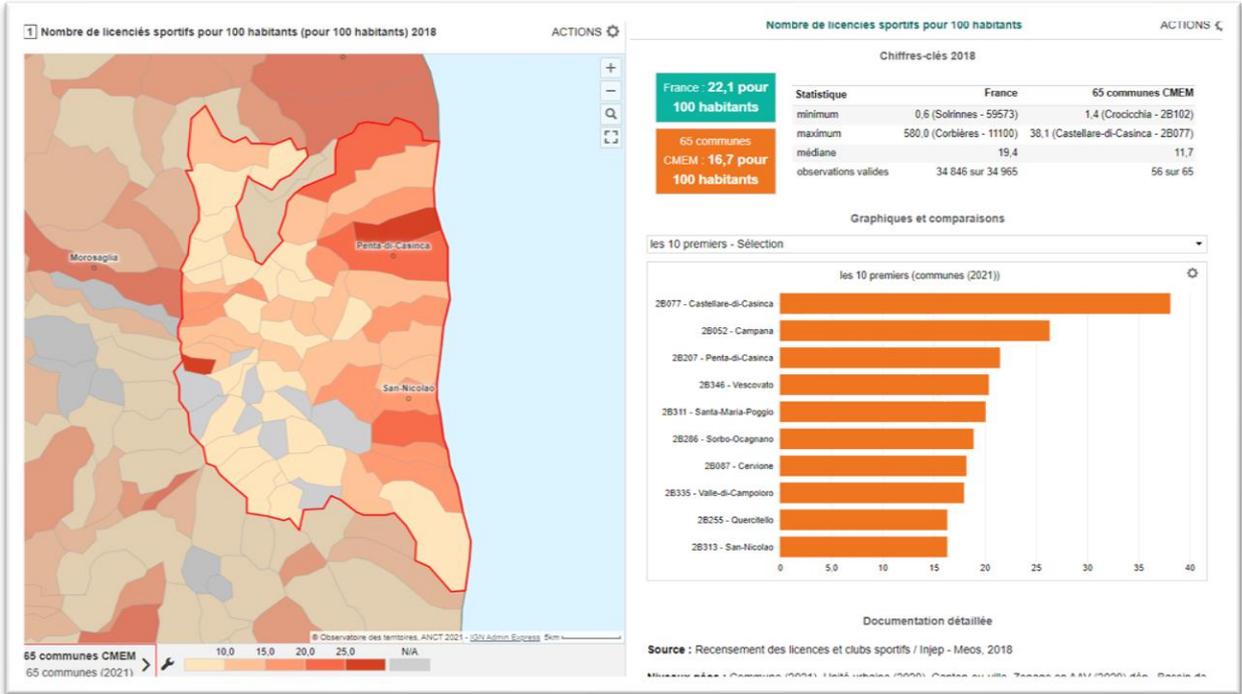


Services, équipements et centralités : équipements de sport et culture

Pour un territoire essentiellement rural, la Castagniccia dispose d'un taux satisfaisant d'équipements sportifs et culturels de proximité, même si ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire. Il s'agit d'équipements tels les boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et les bibliothèques...

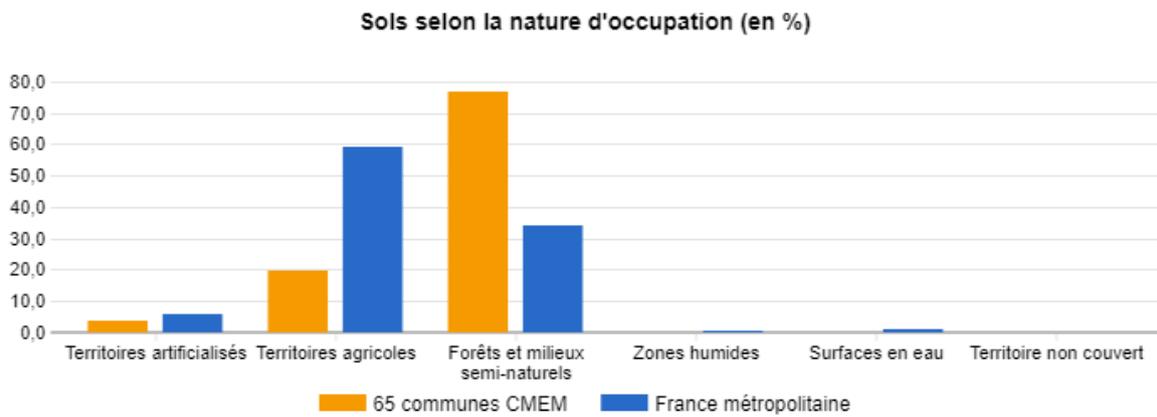
En matière d'équipements de la gamme intermédiaire (salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme, pistes de roller, skate...) ou supérieure (théâtres, cinémas, lieux d'exposition, musées...), les taux sont nettement plus faibles avec respectivement 2,59 et 0,43 équipements pour 10.000 habitants.



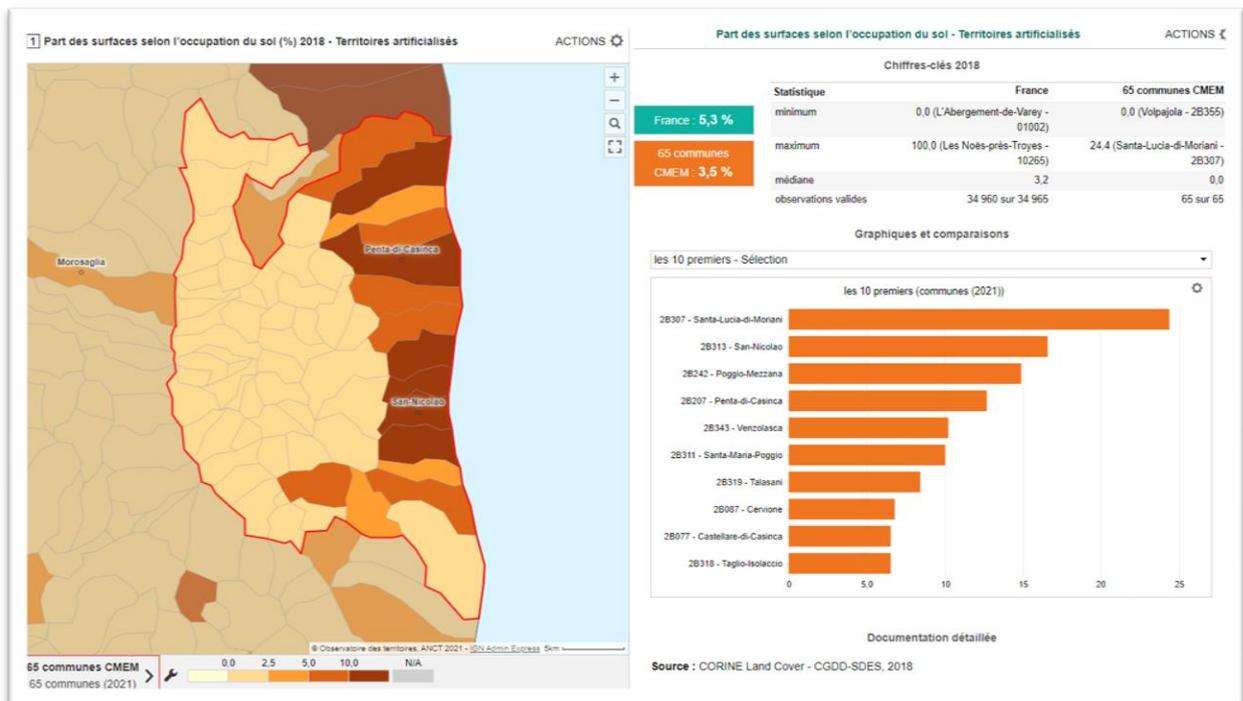


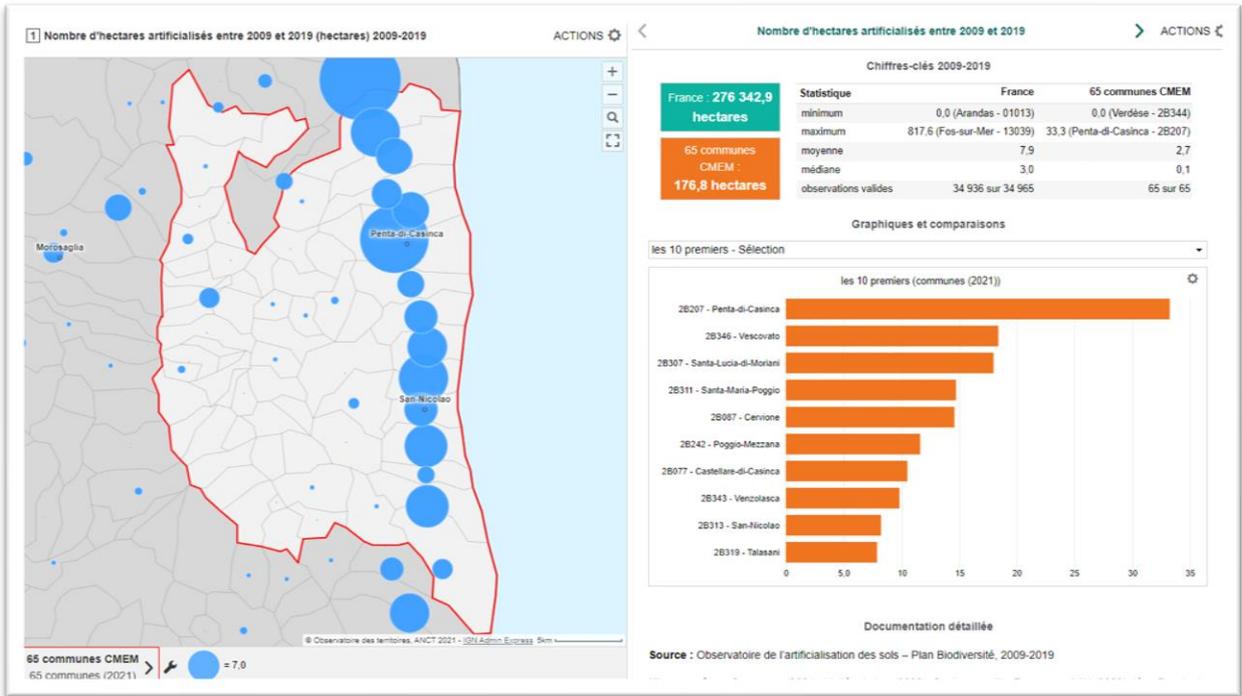
Services, équipements et centralités : aménagement de l'espace

La Castagniccia est en grande partie recouverte par les forêts et milieux semi-naturels ainsi que par les terres agricoles. Seul 3.6% du territoire est artificialisé même si l'écart entre les communes peut être important.



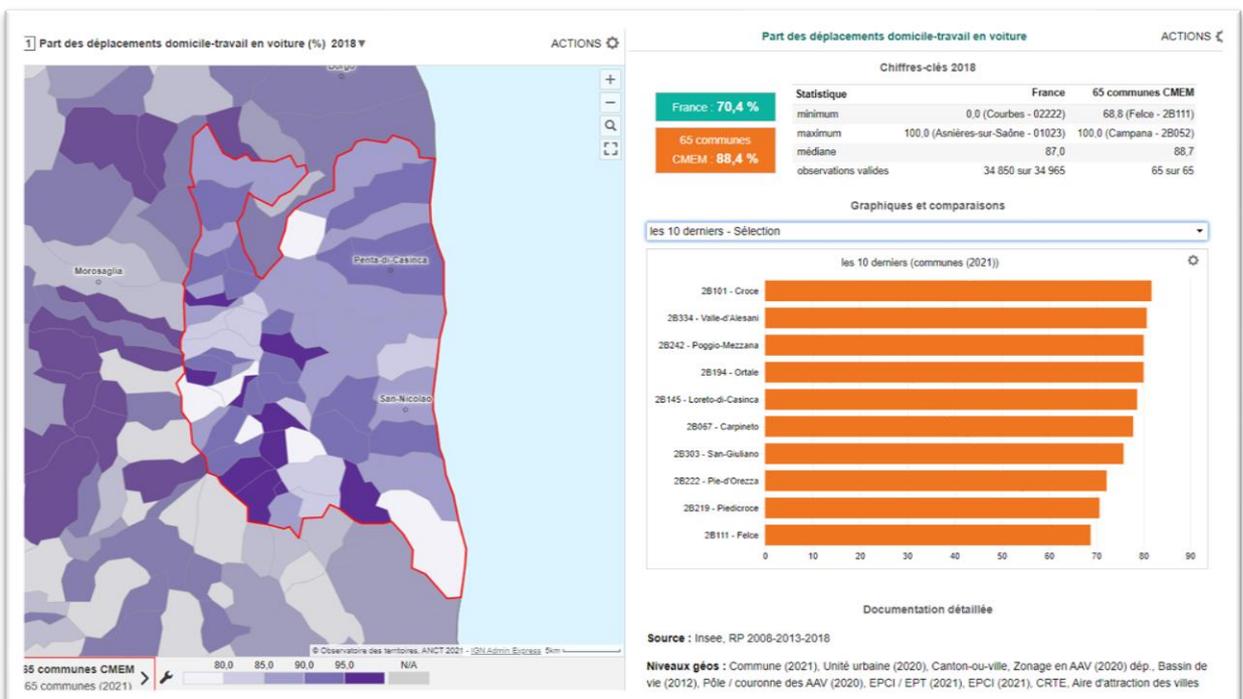
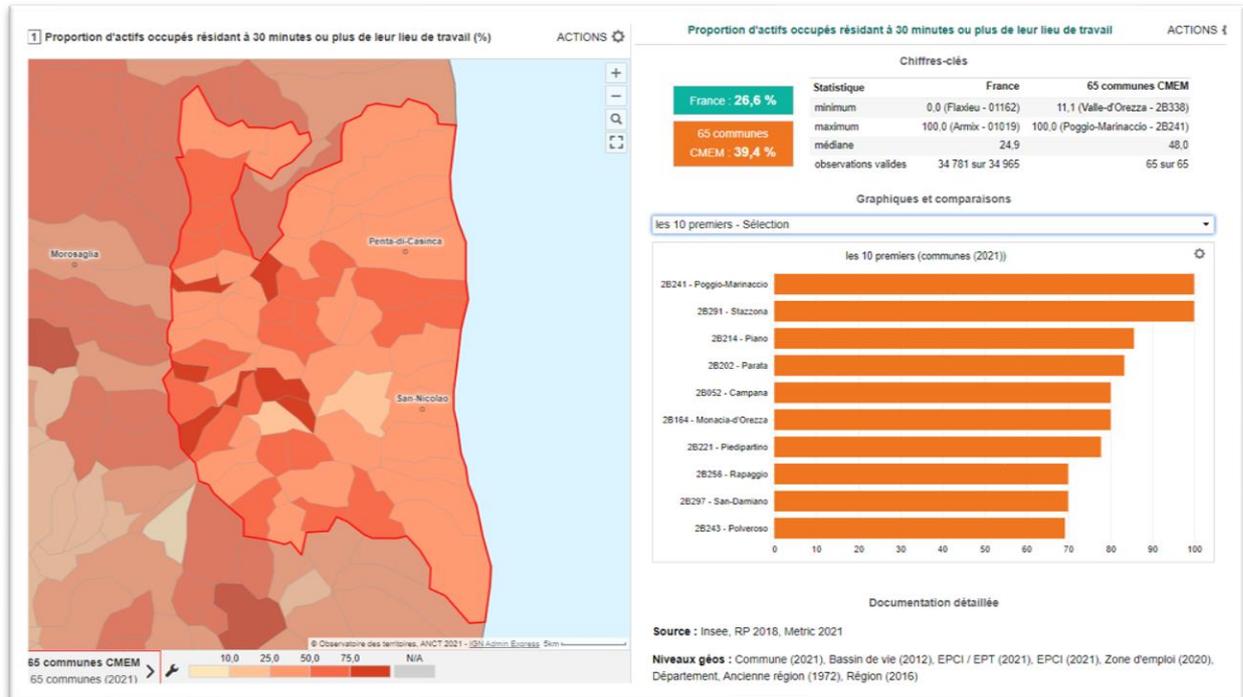
Source : Union européenne - Ministère de la transition écologique - CORINE Land Cover - 2018





Services, équipements et centralités : mobilités

Sur le territoire, près de 40% des actifs occupés résident à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail. Près de 90% d'entre eux utilisent la voiture pour s'y rendre, compte tenu de l'inexistence de transport en commun...



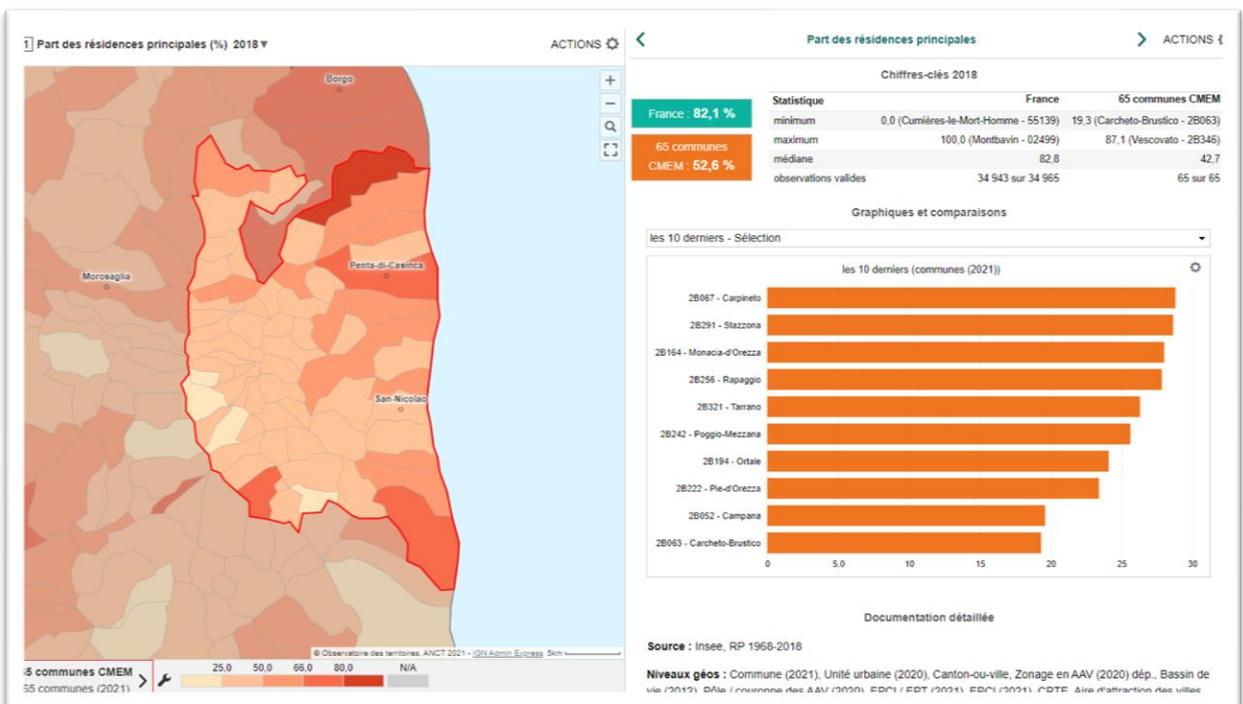
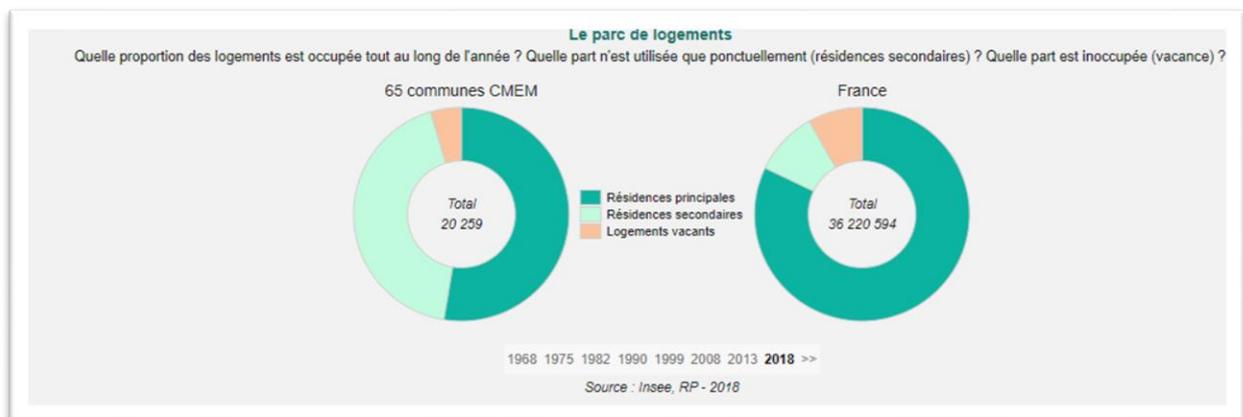
Services, équipements et centralités : habitat et logements

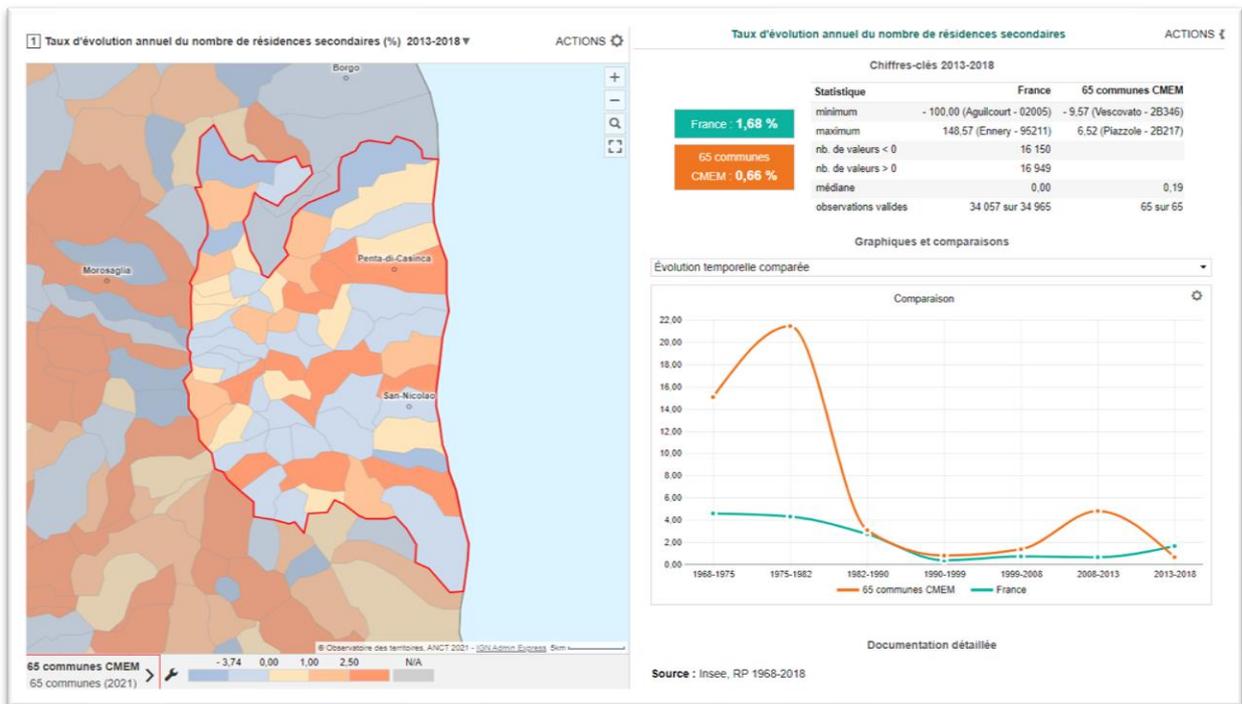
On recense 20259 logements en Castagniccia dont 10 657 résidences principales (52.6%), 8668 résidences secondaires (42.8%) et 934 logements vacants (4.6%).

On note des taux très différents entre communes de l'intérieur et communes du littoral mais également mais également entre ces dernières.

Dès le début des années 80, on assiste à un retournement de tendance qui voit le taux d'évolution annuel du nombre de résidences secondaires s'effondrer, pour se stabiliser à un niveau inférieur à 1%, bien en dessous du niveau national (1.6%).

Le nombre de constructions neuves, même s'il reste toujours élevé, décroît considérablement depuis 2010 alors que le nombre de logements sociaux reste quant à lui relativement +faible au regard de la précarité.

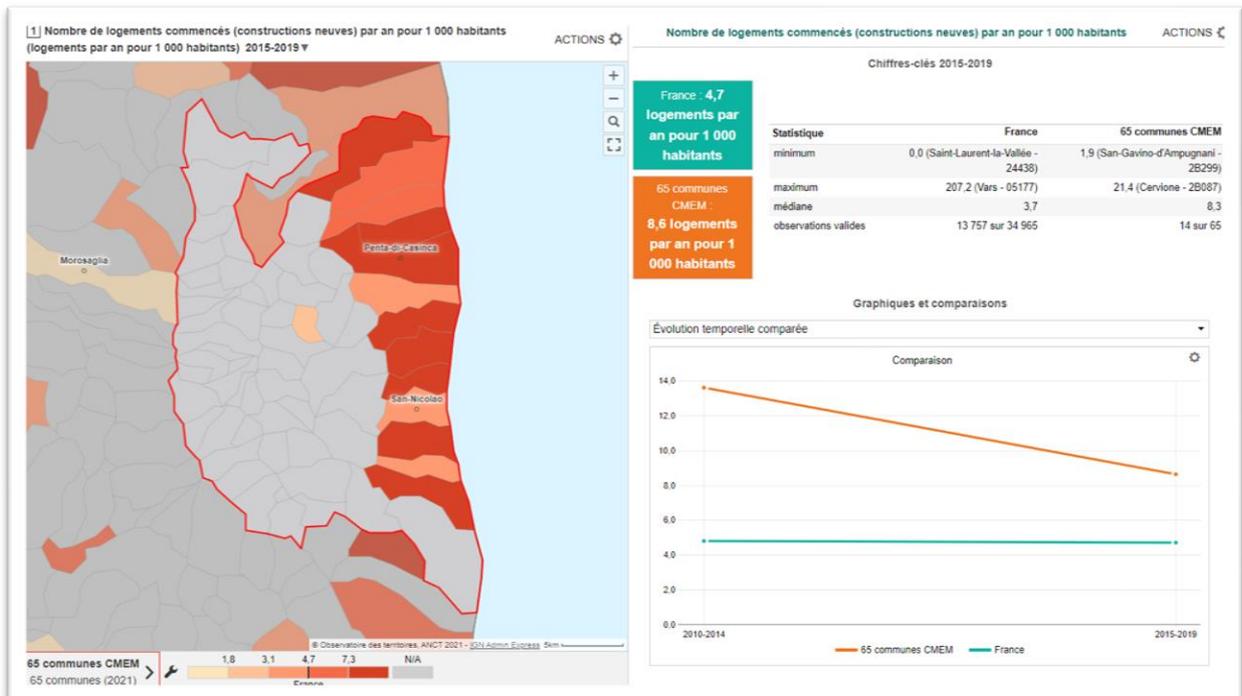


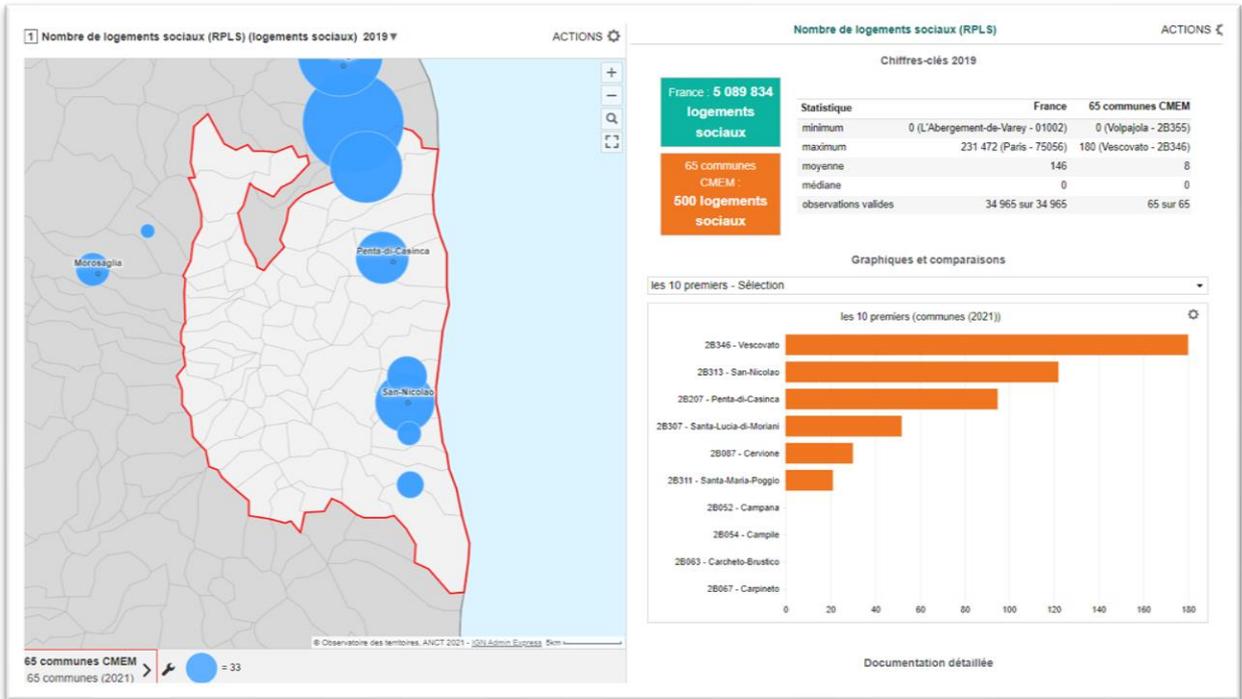


Les constructions neuves

	Castagniccia	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	8,6	4,7
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	87,2	79,7

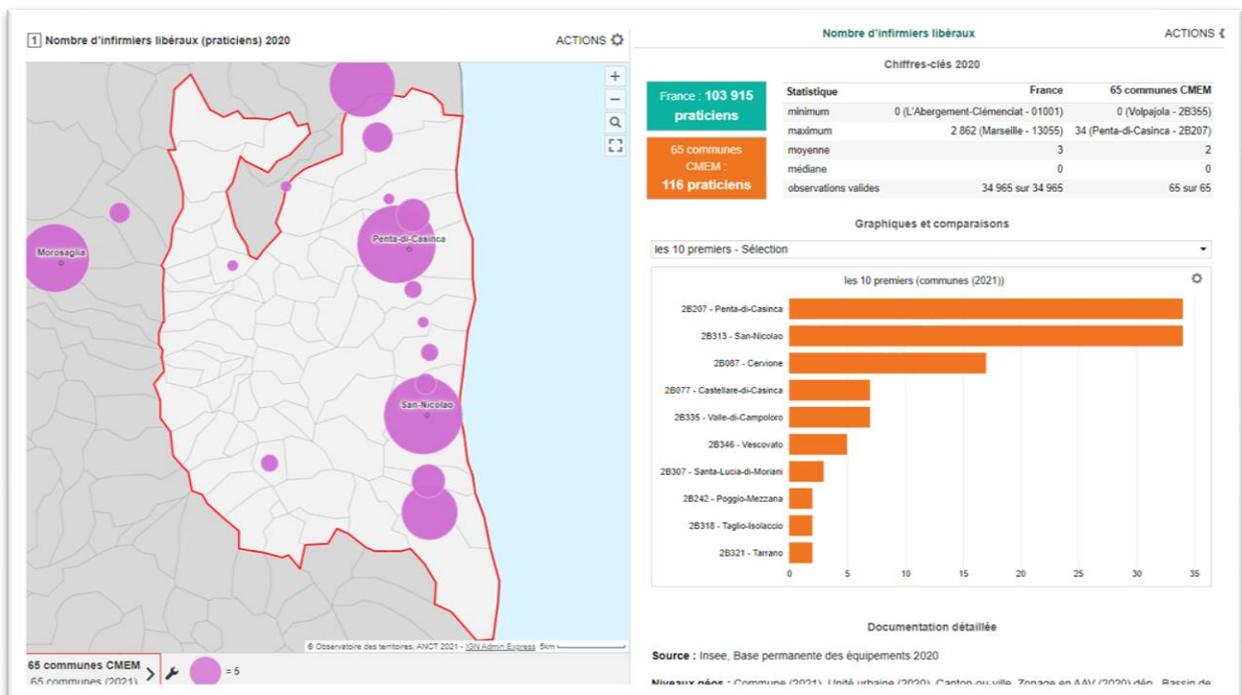
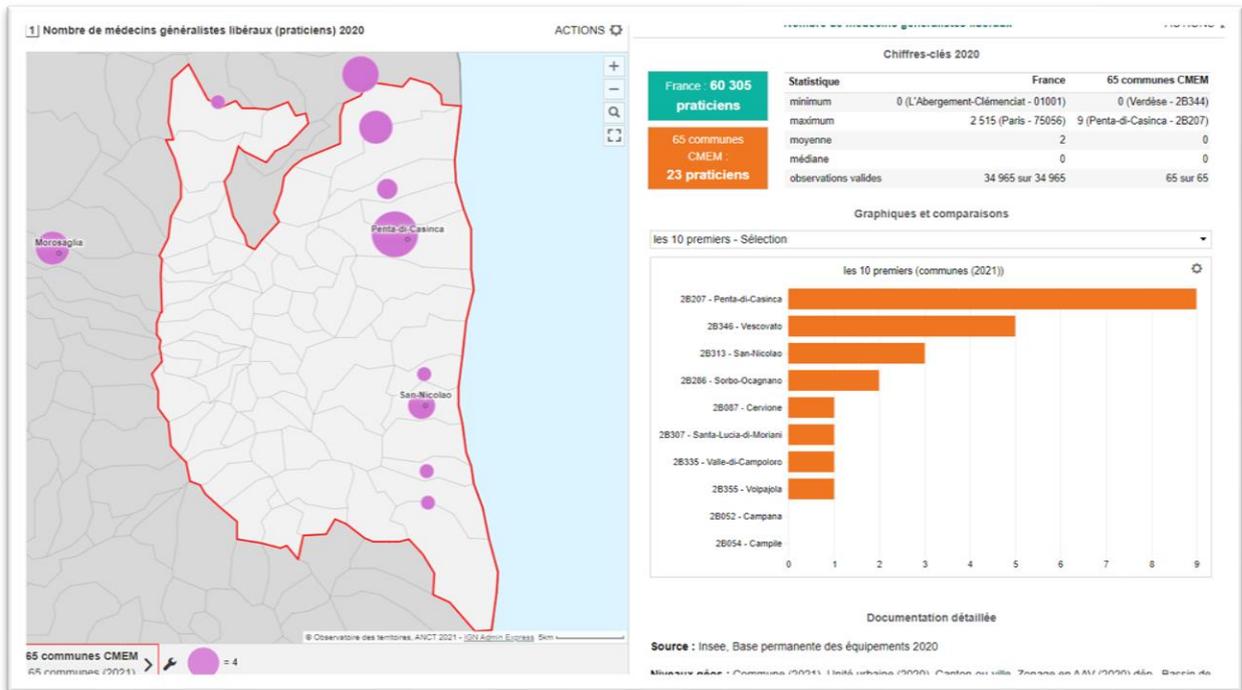
Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2015-2019





Services, équipements et centralités : santé

En matière de santé, les professionnels sont en très grande majorité situés sur la partie littorale du territoire et les temps d'accès restent élevés pour les populations de l'intérieur.





COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

Projet de territoire Castagniccia Mare à Monti

Lundi 15 novembre 2021 à 14h

Communauté de Communes de la Costa-Verde

Animé par :

- Marc NICOLAI, Directeur Général des Services de la C.C de la Costa-Verde ;
- Maryline FRATI-RENOSI, Directrice du pôle Développement Territorial de la C.C de la Costa-Verde ;
- Jean-Marie PALLENTI, maire de Velone Orneto.
- Paola LUISI, Volontaire Territoriale en Administration (VTA)

Déroulement de la réunion :

M. Jean-Marc PALLENTI ouvre la séance à 14h00. Il souhaite la bienvenue à tous les participants, rappelle l'objet de cette réunion et laisse la parole à M. Marc NICOLAI.

M. Marc NICOLAI remercie à son tour les participants de la réunion et excuse le Président ainsi que les 1^e, 2^e et 3^e Vice-Président pour leur absence. Il déplore également le peu de représentativité des élus et associations convié à cette réunion. Le Directeur Général des Services répartit la réunion en 4 volets :

1. Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
2. Présentation et diagnostic du territoire Castagniccia Mare à Monti ;
3. Stratégie et objectifs ;
4. Débat et questions diverses.

1. Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Mme Maryline FRATI-RENOSI introduit ses propos en définissant ce qu'est le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. C'est un contrat au service des territoires qui permet d'accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

Le CRTE est un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités signées pour la durée de la mandature, soit 6 ans.

La transition écologique doit être une priorité et une attention particulière sera portée au développement de nouvelles pratiques telles que les circuits courts, mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments et promotion des énergies renouvelables.

Ce contrat rassemble des financements déjà existants et permet un fléchage pour une meilleure utilisation, c'est par exemple le cas :

- Plan Avenir Montagne (dont le territoire Castagniccia Mare à Monti a été lauréat) ;
- La DETR ;

- Le CPER ;
- France Relance ;
- Le COT ;
- L'ANCT.

Le périmètre choisi pour l'élaboration du CRTE a été le territoire Castagniccia Mare à Monti. Ce dernier se compose des 23 communes de la C.C de la Costa-Verde et des 42 communes de la C.C de la Castagniccia-Casinca.

Les deux intercommunalités ont des enjeux de développement commun et doivent allier aménagement de l'espace (piémont, plaine littoral), développement du tourisme de l'intérieur, agriculture, ruralité et mobilité.

Pour être éligible au CRTE, des moyens humains sont mobilisés, c'est-à-dire le personnel en interne, les VTA (volontaire territoriaux administratif) recruté pour une période de 24 mois pour élaborer le projet de territoire et le programme d'action, le comité technique et le comité de pilotage.

M. Maryline FRATI-RENOSI explique la méthode qui sera mise en œuvre pour mener à bien à la signature de ce contrat.

- Rédaction d'un protocole d'engagement entre le préfet et les deux intercommunalités ;
- Signature entre le territoire Castagniccia Mare à Monti et le préfet validant la candidature du territoire au CRTE ;
- Recrutement de deux VTA ;
- Mise en place de la communication sur le CRTE à travers différentes étapes, à savoir des réunions publiques, des courriers d'informations aux différents acteurs concernés, des publications dans la presse ;
- Réunion du comité technique pour l'élaboration du projet de territoire ;
- Réalisation du programme d'action pour le bloc communal ;
- Validation du projet de territoire et du projet d'action par le comité de pilotage ;
- Signature du CRTE entre le président de chaque intercommunalité et l'Etat.

M. Maryline FRATI-RENOSI donne la parole à M. Marc NICOLAI pour la présentation et le diagnostic du territoire.

2. Présentation et diagnostic du territoire Castagniccia Mare à Monti

Les caractéristiques du territoire sont rappelées par M. Marc NICOLAI :

- Un territoire attractif mais son attractivité est inégale ;
 - o La population est en constante progression ;
 - o Les villages de l'arrière-pays connaissent un processus de désertification ;
 - o Un territoire globalement jeune ;
- Un environnement riche et encore préservé ;
 - o Une diversité géographique : zone littorale, zone de plaine, zone de piémont et zone de montagne ;
 - o Des réservoirs de biodiversités : sites Natura 2000 et ZNIEFF ;
 - o L'eau est une véritable richesse ;
- Une économie vulnérable et concentrée sur la zone plaine/littoral ;
 - o Une prépondérance du secteur du commerce ;
 - o Une place importante du BTP ;
 - o Une agriculture encore bien présente ;

- Un secteur industriel peu développé ;
- Une administration publique locale qui offre un grand nombre d'emplois ;
- Une situation sociale fragile ;
 - Prix du foncier et de l'immobilier abordables ;
 - Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables ;
 - Un taux d'emplois salariés en dessous de la moyenne régionale ;
 - Un taux de chômage important.

3. Stratégie et objectifs

Mme Paola LUISI explique que l'analyse AFOM (Atouts/Forces/Opportunités/Menaces) qui a découlé du diagnostic de territoire a permis de définir une finalité territoriale et une stratégie de développement.

L'objectif est de faire de la Castagniccia Mare à Monti un territoire attractif, solidaire et écoresponsable.

La stratégie de développement est la suivante :

- Mieux maîtriser l'attractivité du territoire
- Accompagner un développement économique endogène
- Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Elle rappelle qu'à chacun de ces trois axes correspond un certain nombre de projets réalisés ou en cours de réalisation. Il convient de rappeler que les projets restants ne pourront pas tous aboutir d'ici la fin de la mandature et que la priorisation sera de rigueur.

4. Débat et questions diverses

Une fois les différentes présentations terminées, Mme Maryline FRATI-RENOSI propose d'ouvrir un temps d'échange avec les participants.

Quatre rubriques ont ainsi été établie :

- **Patrimoine :**

La valorisation et la préservation du patrimoine à la fois culturel et cultuel, matériel et immatériel est une priorité pour l'ensemble des participants la réunion.

La restauration du couvent d'Orezza à fait l'objet d'une question, cependant cet édifice ne fait pas parti du périmètre de la C.C de la Costa-Verde. Le requérant a été invité à prendre contact avec la C.C de la Castagniccia-Casinca, EPCI dont dépend ledit édifice.

- **Environnement :**

En lien avec les objectifs du CRTE qui englobe la promotion des énergies renouvelables, l'implantation de borne de recharge électrique mais aussi le développement des mobilités douces ont fait l'objet d'échanges.

En ce qui concerne les bornes de recharge de VE, plusieurs communes pensent en faire l'acquisition, notamment la commune de Piazzali.

A noter que la C.C de la Costa-Verde est déjà équipé d'une borne de recharge dans ses locaux. A terme, l'ensemble de sa flotte automobile sera électrique.

La gestion des déchets a suscité de nombreuses interrogations. Les habitants ont fait remarquer que les points propres sont de plus en plus *sales*, et qu'ils commencent à ressembler à des *zones de stockage*. Les participants ont proposé deux solutions pour endiguer ce problème :

- Un seul point propre par commune
- Récouter les déchets en porte à porte

M. Marc NICOLAI laisse la parole à M. Serge BERENI, chef du pôle gestion des déchets pour répondre à ces interrogations.

M. Serge BERENI reconnaît le manque de volonté de la population de trier leur déchet. Il rappelle que de nombreux supports de communications ont été élaborés pour faciliter le tri (flyer, panneaux, ect...). Il rappelle également qu'un système de vidéosurveillance a été installé permettant de sanctionner l'incivisme de certains individus.

Dans un premier temps, pour répondre à la question des *zones de stockage*, il rappelle que la C.C de la Costa-Verde a créé sur son territoire un supermarché inversé « u Cappia e Piglia ». Le but étant de déposer de vieux objets et d'en récupérer d'autres en échanges. Les objets sont ainsi une seconde vie. Le concept est totalement gratuit.

Dans un second temps, il explique que la collecte des déchets a été refusée par les élus. Ce mode de collecte induirait une augmentation trop importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les usagers.

Pour conclure, M. Serge BERENI insiste sur le fait que dans le domaine de la collecte séparative, la C.C de la Costa-Verde a été classée numéro 1 à l'échelle de la Corse avec un taux de valorisation de 51%.

- **Urbanisme :**

Unanimement, les participants ont reconnu que le nombre de construction sur le territoire, et notamment sur des terrains agricoles, est trop important.

La réponse apportée par M. Marc NICOLAI est la suivante : la plupart des communes qui compose l'intercommunalité dispose de leur propre Plan Local d'Urbanisme (PLU), donc de la gestion des droits des sols – et de fait de la délivrance des permis de construire –.

C'est pourquoi, la C.C de la Costa-Verde est en cours d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Au-delà d'être un document d'urbanisme, le SCoT est une démarche qui permet aux élus de dialoguer et de programmer l'aménagement du territoire à une échelle supra communale, et dans l'intérêt de tous.

Parmi les participants, un artisan-créateur a déploré la présence d'une zone artisanale en Costa-Verde qui regrouperait les acteurs locaux. En effet, ce dernier a dû installer ses locaux sur un autre territoire voisin. Pour lui, la richesse que possède la région n'est pas assez mise en valeur.

M. Marc NICOLAI reconnaît que la présence d'une telle structure serait bénéfique au territoire, cependant la grande difficulté réside dans le fait de trouver une cohérence entre les différentes activités, quelles soient industrielles ou bien artisanales.

Conclusion

M. Jean-Marie PALLENTI remercie l'ensemble des participants pour ces débats constructifs et leur souhaite un bon retour.

La réunion s'achève à 16h00.



COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2021 MEDIATHEQUE DE FOLELLI

CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Présents :

AGOSTINI André, maire de Volpajola ;
ACHILLI Ludovic, Office d'équipement Hydraulique de la Corse ;
ALBERTINI Jean-Roland, président de l'Association « Casa Familiare à campagnola » ;
ALESSANDRI Pantaléon, vice-président de l'association Ghjente à Terra d'Orezza ;
BENEDETTI Félix, Chambre d'Agriculture de la Corse ;
CAMPANELLA Alexandre, chargé de projets de territoire DDTM Haute-Corse ;
DE CICCIO Ange, directeur Office d'équipement Hydraulique de la Corse ;
EMANUELLI Paul-Jean, maire de Piazzole ;
FERRARI Marcel, maire de Carpineto ;
FINIDORI Sophie, Agence de l'Aménagement durable urbanisme et d'énergie de la Corse ;
FREMONT Nicolas, Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
GIANNECCHINI Paul-Louis, maire de Quercitello ;
GRIMALDI Pierre Dominique, Volpajola, exploitant agricole ;
MATTEI Jacques, Association Castagniccia Viva ;
MARIOTTI Christiane, maire de Prunelli di Casacconi ;
NICOLAI Marc, Directeur général des services de la CC de Costa Verde ;
ORSINI Pierre, maire de Poggio Marinaccio ;
RAFFALLI Jean-Joseph, Association Terra e Omi di a Castagniccia ;
STEFANI Jean-François, président de l'association Orezza Camp ;
SPINOSI Nicole, Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Absents excusés :

GIRTEC ;
Maison de l'architecture de la Corse ;
Délégation Corse - Fondation du patrimoine ;
Conservatoire botanique national de Corse.

Diffusé à :

Personnes présentes ;
Personnes excusées ;
Maires du territoire Castagniccia Casinca.

Ordre du jour

- Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Présentation du territoire Castagniccia Mare à Monti
- Trois axes stratégiques et de nombreux projets
- Débat et questions diverses.

Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

La séance est ouverte à 14h15.

Le Président de la CC de la Castagniccia Casinca, Monsieur POLI Antoine, ouvre la réunion publique et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Le Directeur Général des Services de la CC de la Costa Verde, Monsieur NICOLAI Marc, fait une présentation succincte du CRTE Castagniccia Casinca Mare à Monti en précisant qu'il s'agit d'un contrat commun entre les deux communautés de communes (CCCC et CCCV).

La Directrice du développement du territoire de la CC de la Castagniccia Casinca, Madame NEGRONI Stéphanie, commence à présenter le CRTE en indiquant qu'il s'agit d'un contrat au service des territoires qui permet d'accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

Le CRTE est un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités signées pour la durée de la mandature, soit 6 ans. La transition écologique doit être une priorité et une attention particulière sera portée au développement de nouvelles pratiques telles que les circuits courts, mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments et promotion des énergies renouvelables. Ce contrat rassemble des financements d'Etat déjà existants : DETR, DSIL, France Relance etc...

Présentation du territoire Castagniccia Mare à Monti

Madame NEGRONI indique le périmètre choisi : le territoire Castagniccia Mare à Monti correspond aux territoires des communautés de communes de la Castagniccia Casinca et de la Costa Verde. Composées respectivement de 42 et 23 communes (soit un total de 65 communes) et de 23 224 habitants.

La finalité du contrat ainsi que les enjeux et les contraintes à intégrer sont précisés.

Ensuite, un point est fait sur la situation actuelle : délibération, signature d'une convention d'initialisation, courriers envoyés aux maires pour faire remonter les projets communaux.

Madame NEGRONI présente par la suite le territoire Castagniccia Mare à Monti :

- Un environnement riche et encore préservé : une diversité géographique entre le littoral et la montagne ; des réservoirs de biodiversités remarquables (sites Natura 2000 et ZNIEFF), l'eau est une véritable richesse car très présente sur le territoire ;
- Un territoire attractif mais une économie à redéfinir : la population est en constante progression en plaine, les villages de l'intérieur connaissent un processus de désertification, c'est un territoire globalement jeune, il y a une prépondérance du secteur du commerce et du BTP principalement en zone

littoral, l'agriculture est encore bien présente, le secteur industriel peu développé, l'administration publique locale offre un grand nombre d'emplois ;

- Une cohésion au cœur d'un territoire solidaire mais une situation sociale fragile : un cadre de vie agréable, des prix du foncier et de l'immobilier encore abordables, une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables, un taux d'emplois salariés en dessous de la moyenne régionale, un taux de chômage important.

Trois axes stratégiques et de nombreux projets

Le CRTE Castagniccia Mare è Monti repose sur 3 axes stratégiques :

- Transition écologique ;
- Développement économique ;
- Cohésion territoriale.

Madame NEGRONI précise les objectifs pour chacun des axes et présente, notamment, les projets du territoire Castagniccia Casinca.

S'en suit l'intervention de Monsieur NICOLAI, qui précise les projets inclus à l'heure actuelle dans le CRTE pour les deux territoires (CCCC et CCCV).

Une synthèse avec les prochaines étapes du CRTE est présentée par Madame NEGRONI. Elle y précise que ce contrat n'est pas un document figé : il est possible, pendant les 6 années à venir, d'y ajouter de nouveaux projets ; et que, de plus, les communes ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs peuvent également inclure des projets au CRTE.

Débat et questions diverses

Une fois les différentes présentations terminées, Le Président POLI Antoine propose d'ouvrir un temps d'échange avec les participants.

- **Développement économique et cohésion territoriale :**

Un point particulier à la distinction entre le littoral et la montagne est abordé par les élus et les représentants des associations. Ils souhaitent que l'intérieur soit redynamisé : lutter contre la désertification des villages de l'arrière-pays, développer les petits commerces de l'intérieur ainsi que l'agriculture.

Le CRTE a justement pour projet de rendre attractif les villages de l'intérieur par le biais de divers projets (QR Code pour les visites numériques, sentiers, Maison France Services, navette de transport à la demande etc...). Par ailleurs, le programme Avenir Montagnes volet ingénierie permet à notre communauté de commune ainsi que celle de Costa Verde de recruter un chargé de mission qui nous accompagnera dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique de l'intérieur (tout en respectant l'environnement).

Il a été souligné également que les différents acteurs du territoire (politiques, économiques, associatifs...) sont fortement invités à faire remonter leurs projets pour l'intégrer au CRTE.

- **Urbanisme :**

De nombreux participants ont reconnu que le nombre de construction sur le territoire (littoral) est trop important et, par conséquent, la problématique du foncier est très préoccupante.

Les communes ayant la compétence pour l'élaboration des PLU, la communauté de communes ne peut malheureusement intervenir dans ce domaine.

- **Voirie :**

Certains participants ont également indiqué que les routes de l'intérieur étaient en mauvaises état, ce qui est un frein au tourisme et donc au développement économique.

La communauté de communes n'a malheureusement pas la compétence pour intervenir dans ce domaine ; seules les communes disposent de la compétence pour la voirie communale, et seule la CDC a compétence pour la gestion des routes territoriales.

- **Financement des projets**

Les élus se sont interrogés sur le montant de l'enveloppe allouée au CRTE.

Il a été précisé que le CRTE dans sa globalité ne dispose pas d'enveloppe supplémentaire : les aides d'Etat sont celles habituelles (DETR, DSIL etc...). Cependant, il a été ajouté, que dans le cadre du programme Avenir Montagnes, une enveloppe spécifique est allouée par l'Etat.

- **Energie**

La réhabilitation des maisons de particuliers dans les villages est également une préoccupation pour certains élus.

Il a été répondu que les « propriétaires occupants », c'est-à-dire les propriétaires qui occupent leur logement, peuvent bénéficier d'aides pour financer leurs travaux de rénovation énergétique.

- **Protection de l'environnement**

La communauté de communes dispose de la compétence « Défense des Forêts Contre l'Incendie ».

Les feux de végétation faisant partie des risques naturels majeurs auxquels une partie de la population est régulièrement confrontée, il est important que la communauté de communes prenne en compte cette problématique.

Conclusion

Le Président, Antoine POLI, clos la séance en remerciant l'ensemble des participants qui se sont déplacés pour participer au débat.

La réunion s'achève à 16h30.

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE
CANTON CASTAGNICCIA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE**

N° 28 - 2021

Séance en date 28 Juin 2021

Nombre de conseillers en exercice	44
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de conseillers absents	19
Nombre de conseillers représentés	8
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	33
Date de la convocation	18 juin 2021
Date d'affichage	28 juin 2021
Le sens du vote	
Pour	33
Contre	
Abstentions	
Non-participation	

L'an **deux mille vingt et un**, le **lundi 28 juin**, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
C.R.T.E**

Présents : NICOLAI Marc-Antoine ; PAOLI Jean-Jacques ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; DEFENDINI Antoine ; AGOSTINI Marc ; BERLINGHI François ; MARCHETTI Bernard ; LORENZI Pierre ; CHIARAMONTI Maurice ; OLIVESI Marie-Thérèse ; COLOMBANI Charles ; LOVISI Jean-Paul ; MAURIZI Laetitia ; MARCHI Santa (suppléante) ; OTTAVI Pascal ; OLIVI André ; PIERLOVISI Antoine ; MELA François ; TRISTANI Jean Baptiste ; MARCANTEI Francis ; MARI Gérard ; LEENKNEGT Jean-Claude ; RIOLACCI Simon-Pierre ; PALLENTI Jean-Marie.

Procurations :

PIACENTI Corinne à MELA François
GREGO Toussaint à BERLINGHI François
GIOVANNETTI Dominique à PALLENTI Jean Marie
FRANCESCHI Jean Claude à COLOMBANI Charles.
CRUCIANI Jennyfer à OLIVESI Marie Thérèse
CECCOLI François Xavier à OTTAVI Pascal
FRANCHI Carine à NICOLAI Marc Antoine
ANTOMARCHI Vincent à OLIVI André,

Mr TRISTANI Jean Baptiste, a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article 2121-15 du CGCT, applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

Sur rapport de Mr le Président, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **Autorise Mr le Président à signer le protocole d'engagement concernant le contrat de relance et de transition écologique C.R.T.E avec les services de l'Etat tel que les termes sont annexés à la présente délibération.**

DONNE :

- Mandat à Mr le Président afin de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme,

**Le Président,
Marc Antoine NICOLAI**

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 27 mai 2021
DEL-2021-79**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 25
- * de Représentés : 7
- * de Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Absentions : 0
- *

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Charles GIACOMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Francis POMPONI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

Objet: Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – Protocole d'engagement avec l'Etat

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 27 mai 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 mai 2021. L'an deux mille vingt et un le vingt-sept mai à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par sa circulaire en date du 20 novembre 2020, le Premier Ministre a précisé les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'Etat, qui seront désormais réunies au sein du contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Département de la Haute-Corse

Ces contrats ont vocation à être portés par « les EPCI et leur groupements ». Il appartient au Préfet de chaque Département de valider le périmètre de ces futurs contrats, qui devront être signés au plus tard le 30 juin 2021.

Conclus pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique.

Le CRTE est un projet de territoire décliné autour de trois axes : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Le CRTE est un outil de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités locales, il n'est pas un échelon supplémentaire dans l'organisation administrative, ce qui implique que les communes et les établissements de coopération intercommunale demeurent les maîtres d'ouvrage des opérations prévues au contrat.

Le CRTE bénéficie d'un soutien en ingénierie spécifique avec la possibilité du financement d'un chef de projet par territoire retenu, la mise à disposition de l'ingénierie de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Considérant que dans l'attente de la finalisation du CRTE, l'Etat propose aux futurs signataires de manifester leur engagement dans le cadre d'un protocole signé par chaque Président de chaque EPCI et du représentant de l'Etat dans le Département ;

Considérant qu'en raison du délai très court fixé au 30 juin 2021 au plus tard, pour l'engagement de la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca dans la démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, il y a lieu de définir le critère d'urgence pour ajouter cette délibération qui n'avait pas été fixé au préalable à l'ordre du jour ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-33 et L.2334-42 ;

VU la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique ;

VU les courriers du Préfet de la Haute-Corse, notamment celui en date du 23 mars 2021 ayant pour objet la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

VU le protocole d'engagement ci-annexé ;

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'APPROUVER l'urgence en raison du délai très court fixé au 30 juin 2021 au plus tard, pour l'engagement de la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca dans la démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20210527-DEL-2021-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

- **DE MANDATER** le Président pour engager toutes les démarches relatives à cette contractualisation.

- **D'APPROUVER** la création d'un comité de pilotage qui sera mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président, en charge de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE.

DE DELEGUER la signature au Président du Protocole d'engagement avec l'Etat relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI







**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Communauté de communes de la
Castagniccia Casinca**



CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE CASTAGNICCIA-CASINCA ET DE COSTA VERDE

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de Castagniccia Mare à Monti favorise l'achèvement de leur projet de territoire ainsi que la réalisation des documents de planification et de programmation suivants :

→ *SCOT de la Costa Verde*

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021. et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Peut être rappelé ici que la signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

Les signataires s'engagent à financer, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions suivantes prêtes à démarrer avant le 31 décembre 2021 :

- *Les opérations liées à l'évolution du trait de côte : acquisition d'une drague et mesures de protections diverses (CCCV)*
- *Les programmes d'investissement pour la mise aux normes des installations de collecte et de traitement des eaux usées ;*
- *L'amélioration des fonctionnalités de la station de traitement des déchets de Levole (CCCV)*
- *La réhabilitation du couvent de Cervioni et de l'église paroissiale du couvent d'Alesani (CCCV)*
- *Le projet de restructuration du port de Taverna (Régie PT)*
- *L'extension de la voie douce entre Moriani et Folelli*
- *Le plan paysage (CCCC)*
- *La première phase de la labélisation « pays d'art et d'histoire » (CCCC)*
- *La mise en place d'un Transport à la demande entre piémont et plaine (CCCC)*
- *Mise en œuvre de l'étude de préfiguration GEMAPI (CCCC)*

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens : le programme Leader Castagniccia Mare à Monti ainsi que les programmes Interreg « Racine » et « Itinera Romanica + »

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGÉNIERIE POUR ÉLABORER ET SUIVRE LE CRTE

Dans la phase préparatoire, les communautés de communes s'engagent à mettre en place un comité technique chargé de travailler à l'élaboration du futur CRTE. Ce dernier sera composé :

- des DGS des deux collectivités,
- du chargé de mission du Gal Leader Castagniccia Mare à Monti
- des deux chargés de mission recrutés sous forme de VTA au sein de chacune des communautés de communes.

Toutefois, les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Construction participative du projet de territoire / consultation du public
- Prévention des inondations et gestion des risques,
- Développement économique,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,
- Mobilités actives
- Energies renouvelables
- Inclusion sociale
- Traitement des résidus d'assainissement
- Revalorisation des biodechets

Les signataires s'entendent dès cette convention pour rechercher les dispositifs de cofinancement :

- en fonction du besoin, du recrutement ultérieur d'un poste de chef de projet du futur CRTE .
- D'études techniques :
 - sur la prévention des inondations et la gestion des risques
 - la réalisation d'une unité de traitement des boues
 - La réalisation d'une plateforme de compostage

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

La méthodologie d'élaboration du CRTE se doit de répondre à un certain nombre d'étapes clés permettant la production d'un projet de territoire structuré. Parmi les principaux éléments nécessaires à sa production figurent :

- un diagnostic territorial actualisé et partagé sur le périmètre du CRTE permettant aux élus d'identifier les axes stratégiques du projet. Ce diagnostic transversal pourra se ramifier en autant de diagnostics thématiques que le territoire juge pertinent d'explorer.
- un effort de mobilisation des acteurs du territoire en réaction au diagnostic et axes stratégiques identifiés par les élus : associations, socio-professionnels, citoyens, sous la forme d'ateliers des territoires, mobilisation itinérante, sondages
- une synthèse des premiers travaux au sein d'une stratégie globale et sectorielle, portant l'ambition de développement durable du territoire
- un plan d'action en intégrant de façon inclusive et fidèle à la stratégie, les projets du territoire
- un mode de gouvernance et d'animation itérative du contrat

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Pour faciliter la construction du futur CRTE, une annexe explicitant les orientations stratégiques du CRTE en lien avec un diagnostic de premier niveau (qui sera consolidé ultérieurement) est adjointe.

ARTICLE 5 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et des Présidents des intercommunalités de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Il se réunira au moins deux fois par an.

ARTICLE 6 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- *les différents opérateurs et partenaires de l'Etat : l'ADEME, l'agence de l'eau, La Banque des Territoires...*
- *La Collectivité de Corse, ses agences et offices ;*
- *Les organismes consulaires : CCI, chambre des métiers, chambre d'agriculture ;*
- *les SIVOM et SIVU des 2 territoires ;*
- *Les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire*
- *Les acteurs locaux impliqués dans la protection et la valorisation du Patrimoine et de l'Environnement*

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Bastia , le 08 juillet 2021

Le Préfet de la Haute- Corse,

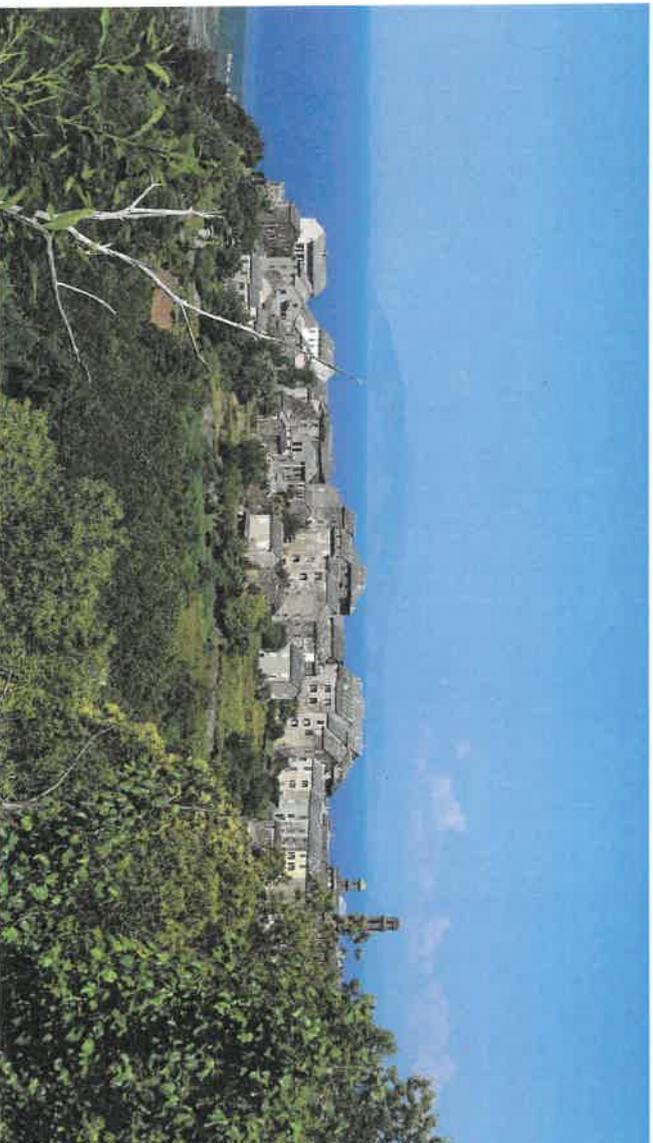
François RAVIER

Le président de la CCCC

Antoine POLI

Le président de la CCCV

Marc-Antoine NICOLAI



CRTE CASTAGNICCIA MARE E MONTI

DOCUMENT DE TRAVAIL PREPARATOIRE AU PROJET DE TERRITOIRE

**Annexe à la
convention
d'initialisation du
CRTE**

L'analyse AFO M (Atouts/Faibles ses/Opportunités/Menaces)

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>IMAGE ET IDENTITE DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une position géographique stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Une identité culturelle forte /place centrale dans l'histoire politique et économique de l'île <input checked="" type="checkbox"/> Les « villages-crèches », une spécificité du territoire Castagniccia Mare e Monti <input checked="" type="checkbox"/> Une image « verte » 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un déficit de notoriété <input checked="" type="checkbox"/> Une image peu valorisante (plaine orientale / zone de passage...) <input checked="" type="checkbox"/> Un sentiment d'appartenance au territoire faible
<p>ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un patrimoine naturel et bâti « riche » <input checked="" type="checkbox"/> La présence d'espaces naturels remarquables <input checked="" type="checkbox"/> Une véritable richesse en eau <input checked="" type="checkbox"/> Une réelle diversité des paysages liée à la forte proximité mer/montagne <input checked="" type="checkbox"/> Un maillage de sentiers de randonnées dense 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Des ressources environnementales sans véritable lien avec l'activité économique <input checked="" type="checkbox"/> Un abandon des espaces autour des villages <input checked="" type="checkbox"/> Un patrimoine coûteux à entretenir /faiblesse des moyens financiers <input checked="" type="checkbox"/> Fort impact des activités humaines sur l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Un urbanisme mal maîtrisé (architecture, mitage...)
<p>ECONOMIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une agriculture forte et diversifiée / Des productions de qualité / La présence de nombreux organismes agricoles (INRA, Chambre d'agriculture...) <input checked="" type="checkbox"/> Une capacité d'hébergements touristiques importante sur le littoral/ une clientèle familiale fidèle <input checked="" type="checkbox"/> Existence d'une destination touristique unique pour le Castagniccia Mare e Monti <input checked="" type="checkbox"/> Quelques entreprises de forte notoriété <input checked="" type="checkbox"/> La présence d'acteurs de l'ESS <input checked="" type="checkbox"/> Une potentialité foncière et une desserte en transport favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un réel déséquilibre économique entre intérieur et littoral <input checked="" type="checkbox"/> Des productions agricoles locales peu valorisées / une qualité de production inégale <input checked="" type="checkbox"/> Des hébergements touristiques de qualité moyenne (voire vétustes) / Un déficit d'offre hôtelière <input checked="" type="checkbox"/> Une majorité de TPE + Une forte saisonnalité des activités économiques <input checked="" type="checkbox"/> Des acteurs peu formés / un taux de chômage important

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une dynamique démographique positive / Forte attractivité sur le littoral <input checked="" type="checkbox"/> Une population jeune en plaine <input checked="" type="checkbox"/> Cout du foncier et de l'immobilier raisonnable <input checked="" type="checkbox"/> Un tissu associatif actif avec une offre loisirs-culture intéressante / Des événements attractifs <input checked="" type="checkbox"/> Une présence des services sociaux sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Un déséquilibre de population plaine-intérieur / Une inégalité d'accès aux services <input checked="" type="checkbox"/> Une population vieillissante dans les villages <input checked="" type="checkbox"/> Un phénomène de rurbanisation grandissant <input checked="" type="checkbox"/> Des problèmes de mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Une faiblesse des revenus qui engendre la précarité <input checked="" type="checkbox"/> Une fracture numérique

	OPPORTUNITES	MENACES
CASTAGNICCIA MARE E MONTI	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Nouvel attrait pour un tourisme durable à forte identité (agritourisme, écotourisme...) <input checked="" type="checkbox"/> Structuration du pôle touristique Castagniccia Mare è Monti <input checked="" type="checkbox"/> Développement des circuits courts / des signes de qualité en agriculture/agroalimentaire <input checked="" type="checkbox"/> Emergence de nouveaux métiers / valorisation du patrimoine / économie verte / économie circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Opportunité de développement de services aux populations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Influence croissante de l'agglomération barienne et des territoires voisins / perte d'identité du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Accentuation du vieillissement de la population <input checked="" type="checkbox"/> Poursuite du déséquilibre démographique et économique littoral/intérieur <input checked="" type="checkbox"/> Dégradation du patrimoine / perte des savoir-faire <input checked="" type="checkbox"/> Pression de l'urbanisation sur l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Impact de l'érosion du littoral sur l'économie locale

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

LES CLES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

UNE FINALITE TERRITORIALE

FAIRE DE CASTAGNICCIA MARE E MONTI UN TERRITOIRE ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET ECORESPONSABLE.

DES ENJEUX A RELEVER

- Maitrise d'une croissance démographique soutenue (sans pour autant dévoyer l'identité du territoire) et de l'urbanisation
- Préservation de la qualité de vie
- Maintien et développement des services à la population
- Développement économique équilibré et créateur d'emplois
- Amélioration de l'offre touristique
- Préservation et valorisation de la richesse patrimoniale
- Valorisation économique des ressources locales

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AXEE AUTOUR DE 3 PRIORITES

MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

1. MIEUX MAITRISEZ L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

<p>Valoriser l'identité du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mieux définir l'identité du territoire CMEM Elaborer une véritable stratégie de communication Développer des actions de marketing territorial 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Label Pays d'Art et d'Histoire (4C) Création d'une signalétique unique et homogène pour l'ensemble du territoire (CCCV)
<p>Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la RT10 un axe structurant du territoire Développer la complémentarité de l'offre de transport (train...) et favoriser l'intermodalité Améliorer le réseau routier intérieur pour décloisonner l'arrière-pays Expérimenter de nouvelles solutions de mobilité 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie douce/verte (4C et CCCV) Transports collectifs entre piémont et plaine (TAD 4C) Extension de la voie ferrée jusqu'à Folleille Extension de la Voie routière Territoriale. Contournements des agglomérations principales du littoral.
<p>Améliorer la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la cohésion sociale Impulser une politique de l'habitat adaptée Améliorer les infrastructures (électricité/ haut-débit...) Développer les services aux populations et la solidarité Améliorer l'accès aux services de santé et de secours Développer l'offre d'enseignement et de formation Permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle sportive et de loisirs 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> OPAH / politique de rénovation de l'habitat ancien Accessibilités des infrastructures publiques et de loisirs. Maison France Service de Cervione (CCCV) Maison France Services itinérante (4C) Pôle sportif(4C) : centre formation SCB/ école des métiers du sport/ centre de soins / centre de

2. ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

<p>Détecter et soutenir les porteurs de projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Proposer un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets 📌 Favoriser la formation notamment des jeunes et des femmes 📌 Créer ou s'adosser à des dispositifs de financements innovants 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un guichet unique de conseil • Création MFR Casinca
<p>Améliorer la diffusion spatiale du développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Créer des zones d'activités thématiques ou généralistes 📌 Mettre en valeur les atouts du port de Taverna et développer une nouvelle économie autour du nautisme et de la plaisance 📌 Trouver une meilleure cohérence en matière de développement des commerces de proximité 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'activités • Projet de restructuration du Port de Taverna (Régie PT)
<p>Assumer et développer un tourisme créateur de richesses et d'emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Renforcer et valoriser la destination touristique Castagniccia Mare à Monti. 📌 Développer une offre touristique à forte plus-value en créant de nouvelles infrastructures dans les domaines du nautisme/plaisance, du golf, du tourisme balnéaire... 📌 Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire en créant des hébergements adaptés et des produits autour du patrimoine et de la culture, des sports de pleine nature... 📌 Soutenir la création d'hôtels de qualité sur le territoire. 📌 Structurer un pôle événementiel intercommunal 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de promotion et d'animation (OTCV) • Actions du Gal Leader en matière de tourisme de village • Station de trail et bases « experience outdoor » • Création d'un golf (CCCV) • Infrastructures et matériel pour développer le tourisme d'affaire (CCCV) • Matériel et équipement pour l'OTCV
<p>Accompagner une agriculture de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Amplifier le développement des filières en favorisant la qualité (noisettes, agrumes, maraichage, viande...) 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Alimentaire Territorial

	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Favoriser une agriculture raisonnée ☑ Soutenir les projets de transformation des productions locales ☑ Améliorer la définition et la localisation des espaces agricoles sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Circuits courts • Actions du Gal Leader en matière de valorisation des productions locales • Associations Foncières Pastorales • Pôle viande (6.5 m€) (commune de Vescovato) • Production d'engrais (plateforme de compostage)
<p>Mais aussi...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Favoriser les projets innovants ☑ Soutenir l'activité du BTP par une relance de la commande publique ☑ Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TZCLD (CCCV)

3. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

<p>Prévenir les risques majeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'érosion du littoral en s'engageant dans une phase opérationnelle (après des décennies d'études...) Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes concernées 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion durable du trait de côte By-pass artificiel (CCCV) Restauration et protection des zones littorales à enjeux DFCI et DECI
<p>Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amplifier les efforts de restauration du patrimoine (couvents, petit patrimoine...) Favoriser la réhabilitation de l'habitat traditionnel et des terrasses dans les hameaux Entreprendre une véritable mise en valeur les espaces publics Mettre en valeur les sites naturels remarquables du territoire 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan Paysage(4C) Rénovation des édifices culturels (CCCV) Réhabilitation des hameaux (CCCV)
<p>Préserver les richesses environnementales et la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Protéger et valoriser les écosystèmes remarquables Gérer durablement la ressource en eau Optimiser la gestion des déchets et l'économie circulaire Poursuivre le développement et l'amélioration de l'assainissement collectif 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> GEMAPI Aménagement, protection et mise en valeur des zones Natura 2000, des zones humides et des cours d'eau d'intérêt patrimonial Projet commun d'AEP (SIVU Casinca Moriani / 4C / CCCV) Travaux d'assainissement : PPI de 7.5 M€ pour la CCCV et de 16 M€ pour la

		<p>4C</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet commun de gestion des boues de STEU (4C/CCCV) • Projet commun de réalisation d'une plateforme de compostage pour le traitement et la valorisation des biodéchets (4C/CCCV) •
<p>Aménager l'espace et développer une véritable politique Energie/Climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter au changement climatique • Développer les énergies renouvelables • Favoriser les opérations de rénovation énergétique • Améliorer la qualité de l'air • Mettre en œuvre les directives territoriales d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de toiture et de parc photovoltaïque et éolien (CCCV) • Isolation type RT2020 des bâtiments publics CCCV • Parc de véhicules électriques, hybrides et rechargeables • Création d'un point Info Energie permanent et mise en œuvre d'une politique d'aide publique locale • <i>Elaboration d'un SCOT</i>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE**

N° 29-2021

Séance en date 18 Octobre 2021

Nombre de Conseillers afférent au bureau	25
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de procurations	0
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	15
Date de la convocation	11 octobre 2021
Date d'affichage	18 octobre 2021
Le sens du vote	
Pour	
Contre	
Abstentions	
Non-participation	

L'an **deux mille vingt et un**, le lundi dix-huit octobre à 14 heures, le bureau de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni dans ses locaux après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME AVENIR MONTAGNES
INGENIERIE POUR LE TERRITOIRE CASTAGNICCIA MARE E MONTI**

Présents : NICOLAI Marc-Antoine ; PAOLI Jean Jacques ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; BERLINGHI François ; LORENZI Pierre ; DEFENDINI Antoine ; CHIARAMONTI Maurice ; OLIVESI Marie-Thérèse ; AN TOMARCHI Vincent ; MARIOTTI Marie-Thérèse ; MARCANTEI Francis ; LEENKNEGT Jean-Claude ; PALLENTI Jean-Marie ; SILVAGNOLI Paul

Absents : MELA François ; DOMARCHI Stéphane ; CATANI Charles-Jean ; CECCOLI François-Xavier ; FRANCHI Carine ; CERAMI-VINCIGUERRA Christiane ; TARTUFFO Marc ; MARCHETTI Bernard, RIOLACCI Simon Pierre ; OTTAVI Pascal ;

Secrétaire de séance : Marie Thérèse MARIOTTI.

Assistait à la réunion :

NICOLAI Marc, DGS de la CCCV.

- VU l'annonce en date du 27 mai par le 1^{er} ministre pour un grand investissement baptisé Avenir MONTAGNES ;
- VU les candidatures conjointes des Communautés de Communes Casinca Castagniccia et Costa Verde ;
- VU l'acceptation de ces candidatures par Mmes les ministres Jacqueline GOURAULT et Barbara POMPILI ;

Sur rapport de Mr le Président, le bureau de la Communauté de Communes de la Costa Verde après en avoir délibéré à l'unanimité,

D É C I D E :

- Autorise Mr le Président à signer la **CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « Avenir MONTAGNES INGENIERIE POUR LE TERRITOIRE CASTAGNICCIA MARE E MONTI »**.
- Les termes de cette convention sont annexés à la présente délibération.
- Le Président est autorisé à accomplir les différentes formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme,

**Le Président,
Marc Antoine NICOLAI**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE**

N° 28-2021

Séance en date 18 Octobre 2021

Nombre de Conseillers afférent au bureau	25
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de procurations	0
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	15
Date de la convocation	11 octobre 2021
Date d'affichage	18 octobre 2021
Le sens du vote	
Pour	
Contre	
Abstentions	
Non-participation	

L'an **deux mille vingt et un**, le lundi dix-huit octobre à 14 heures, le bureau de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni dans ses locaux après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention tripartite avec
ADEME/Communauté de Communes de la Casinca et la Communauté de
Communes de la Costa Verdc
Contrat d'Objectif Territorial (COT)**

Présents : NICOLAI Marc-Antoine ; PAOLI Jean-Jacques ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; BERLINGHI François ; LORENZI Pierre ; DEFENDINI Antoine ; CHIARAMONTI Maurice ; OLIVESI Marie-Thérèse ; ANTOMARCHI Vincent ; MARIOTTI Marie-Thérèse ; MARCANTEI Francis ; LEENKNEGT Jean-Claude ; PALLENTI Jean-Marie ; SILVAGNOLI Paul

Absents : MELA François ; DOMARCHI Stéphane ; CATANI Charles-Jean ; CECCOLI François-Xavier ; FRANCHI Carine ; CERAMI-VINCIGUERRA Christiane ; TARTUFFO Marc ; MARCHETTI Bernard, RIOLACCI Simon Pierre ; OTTAVI Pascal ;

Secrétaire de séance : **Marie Thérèse MARIOTTI.**

Assistait à la réunion :

NICOLAI Marc, DGS de la CCCV.

Le Président soumet aux membres du bureau le rapport suivant :

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un Contrat d'Objectif et d'actions de 4 ans : Contrat d'Objectif Territorial basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire.

Il permet d'accompagner la collectivité dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique et permettra aux territoires de pouvoir prétendre à un Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'Etat.

Comme évoqué lors du dernier conseil communautaire, la CCCV a fait le choix de candidater et a été retenue :

Les thèmes et actions prioritaires du projet de territoire sont déclinés en 3 axes :

AXE 1 . MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

<p>Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Faire de la RT10 un axe structurant du territoire ☐ Développer la complémentarité de l'offre de transport (train...) et favoriser l'intermodalité ☐ Améliorer le réseau routier intérieur pour décroïsonner l'arrière-pays ☐ Expérimenter de nouvelles solutions de mobilité 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Voie douce/verte (4C et CCCV) ☐ Transports collectifs entre piémont et plaine (TAD 4C) ☐ Extension de la voie ferrée jusqu'à Folelli
<p>Améliorer la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Impulser une politique de l'habitat adaptée ☐ Améliorer les infrastructures (électricité/ haut-débit...) 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ OPAH / politique de rénovation de l'habitat ancien ☐ Création et animation d'itinéraires culturels (CCCV)

AXE 2. ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200034205-20211018-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Améliorer la diffusion spatiale du développement économique

- ☐ Trouver une meilleure cohérence en matière de développement des commerces de proximité

Assumer et développer un tourisme créateur de richesses et d'emplois

- ☐ Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire en créant des hébergements adaptés et des produits autour du patrimoine et de la culture, des sports de pleine nature...
- ☐ Soutenir la création d'Hotels de qualité sur le territoire (écolabel européen)

Accompagner une agriculture de qualité

- ☐ Amplifier le développement des filières en favorisant la qualité (noisettes, agrumes, maraichage, viande...)
- ☐ Favoriser une agriculture raisonnée
- ☐ Soutenir les projets de transformation des productions locales
- ☐ Améliorer la définition et la localisation des espaces agricoles sur le territoire

Projets :

- ☐ Circuits courts
- ☐ Actions du Gal Leader en matière de valorisation des productions locales
- ☐ Production d'engrais (plateforme de compostage)

AXE 3. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

Prévenir les risques majeurs

- ☐ Lutter contre l'érosion du littoral en s'engageant dans une phase opérationnelle (après des décennies d'études...)
- ☐ Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes concernées

Projets :

- ☐ Gestion durable du trait de côte
- ☐ By-pass artificiel (CCCV)
- ☐ Restauration et protection des zones littorales à enjeux
- ☐ DFCI et DECI

Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire

- ☐ Amplifier les efforts de restauration du patrimoine (couvents, petit patrimoine...)
- ☐ Favoriser la réhabilitation de l'habitat traditionnel (matériaux biosourcés) et des terrasses dans les hameaux
- ☐ Mettre en valeur les sites naturels remarquables du territoire

Projets :

- ☐ Plan Paysage (4C)

- ☐
- ☐
- ☐

Préserve les richesses
environnementales et
la biodiversité

- ☐ Protéger et valoriser les écosystèmes remarquables
- ☐ Gérer durablement la ressource en eau
- ☐ Optimiser la gestion des déchets et l'économie circulaire
- ☐ Poursuivre le développement et l'amélioration de l'assainissement collectif

- Aménagement,
protection et
mise en valeur
des zones
Natura 2000,
des zones
humides et des
cours d'eau
d'intérêt
patrimonial
- ☐ Projet commun
d'AEP (SIVU
Casinca Moriani
/ 4C / CCCV)
 - ☐ Travaux
d'assainisseme
nt : PPI de 7.5
M€ pour la
CCCV et de 16
M€ pour la 4C
 - ☐ Projet commun
de gestion des
boues de STEU
(4C/CCCV)
 - ☐ Projet commun
de réalisation
d'une
plateforme de
compostage
pour le
traitement et la
valorisation des
biodéchets
(4C/CCCV)

Aménagement de l'espace et développement une véritable politique Energie/Climat

- ☐ S'adapter au changement climatique
- ☐ Développer les énergies renouvelables
- ☐ Favoriser les opérations de rénovation énergétique
- ☐ Améliorer la qualité de l'air
- ☐ Mise en œuvre de directives territoriales d'aménagement.

- ☐ photovoltaïque et éolien (CCCV)
- ☐ Isolation type RT2020 des bâtiments publics CCCV
- ☐ Parc de véhicules électriques, hybrides et rechargeables
- ☐ Création d'un point Info Energie permanent et mise en œuvre d'une politique d'aide publique locale
- ☐ *Elaboration d'un SCOT*

L'ambition de ce contrat est d'œuvrer pour un territoire plus durable et plus responsable, résilient face aux risques et aux changements sociétaux, environnementaux, économiques et touristiques.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de relancer au plus vite des activités économiques au service de la Transition Environnementale et en lien avec les différentes mesures du plan France Relance 2020-2022, la Communauté s'engage à impulser sans délai, les actions opérationnelles de rénovation énergétique du patrimoine communal, de lutte contre le gaspillage de l'espace constructible, et de réduction des déchets en coopération étroite avec le SYVADEC pour les compétences qui lui sont déléguées.

Ce contrat d'objectif territorial se réalise en partenariat avec l'Ademe, la Communauté de Communes de la Castagniccia - Casinca et la Communauté de Communes de la Costa Verde sur le territoire de l'entité « Castagniccia Mare e Monti. »

Sur la période du COT, l'aide de l'ADEME pour ces deux entités prendra la forme d'une aide maximale de 350 000 €.

Le bureau de la CCCV est invité à acter la mise en œuvre d'un contrat d'objectif territorial sur son territoire et lancer les actions prévues.

Sur rapport de Mr le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : autorise le Président à signer la convention tripartite avec l'ADEME, la Communauté de Communes Casinca Castagniccia et la Communauté de Communes de la Costa Verde pour la réalisation d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) est approuvée à l'unanimité.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à accomplir les différentes formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Président,
Marc Antoine NICOLAI**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 15 décembre 2021
DEL-2021-107****Nombre :**

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 26
- * de Représentés : 3
- * de Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Christophe PIERI 1^{er} adjoint de la commune de Rapaggio, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Jean-Sauveur VALLESI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Pierre-Paul HERNANDEZ.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Fernand VINCENTELLI.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi non permanent de « Chef de Projet Avenir Montagne volet Ingénierie » à temps complet relevant de la catégorie B qui sera pourvu par un contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 décembre 2021. L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président expose à l'assemblée communautaire qu'afin de renforcer l'accompagnement et le rebond des acteurs de la montagne pour un tourisme plus durable, le Gouvernement a décidé de lancer un grand plan de soutien à l'investissement baptisé « Avenir montagnes ». Celui-ci s'articule autour de mesures transversales et de trois axes d'intervention thématique. Avec le plan « Avenir Montagnes », l'État porte une ambition forte : aider à la construction d'un modèle touristique à la fois

plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne, en lien étroit avec ses principaux acteurs, dont les collectivités territoriales. L'objectif étant d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Grâce au projet porté dans le cadre du territoire de “Castagniccia Mare è Monti”, les Communautés de communes de la Castagniccia-Casinca et celle de la Costa Verde ont été lauréates du 1^{er} appel à projets Avenir Montagnes volet “Ingénierie”. Celui-ci, qui vise à accompagner en ingénierie les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique, permet notamment le recrutement d'un chef de projet dédié. Ce dernier a vocation, en lien étroit avec l'élu référent désigné, à piloter et animer le projet de transition durable de l'offre touristique du territoire lauréat. Il doit accompagner la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définir les besoins en ingénierie et coordonner la mobilisation des offres de service. Son rôle est aussi d'appuyer et de conseiller les instances décisionnelles du territoire engagées dans le projet. Sa mission consiste également à entretenir des liens étroits avec les partenaires locaux ainsi qu'avec le délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ainsi, il doit permettre d'accompagner la conception et le pilotage efficace et durable du projet de transition, mais encore d'assurer une bonne coordination entre tous les partenaires sur les différentes thématiques d'intervention – y compris les enjeux liés aux partenariats financiers, la consolidation du projet en lien avec le ou les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire, la communication et la concertation avec les habitants et leur bonne intégration à cette dynamique.

Afin d'accompagner financièrement le recrutement de ce chef de projet, une **aide forfaitaire de l'État de 60 000 euros par an pendant 2 ans** sera versée aux territoires lauréats. Un premier versement de 60 000 euros, correspondant à la première année, sera versé dès la signature de la convention d'adhésion au programme devant être conclue par ailleurs entre l'État et les territoires lauréats, et ce avant la fin de l'année 2021.

En complément du financement de l'opération par l'État, les 2 autres partenaires, à savoir les Communautés de communes de la Castagniccia-Casinca et celle de la Costa Verde s'engagent à une participation financière de 12,5% chacune.

Il sera notamment attendu de ce chef de projet un accompagnement étroit de l'ensemble des services de la communauté de communes dans l'élaboration, d'une part, d'une stratégie de développement touristique partagée, diversifiée et maîtrisée – complémentaire, dans l'espace et dans le temps, de l'offre balnéaire existante – s'appuyant, à l'année, sur un tourisme de l'intérieur attractif, mêlant patrimoine (aussi bien culturel que naturel) et sports de pleine nature, qui soit respectueux des enjeux environnementaux, en particulier ceux liés à la préservation et à la valorisation de la biodiversité des massifs, et destiné, via des solutions de mobilité durables, à un public local ou de passage mais profitant, en premier lieu, aux acteurs économiques comme aux habitants permanents des villages de montagne ; et, d'autre part, dans l'évaluation, au terme de sa mission d'ingénierie, de la pertinence d'une démarche de labellisation “Pays d'art et d'histoire” étendue à l'ensemble dudit territoire de “Castagniccia Mare è Monti”.

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-II,
- VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

- **VU** le décret n°88-145 du 5 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique,
- **VU** le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- **VU** la circulaire en date du 20 novembre 2020, portant sur les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'Etat, qui seront désormais réunies au sein du contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),
- **VU** la circulaire du Premier ministre n° 6287-SG en date du 15 juillet 2021 relative au fonds « Avenir Montagnes »,
- **VU** le courrier de la ministre en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 18 octobre 2021 annonçant la sélection du projet porté par la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca et la Communauté de communes de la Costa Verde au titre de la première vague des territoires retenus dans le cadre du plan Avenir Montagnes volet "Ingénierie",
- **VU** la convention d'adhésion au programme "Avenir Montagnes Ingénierie" pour le territoire de "Castagniccia Mare è Monti" en date du 1^{er} décembre 2021,
- **VU** le tableau des effectifs existant,

Considérant de tout ce qui précède qu'il est donc nécessaire à présent de procéder à la création d'un emploi non permanent de « Chef de projet Avenir Montagne volet "Ingénierie" » à temps complet relevant de la catégorie B qui sera pourvu par un contractuel pour mener à bien le projet de transition visée, amorcée ou en cours, de l'offre touristique vers plus de diversification et de durabilité.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président.
- De procéder à la création d'un emploi non permanent de « Chef de projet Avenir Montagnes volet "Ingénierie" » à temps complet relevant de la catégorie B qui sera pourvu par un contractuel pour mener à bien le projet de transition visée, amorcée ou en cours, de l'offre touristique vers plus de diversification et de durabilité.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- D'inscrire les crédits correspondants à la rémunération de l'agent ainsi recruté et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité,
- D'inscrire les crédits en recettes, correspondants à la subvention octroyée par l'État pour le recrutement d'un Chef de projet Avenir Montagnes volet "Ingénierie", au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI



Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès Verbal
des délibérations du 03 novembre 2021
DEL-2021-102**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 41
- * de Représentés : 5
- * de Votants : 46 Pour :46 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI 1^{er} adjoint de la commune de VERDESE, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Sébastien LAURELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Paul BATTESTI, M. Jean-François MATTEI, Mme Stella PIERI, Patricia SOULLARD.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. René GATTACCECA, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Angé SENCY, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Félix TAMBINI.

OBJET : Développement du territoire : Convention ADEME : Contrat d'Objectif Territorial (COT)

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 03 novembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite 26 octobre 2021. L'an deux mille vingt et un, le trois novembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de FICAJA, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie et Economie Circulaire).

Il permet d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique et permettra aux territoires de pouvoir prétendre un Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'Etat.

La Communauté de communes a fait le choix de candidater en partenariat avec la Communauté de communes de la Costa Verde et a retenu des thèmes et des actions prioritaires du projet de territoire qui sont déclinés en 3 axes :

AXE 1 : MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité
- Améliorer la qualité de vie

AXE 2 : ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

- Améliorer la diffusion spatiale du développement économique
- Assumer et développer un tourisme créateur de richesse et d'emplois
- Accompagner une agriculture de qualité

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

- Prévenir les risques majeurs
- Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire
- Préserver les richesses environnementales et la biodiversité
- Aménagement de l'espace et développement d'une véritable politique Energie/Climat.

L'ambition de ce contrat est d'œuvrer pour un territoire plus durable et plus responsable, face aux risques et aux enjeux sociétaux, environnementaux, économiques et touristiques.

Sur la période du COT, l'aide de l'ADEME prendra la forme d'une aide maximale de 350 000 € sur 4 ans pour les 2 Communautés de communes partenaires.

Les premiers plans d'actions seront élaborés au regard :

- Des audits des référentiels,
- Des travaux avec la gouvernance interne et externe,
- Des diagnostics territoriaux existants et réalisés,
- Et de ses orientations et politiques structurantes.

Le Conseil communautaire est invité à acter la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectif Territorial sur son territoire et lancer les actions prévues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire lors de sa réunion du 20 octobre 2021,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'approuver la signature de la convention avec l'ADEME pour la réalisation d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

- D'autoriser le Président à accomplir les différentes formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'APOLI'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la CASTAGNICA' around the top inner edge, 'Le Président' in the center, and 'Haute-Corse YONISYD' around the bottom inner edge.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CONVENTION D'ADHÉSION
AU PROGRAMME «AVENIR MONTAGNES INGENIERIE»
POUR LE TERRITOIRE CASTAGNICCIA MARE E MONTI

ENTRE

- La Communauté de communes de la Castagniccia Casinca représenté par son Président POLI Antoine ;
- La Communauté de communes de la Costa Verde représenté par son Président NICOLAI Marc Antoine ;

ci-après, le « Territoire bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le préfet de Haute-Corse ;

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

• AINSI QUE

- La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Régional M. Matthieu GANZENMULLER,

ci-après les « Partenaires »

En application de l'article L. 1231-2-I du code général des collectivités territoriales, sans préjudice des compétences dévolues aux collectivités territoriales et à leurs groupements et en articulation avec ces collectivités et groupements, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-ville et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques. A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet d'accompagnement des territoires en ingénierie du plan Avenir Montagnes présenté le 27 mai 2021 par le Premier ministre qui a pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable.

Ce programme, financé par le Plan de Relance, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et co-financé par la Banque des Territoires (BDT), accompagnera une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, *etc.*), Avenir Montagnes Ingénierie leur apportera un appui opérationnel et sur-mesure, afin d'élaborer, réorienter ou conforter une stratégie de développement touristique résiliente et durable.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Son objectif est de démontrer concrètement les transitions possibles vers de nouveaux modèles de tourisme, plus diversifié, résilient et durable, puis, de mutualiser et partager les expériences inspirantes. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transition du modèle du tourisme en montagne pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions développées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans le cadre du plan France Relance, il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Avenir Montagnes Ingénierie appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Avenir Montagnes Ingénierie est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme : les ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, Atout France, France Mobilités, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble des territoires de massif. Il est décliné et adapté localement.

Le territoire et les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme et ont exprimé leurs motivations, à savoir, en priorité, mieux maîtriser l'attractivité du territoire, accompagner un développement économique endogène et enfin préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement.

Elles se sont, le cas échéant, engagées à la maîtrise d'une croissance démographique soutenue (sans pour autant dévoyer l'identité du territoire) et de l'urbanisation, la préservation de la qualité de vie, le maintien et développement des services à la population, le développement économique équilibré et créateur d'emplois, l'amélioration et diversification de l'offre touristique, la préservation et valorisation de la richesse patrimoniale et la valorisation économique des ressources locales.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement du territoire bénéficiaire et de l'Etat dans le programme Avenir Montagnes Ingénierie.

La Convention engage le territoire bénéficiaire à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Il devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

La convention prévoit pour le territoire bénéficiaire :

- le financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant 2 ans, par l'Etat, d'un chef de projet dédié au programme par territoire sélectionné, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;
- un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme ;
- l'accès à la communauté « Avenir Montagnes » afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

La présente Convention a pour objectif :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation du territoire bénéficiaire, du comité de projet et les moyens dédiés par le territoire bénéficiaire ;
- de définir le fonctionnement général entre les parties, et le suivi de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la transition touristique ;

- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les collectivités bénéficiaires (communautés de communes de Castagniccia Casinca et Costa Verde) et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre au niveau national et au niveau du massif ; à mobiliser ses services chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Le territoire bénéficiaire s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; à ne pas engager de projet qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- La Banque des Territoires s'engage à (i) à mobiliser au bénéfice de chaque territoire bénéficiaire un accompagnement au management de projet sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à des prestataires retenus dans le cadre d'un appel d'offre ; (ii) à faire bénéficier les territoires retenus d'expertises techniques sur des thématiques et enjeux spécifiques de transition territoriale ; (iii) à cofinancer la mise en place d'outils d'aide à la décision par le traitement des données.

En outre, les autres partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, les différents ministères, Atout France, France Mobilités, le CEREMA) se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par le territoire bénéficiaire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation du Territoire bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, le territoire bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre le territoire bénéficiaire, les collectivités impliquées et leurs services respectifs : notamment entre les 2 communautés de communes et le Préfet.
- La désignation d'un pilote de projet référent et l'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention.
- Le recrutement d'un chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie qui assurera le suivi du projet. L'attribution d'un cofinancement sur deux ans du poste par l'Etat, via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an, engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre des missions et recrutement sur profil tels que précisés en annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie ». Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet (au minimum 2 fois par an). Des clauses suspensives telles que précisées dans l'article 6, pourront conduire à un remboursement par le territoire bénéficiaire ;
- L'appui d'une équipe-projet constitué des DGS, des responsables du développement du territoire, des Responsables du patrimoine, des Chargés de mission de la commande publique et des chargés de mission CRTE, sous la supervision du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de transition touristique des deux territoires ;
- La présentation des engagements financiers des projets au SGAC et au délégué territorial de l'ANCT) ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- La communication des actions à chaque étape du projet.

Article 4. Modalité de gouvernance, de pilotage et de suivi du projet

Le comité de pilotage sera présidé par le Préfet et les Présidents des intercommunalités de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde.

Le comité de pilotage évaluera l'avancement du contrat et de son exécution. Il procédera à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre,

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au Plan Avenir Montagne.

Dans la phase de l'élaboration comme dans le suivi du projet, le Comité de Pilotage s'engage à associer à ses travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les différents opérateurs et partenaires de l'Etat ;
- La Collectivité de Corse, ses agences et offices, notamment l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Les organismes consulaires : CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture ;
- Les Offices de tourisme et les acteurs locaux du tourisme ;
- Les acteurs locaux impliqués dans la protection et la valorisation du Patrimoine et de l'Environnement ;
- Le Comité de Programmation du Leader Castagniccia Mare à Monti ;
- Le Comité de pilotage du Plan Paysage de Castagniccia Casinca.
- La Banque des Territoires

Le comité de pilotage se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Article 5. Modalités de versement de l'aide forfaitaire de l'Etat

Le versement de l'aide forfaitaire de l'État au recrutement d'un chef de projet dédié sur deux ans de 60 000 euros par poste et par an, sera effectué dès la signature de la convention. Il sera porté par les crédits du programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance », délégués par la direction générale des collectivités locales (DGCL) au niveau de chaque UO interrégionale référente sur la base du nombre de territoires sélectionnés par massif, au plus tard fin octobre.

Cette aide forfaitaire sera versée pour la première année sur la base de la convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie signée. Le versement de l'aide forfaitaire pour la deuxième année sera versé sur la base d'un rapport annuel adressé au Préfet de Haute-Corse explicitant les actions menées et faisant le bilan des résultats de la première année. Un rapport de fin de mission, à la fin de deuxième année, devra également être produit et envoyé au Préfet de Haute-Corse.

Article 6. Clauses suspensives au paiement de l'aide forfaitaire pour le recrutement d'un chef de projet

Le territoire bénéficiaire devra démontrer l'effectivité du recrutement du chef de projet qui est de sa responsabilité, dans le respect du cadrage du rôle et de ses missions tels que précisés en annexe 1. Pour ce faire le territoire adressera au Préfet de Haute-Corse dans les meilleurs délais et dans un délai de six mois au plus, le Curriculum Vitae du chef de projet retenu, son contrat de travail, ainsi que sa fiche de poste.

Le territoire bénéficiaire devra rembourser intégralement l'aide forfaitaire perçue si le chef de projet n'est pas recruté ou une promesse de signature n'a pas été signée dans un délai de six mois après signature de la convention, si l'expérience du recruté n'est manifestement pas en adéquation avec la mission ou encore si les rapports d'activité attendus ne sont pas produits.

Article 7. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de trente (30) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de disponibilités financières complémentaires ou en cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée du territoire bénéficiaire, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département ou coordonnateur de massif.

Durant ce même calendrier, le territoire bénéficiaire peut mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinents à la réalisation des actions.

Article 8. Etat des lieux et stratégie de transition touristique

⇒ **Le plan avenir montagne, une opportunité de construire une nouvelle stratégie**

Le Groupe d'Action Local (GAL) Castagniccia Mare à Monti gère depuis novembre 2018 le programme Leader sur le territoire des 65 communes membres. Son objectif principal est de contribuer au développement d'une nouvelle économie de proximité qui renforce les échanges mer/montagne », et qui se décline à partir des 3 axes stratégiques suivants :

- Soutenir une économie innovante qui valorise les ressources locales ;
- Développer un nouveau tourisme de villages au service des habitants ;
- ☑ - Accompagner l'émergence d'une économie de services novatrice qui améliore l'accessibilité du territoire.

Avec une capacité d'accueil d'environ 15 000 lits marchands, la Castagniccia Mare à Monti est aujourd'hui reconnue comme un territoire touristique à part entière. Son offre touristique est variée et repose sur de nombreux atouts : une véritable proximité mer/montagne, 30 kilomètres de plage, un port de plaisance, un patrimoine naturel, architectural et culturel riche, des centaines de

kilomètres de sentiers de randonnées, des productions locales de qualité... Mais c'est le littoral qui concentre l'immense majorité des hébergements, des activités et des services touristiques. Il s'agit donc de contribuer à réorienter une partie des flux vers les villages de hauteur en y proposant une nouvelle forme de tourisme autour de l'identité et de l'authenticité du territoire. Les retombées économiques de ce type de tourisme doivent profiter aux acteurs locaux et avant tout aux habitants des villages de la Castagniccia Mare à Monti.

Avec plus d'une cinquantaine de porteurs de projets accompagnés, LEADER, grâce aux expérimentations innovantes qu'il a permises, a ouvert la voie et démontré qu'il était possible de construire les prémices d'un autre tourisme.

Le territoire souhaite désormais aller beaucoup plus loin et se donner les moyens d'élaborer grâce au volet "Ingénierie" du plan Avenir Montagnes, puis de mettre en œuvre, cette fois grâce au volet "Investissements" dudit dispositif, une réelle alternative au tourisme balnéaire.

Cette volonté de développer une offre tournée vers l'intérieur et la montagne répond à trois objectifs :

- Etaler la saison touristique en proposant des offres multi-saison pour faire vivre le territoire à l'année ;
- Développer un tourisme local pour faire redécouvrir leur territoire aux habitants de l'île notamment ceux concentrés sur les zones littorales ;
- Développer un nouveau « slow tourisme » avec de nouvelles offres inédites liées à l'identité du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, il faut revoir la stratégie de développement touristique et bâtir un plan d'actions partagé en y associant le plus largement possible les acteurs locaux.

Les premières pistes sur lesquelles portent les réflexions qui seront soumises à la démarche d'ingénierie associent trois grands domaines :

- Le tourisme patrimonial et culturel ;
- Une offre sport et loisirs de pleine nature ;
- La mobilité.

Dans le cadre de sa démarche visant à la fois à diversifier son offre touristique et à gagner de nouvelles clientèles, le territoire, s'appuyant sur ses atouts culturels et environnementaux, a entamé une réflexion, concernant l'élaboration puis la mise en œuvre de projets liant sports de pleine nature et découverte de l'histoire, des paysages et de la biodiversité du territoire.

La communauté de communes de Castagniccia-Casinca a envisagé plusieurs initiatives, complémentaires des deux démarches structurantes que sont le plan de paysage (dont l'étude est sur le point de commencer) et la démarche vers le label "Pays d'art et d'histoire" (secteur, au travers de l'inventaire préalable du patrimoine et de la création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, ou CIAP, pour lequel le besoin en ingénierie est fort). Il s'agit tout d'abord, de la création d'un sentier itinérant, ou de "grande randonnée de pays" puis, s'inspirant de la "route des vins", d'une route de la châtaigne qui permettrait aux visiteurs, tant locaux que de passage, de découvrir, par l'intermédiaire d'étapes, l'ensemble du processus de culture puis de transformation du produit.

Concernant plus particulièrement le sentier itinérant, il s'agira de remettre en connexion, en les conservant, en les restaurant, en les valorisant et en les animant, des itinéraires existants et historiquement importants. L'avant-projet prévoit de relier, depuis les zones basses du territoire,

l'ensemble des composantes de l'intérieur et de la montagne. L'idée étant de capter le flux touristique drainé par les axes de communications principaux (aussi bien routiers que ferroviaires) traversant le territoire en développant une offre d'itinérance destinée à rediriger une partie soutenable de ce flux vers l'intérieur et les hauteurs, Le projet finalisé — dont l'objectif de la communauté de communes est de le faire inscrire au plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR) afin de garantir sa qualité, sa sécurité et sa pérennité — atteindrait 55 km et, s'il reçoit l'accompagnement en ingénierie qui lui fait actuellement défaut, pourrait être réalisé au cours de l'année 2023. Le montant estimatif du projet s'élève à 350 000 € pour lequel la communauté de communes prévoit de solliciter un co-financement dans le cadre du volet "Investissements" du plan Avenir Montagnes. Chaque commune traversée sera bien entendu partenaire de l'opération au même titre que la Collectivité de Corse, garant du label PTIPR, et le Parc naturel régional de la Corse.

Pour sa part, la communauté de communes de la Costa Verde a commencé en 2019 à mettre en place une offre autour des nouvelles tendances sportives notamment le trail. Le VTT et la marche nordique. Ainsi, dans le cadre du programme LEADER, elle a présenté un projet pour créer des parcours d'entraînement autour de bases d'accueil. Dans le cadre du volet investissement du plan Avenir Montagnes, elle pourrait mieux structurer cette opération qui demanderait des investissements immobiliers importants.

Le territoire est déjà labellisé par la Fédération Française de Cyclisme depuis plusieurs années avec 100 km d'itinéraires VTT. L'organisation de compétitions locales, nationales voire internationales reste un des objectifs qui pourraient permettre de faire vivre le label et les clubs locaux.

Avec près de 300 km de sentiers balisés et entretenus par deux associations d'insertion conventionnées, la communauté de communes de la Costa Verde possède un atout indéniable. Toutefois, d'importants travaux sont nécessaires pour accueillir les nombreux utilisateurs dans les meilleures conditions : réhabilitation des parcours, nouvelle signalétique, mise en sécurité et préservation des sites patrimoniaux. D'autre part, la création de sentiers thématiques, permettrait de valoriser et dynamiser l'économie de l'intérieur du territoire en associant les artisans et producteurs locaux.

Au-delà de pouvoir envisager les connexions possibles de ces initiatives respectives, il s'agit également d'engager une réflexion afin de mieux gérer les flux touristiques, dans un souci de préservation de la biodiversité, de la faune et de la flore.

En matière de mobilité douce, la CCCV a créé un parcours littoral maillant le territoire du nord au sud accessible à pied ou à vélo. Il s'agirait aujourd'hui de réfléchir à la création d'axes transversaux qui permettraient aux populations locales et touristiques de se déplacer plus facilement vers l'intérieur et les zones d'altitudes avec des bornes rechargeables pour VAE, des parkings, des parcours partagés et sécurisés...

A nouveau, toutes ces idées ou ces initiatives doivent être étudiées et validées dans le cadre d'une démarche participative qui aura pour objectif de réorienter la stratégie touristique de l'intérieur dans le cadre du Plan Avenir montagne.

⇒ **Des premières orientations conformes aux documents stratégiques régionaux pour la montagne corse**

Les enjeux majeurs identifiés par le territoire s'inscrivent parmi les priorités d'intervention du "Plan montagne" du PADDUC et du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse (SADPMC), déclinaison opérationnelle dudit PADDUC.

Dans le cadre du SADPMC, c'est notamment au niveau de sa 3e thématique prioritaire d'intervention – celle prévoyant le renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne — que les convergences sont les plus évidentes. Et c'est plus particulièrement au niveau du développement d'un tourisme de montagne préconisé par le SADPMC que se retrouvent la plupart des grandes orientations proposées pour l'élaboration de la stratégie touristique de la Castagniccia Mare à Monti à savoir : des actions structurantes d'aménagement autour des activités de pleine nature, la gestion cohérente et maîtrisée des sites naturels afin d'éviter une surfréquentation qui pourrait entraîner leur dégradation, ou encore la mise en place et le développement d'itinéraires culturels et patrimoniaux.

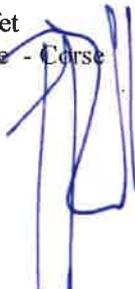
Consciente de son remarquable potentiel patrimonial culturel, à la fois matériel et immatériel, mais aussi de la diversité de son capital environnemental et paysager relatifs à ses composantes intérieures d'altitude (piémont de Casinca, Ampugnani, Casaccioni et Orezza), la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca se trouve cependant, du fait d'un fort déficit en moyens d'ingénierie, dans l'impossibilité de transformer ces atouts en moteur du développement soutenable de son territoire.

De son côté, même si la communauté de commune de la Costa Verde est un peu plus structurée administrativement, elle ne possède pas en interne les moyens en ingénierie suffisants pour mener à bien une démarche sur l'ensemble du périmètre des deux communautés de communes.

C'est pourquoi les deux collectivités partenaires souhaitent que le territoire de Castagniccia Mare à Monti — déjà éprouvé à l'occasion de plusieurs collaborations antérieures avec la communauté de communes de la Costa Verde (projet de pays ; pays touristique ; programme européen LEADER) et dont la dernière en date s'inscrit dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) — souhaite poursuivre cette collaboration avec ce programme « Avenir Montagnes Ingénierie » pour faire de la Castagniccia Mare à Monti un territoire attractif solidaire et écoresponsable.

Fait à Bastia, le 1^{er} décembre 2021

Le préfet
de la Haute - Corse



La Banque des Territoires



Le président
de la CC Castagniccia - Casinca



Le président
de la CC de la Costa Verde





MINISTÈRE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Article 9. Annexes

Les documents suivants sont annexés à la convention spécifique et en font partie intégrante :

Annexe I : Rôle et missions du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie

Annexe II : Candidature au programme « Avenir Montagnes Ingénierie »

ANNEXE 1 – RÔLE ET MISSION DU CHEF DE PROJET AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

Ce document présente le rôle du chef de projet Avenir Montagnes et en détaille les missions. Il vise à accompagner les territoires sélectionnés dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chaque territoire, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Avenir Montagnes

Ce poste dédié et créé dans le cadre du programme permettra au territoire de bénéficier :

- d'une part, d'un accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique partagée, diversifiée et maîtrisée complémentaire, dans l'espace et dans le temps, de l'offre balnéaire existante — s'appuyant, à l'année, sur un tourisme de l'intérieur attractif, mêlant patrimoine (aussi bien culturel que naturel) et sports de pleine nature, qui soit respectueux des enjeux environnementaux, en particulier ceux liés à la préservation et à la valorisation de la biodiversité des massifs, et destiné, via des solutions de mobilité durables, à un public local ou de passage mais profitant, en premier lieu, aux acteurs économiques comme aux habitants permanents des villages de montagne ;
- d'autre part, au terme de la mission d'ingénierie, d'une évaluation de la pertinence d'une démarche de labellisation « Pays d'art et d'histoire » étendue à l'ensemble dudit territoire de Castagniccia Mare à Monti.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Le poste de chef de projet devra être créé pour mener le projet de territoire et devra ainsi correspondre à l'échelle retenue. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et le pilote du programme désigné par le territoire qu'il appuiera dans sa mission. Ce pilote sera le référent direct et le superviseur du chef de projet.

Missions du chef de projet Avenir Montagnes

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le pilote référent du programme et le délégué territorial de l'ANCT, stabiliser les intentions politiques et partenariales et formaliser le projet global de transition touristique, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires pour les thématiques pertinentes suivantes : diagnostics approfondis et accompagnements aux transitions touristiques et écologiques, valorisation de la biodiversité comme atout de développement local, rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre, développement et promotion touristique des communes thermales, diversification agricole et développement d'une offre d'agro-tourisme, valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme, développement d'une offre pleine nature diversifiée, sécurisation des activités en montagne, appui juridique et conflits d'usage, appui aux séjours de découverte en montagne, sensibilisation et formation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou l'objet d'avenants (projet de territoire, programmation, conventions diverses, ...).

Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du territoire ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer les offres de service retenues pour le territoire (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Suivre le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers et des partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Financement et recrutement du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie :

Le recrutement du poste dédié de chef de projet est de la responsabilité du territoire de montagne sélectionnés.

Le co-financement sur deux ans d'un poste de chef de projet par l'Etat (via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an), dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, est conditionné au respect du rôle et des missions présentés ci-dessus, et sous réserve d'être totalement dédié à une démarche de transition des territoires vers un tourisme sobre et diversifié (ETP à 80 % a minima).

L'APEC pourra apporter ses conseils et un accompagnement dans le processus de recrutement du chef de projet, aux territoires sélectionnés qui souhaitent en bénéficier : publier et mettre en visibilité une offre attractive ; rencontrer des candidats présélectionnés ; renforcer leur attractivité auprès de candidats potentiels en valorisant leur territoire et les missions confiées à leur chef de projet.

La Banque de Territoires mobilisera, via l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié, un appui méthodologique en management de projet à destination des chefs de projets pour les accompagner dans leur mission.

Une plateforme nationale sera développée par l'ANCT pour mettre en réseau les territoires et partager les expériences. Elle sera un lieu de communication de l'offre d'évènements (webinaires, formations, rencontres), et surtout, un lieu de partage et d'échange.

Numéro : 21COD0183

Intitulé du projet : Contrat d'Objectif Territorial de la Castagniccia Mare e Monti

Montant aide maximum : 350 000,00 euros

Convention de financement

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : **20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01**

inscrite au registre du commerce **d'Angers** sous le n° **385 290 309**

représentée par **Monsieur Arnaud LEROY**

agissant en qualité de **Président Directeur Général**

désignée ci-après par "**l'ADEME**"

d'une part,

Et

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE, Communauté de communes

20230 SAN-NICOLAO

N° SIRET : 20003420500019

Représentant : Marc Antoine NICOLAI

agissant en qualité de Président

Et

CC DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA, Communauté de communes

ARENA

RN 198

20215 VESCOVATO

N° SIRET : 20007325200013

Représentant : Antoine POLI

agissant en qualité de Président

ci-après collectivement désignés(ées) par « **les Bénéficiaires** »

d'autre part,

Vu les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n°14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les Règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par les Bénéficiaires en date du 12/10/2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-6 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides aux contrats d'objectifs,

Vu l'avis favorable de la Commission régionale des aides en date du 23/11/2021,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente Convention de financement a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée aux Bénéficiaires par l'ADEME.

Il a été convenu que COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE soit le coordinateur de l'ensemble des partenaires pour la réalisation de l'opération prévue. Interlocuteur principal de l'ADEME pour la réalisation de l'opération, le coordinateur est chargé de transmettre l'ensemble des documents et pièces justificatives de l'exécution de l'opération ainsi que celles nécessaires au paiement de l'aide, sachant que les états récapitulatifs seront établis au nom de chacun des Bénéficiaires pour les montants correspondant à leurs dépenses.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante : Contrat d'Objectif Territorial de la Castagniccia Mare e Monti

2.1 Contexte

Le détail technique de cette opération figure en annexe technique à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

2.2 Description

Le détail technique de cette opération figure en annexe technique à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

2.3 Objectifs et résultats attendus

Le détail technique de cette opération figure en annexe technique à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 49 mois à compter de la date de notification de la présente Convention de financement.

Conformément à l'article 2-1-2-2 des Règles générales, afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, les Bénéficiaires devront remettre à l'ADEME les documents indiqués ci-après.

Un Rapport d'avancement à remettre à l'issue des audits et maximum 18 mois à compter de la date de début du projet contenant :

le rapport de l'audit Climat Air Energie et de l'audit Economie Circulaire de la Costa Verde

Un Rapport d'avancement à remettre à l'issue des audits et maximum 18 mois à compter de la date de début du projet contenant :

le rapport de l'audit Climat Air Energie et de l'audit Economie Circulaire de la Castagniccia Casinca

Un Rapport d'avancement à remettre en fin de phase 1 et maximum 18 mois à compter de la date de début du projet contenant :

le rapport d'avancement de fin de Phase 1 (conformément à l'annexe technique) de la Castagniccia Casinca

Un Rapport d'avancement à remettre en fin de phase 1 et maximum 18 mois à compter de la date de début du projet contenant :

le rapport d'avancement de fin de Phase 1 (conformément à l'annexe technique) de la Costa Verde

Un Rapport d'avancement à remettre 12 mois après le début de la phase 2 contenant :

le 1er rapport d'avancement de la Phase 2 (conformément à l'annexe technique) de la Castagniccia Casinca

Un Rapport d'avancement à remettre 12 mois après le début de la phase 2 contenant :

le 1er rapport d'avancement de la Phase 2 (conformément à l'annexe technique) de la Costa Verde

Un Rapport d'avancement à remettre 24 mois après le début de la phase 2 contenant :

le 2ème rapport d'avancement de la Phase 2 (conformément à l'annexe technique) de la Castagniccia Casinca

Un Rapport d'avancement à remettre 24 mois après le début de la phase 2 contenant :

le 2ème rapport d'avancement de la Phase 2 (conformément à l'annexe technique) de la Costa Verde

Un Rapport final à remettre Avant la date de fin de la durée contractuelle de l'opération contenant :

le rapport final d'attestation de performances de fin de phase 2 de la Costa Verde

Un Rapport final à remettre Avant la date de fin de la durée contractuelle de l'opération contenant :

le rapport final d'attestation de performances de fin de phase 2 de la Castagniccia Casinca

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Pour COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

Le coût total de l'opération est estimé à 200 000,00 euros.

Pour CC DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Le coût total de l'opération est estimé à 200 000,00 euros.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

Le montant maximum total de subvention attribuée est de 350 000,00 euros détaillée et calculée par Bénéficiaire comme indiqué ci-après.

Pour COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

La subvention attribuée d'un montant maximum de 175 000,00 euros est calculée comme indiqué ci-après.

Pour Part fixe Phase 1 + Part variable phase2

Une aide maximum de 175 000,00 euros, basée sur :

Voir les modalités en annexe technique et en annexe financière

Au regard des informations portées à la connaissance de l'ADEME par le(s) Bénéficiaire(s) à la date de notification, le cumul des aides publiques autorisé par la réglementation applicable (nationale ou communautaire) est respecté. Les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME rappellent les obligations d'information de l'ADEME en cas d'obtention de nouveaux financements.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

Pour CC DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

La subvention attribuée d'un montant maximum de 175 000,00 euros est calculée comme indiqué ci-après.

Pour Part fixe Phase 1 + Part variable phase2

Une aide maximum de 175 000,00 euros, basée sur :

Voir les modalités en annexe technique et en annexe financière

Au regard des informations portées à la connaissance de l'ADEME par le(s) Bénéficiaire(s) à la date de notification, le cumul des aides publiques autorisé par la réglementation applicable (nationale ou communautaire) est respecté. Les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME rappellent les obligations d'information de l'ADEME en cas d'obtention de nouveaux financements.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé aux Bénéficiaires par l'ADEME selon les modalités ci-dessous.

Pour COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

N°	Echéance	% du montant de l'aide	Montant maximum du versement	Justificatif(s) à fournir
1	intermédiaire Phase 1 - forfaitaire - Rapports d'Audit à fournir	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
2	intermédiaire Fin de Phase 1 - Forfaitaire - rapport d'avancement à fournir	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
3	intermédiaire Phase 2 - Part Variable - 1er Rapport d'avancement à fournir	-	11 250,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
4	intermédiaire Phase 2 - Part variable - Objectifs régionaux	-	12 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
5	intermédiaire Phase 2 - Part Variable - 2ème Rapport d'avancement à fournir	-	11 250,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
6	solde Fin de la phase 2 solde	-	102 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport final mentionné à l'article 3

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

N°	Echéance	% du montant de l'aide	Montant maximum du versement	Justificatif(s) à fournir
1	intermédiaire Phase 1 - forfaitaire - Rapports d'Audit à fournir	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
2	intermédiaire Fin de Phase 1 - Forfaitaire - rapport d'avancement à fournir	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
3	intermédiaire Phase 2 - Part variable - 1er rapport d'avancement à fournir	-	11 250,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
4	intermédiaire Phase 2 - Part variable - Objectifs régionaux	-	12 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
5	intermédiaire Phase 2 - part variable - 2ème Rapport d'avancement à fournir	-	11 250,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
6	solde Fin de la phase 2 solde	-	102 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport final mentionné à l'article 3

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom des Bénéficiaires.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les Règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente Convention de financement. Les Bénéficiaires sont réputés en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

ARTICLE 9 – PUBLICATION DES DONNÉES ESSENTIELLES

L'ADEME est tenue d'une obligation de publier les données considérées comme essentielles dans le cadre de la présente Convention de financement et conformément à l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mise à disposition des données essentielles des conventions de subvention.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

Les Bénéficiaires s'engagent à garantir l'ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d'auteur, qu'ils ont fait leur affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l'article 2 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, les Bénéficiaires s'engagent à associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, ...) et à mentionner dans tous les supports de communication l'ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Ils fourniront à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Pour les investissements, les Bénéficiaires s'engagent à poser un panneau sur le site de réalisation de l'opération, portant le logo de l'ADEME et mentionnant son soutien financier.

ARTICLE 11 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la Convention de financement sont les suivantes :

- les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME susvisées
- la présente Convention de financement
- 3 annexes suivantes :
 - AF Castagniccia Casinca.pdf
 - AF Costa Verde.pdf
 - Annexe technique.pdf

A Angers,

Pour le(s) “ Bénéficiaire(s) ”

Pour “ l'ADEME ”

ANNEXE TECHNIQUE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Convention N° : 21COD0183

Contexte :

Les programmes Cit'ergie et Economie Circulaire ayant changé de noms en septembre 2021 :

- Les appellations « référentiel Climat Air Energie » et « référentiel Economie Circulaire » désignent dans la présente convention les référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, regroupant les anciens programmes Cit'ergie et Economie Circulaire.
- Les conseillers Climat Air Energie désignent dans la présente convention les conseillers qui étaient accrédités Cit'ergie, désormais du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie et Economie Circulaire).

Il permet d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

1 Description du territoire

1.1 Le territoire

Chiffres clés :

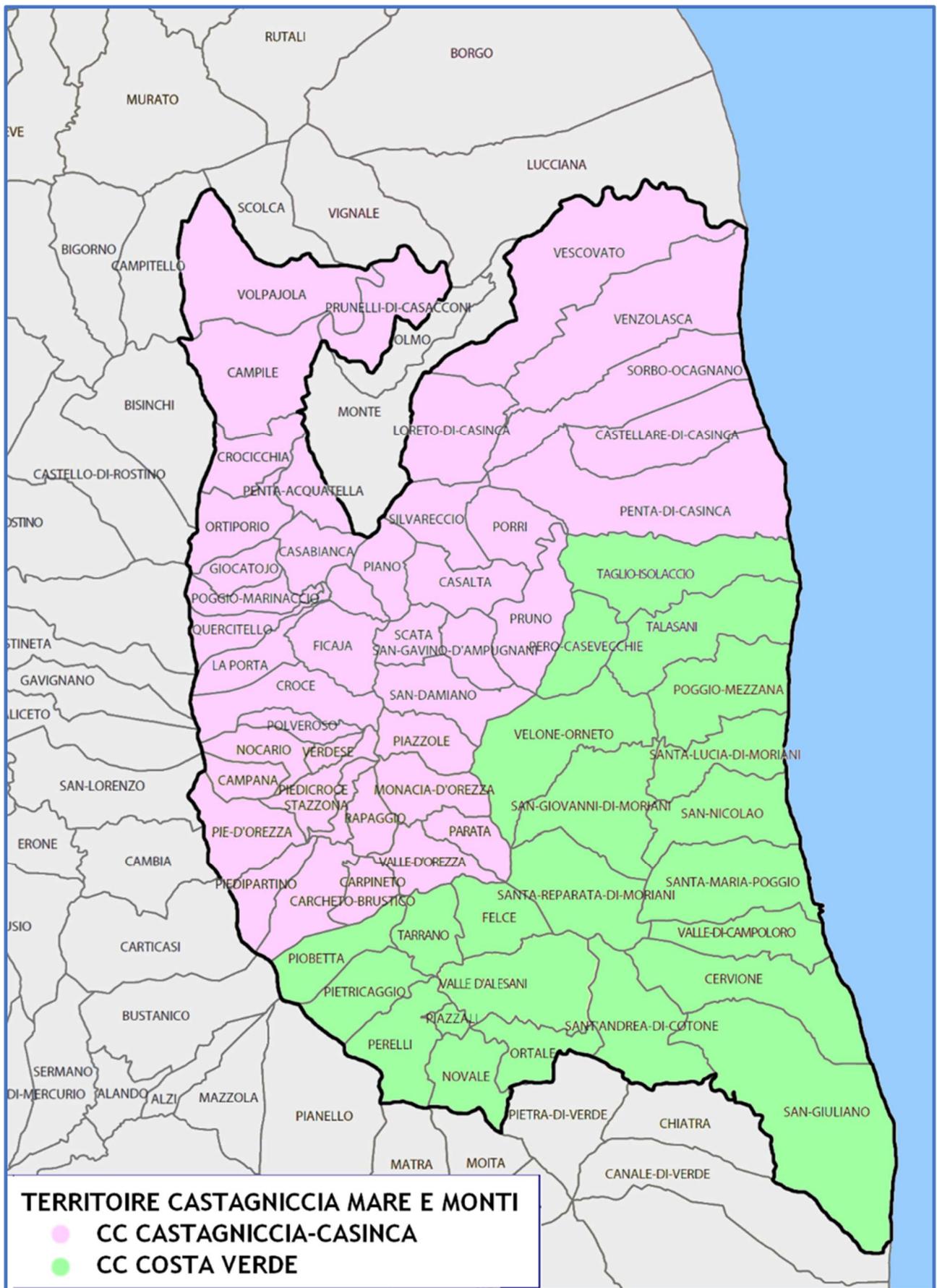
- ☑ 23 224 habitants au dernier recensement 2017 (6.9 % de la population de la Corse)
- ☑ 408 Km² (moins de 4.7% de la superficie de la Corse)
- ☑ 65 communes regroupées en 2 communautés de communes
- ☑ 5 communes sur 65 comptent plus de 1 000 habitants
- ☑ 53 hab. /Km² (33 hab./Km² en Corse)



C'est l'arrêté préfectoral n° PREF2B/DRCT/BCLST/37 du 27 décembre 2016 qui a créé, au 1^{er} janvier 2017, **la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca**. Celle-ci, composée de 42 communes membres, est issue, d'une part, de la fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani et, d'autre part, de l'extension du territoire né de cette fusion aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casacconi et Volpajola, ces dernières provenant de la dissolution de la communauté de communes de "Casacconi à Golu suttanu" suite aux nouvelles dispositions instaurées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite "Loi NOTRe", portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté de communes de la Costa Verde, quant à elle, a été créée en 1993. Composée de cinq communes à son origine, son périmètre a été élargi une première fois en 2001 aux 14 communes des anciennes pieve du Campulori, du Muriani et de la Tavagna. Puis, elle a absorbé le Sivom de l'Alesani en 2011 et compte aujourd'hui 23 communes.

Ce sont les territoires de ces deux intercommunalités, regroupant au total 65 communes membres, qui constituent le territoire désigné par l'appellation « Castagniccia Mare à Monti ».



Situé à l'est du département de Haute-Corse, la Castagniccia Mare à Monti est un territoire d'une superficie de 408 km², composé d'une bande littorale, d'une plaine à vocation agricole et d'un arrière-pays montagneux.

Ce territoire jouit d'une situation géographique privilégiée, à 30 mn de l'agglomération bastiaise, de son port, et à 10 minutes de l'aéroport international de Poretta. Il est traversé par la RT10, un des axes routiers les plus fréquentés de Corse, qui génère des flux importants de population notamment en saison estivale.

1. Un territoire attractif... mais une attractivité inégale

Les derniers chiffres du recensement 2017 entrés en vigueur tout récemment confirment que le territoire de Castagniccia Mare à Monti, avec ses 23 224 habitants, possède une attractivité indéniable.

La population y est en constante progression depuis le début des années 80, une progression qui s'est accentuée ces dix dernières années, s'appuyant sur un solde migratoire positif (alors que le solde naturel reste quasiment nul).

Si l'on prend en considération les seules 12 dernières années, le territoire a gagné plus de 3 200 habitants soit plus de 16% d'augmentation avec des pointes à plus de 36% pour l'agglomération littorale de Moriani (San Nicolao) ou encore 33% pour celle Folelli (Penta di Casinca). Aujourd'hui, c'est donc sur la zone plaine/littoral que se concentre la population ce qui ne va pas sans quelques inconvénients, réels ou supposés, inhérents à la périurbanisation.

Les villages de l'arrière-pays ont quant à eux connu un important processus de désertification vers les zones littorales de la Costa Verde et de la Casinca. La fin des années 90 marque un retournement de tendance et des signes de reprise démographique sont perceptibles dans l'intérieur. Tout au moins, le processus de désertification semble s'y être arrêté.

Malgré cette timide tendance positive, il faut bien admettre que de nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : alors que 35 communes sur 65 possèdent moins de 100 habitants, seules 5 en comptent plus de 1 000.

Globalement, le territoire est jeune comparativement à l'ensemble de la région Corse, avec un taux de près de 35% de moins de 20 ans (20.8% pour la Corse) et 21% de plus de 65 ans (20.7% pour la Corse). Toutefois, il existe de grandes disparités et certaines communes de l'intérieur présentent des taux de population âgée de plus de 65 ans proche de 100%...

Plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent des handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : population vieillissante, absence de commerces et de services, difficultés de déplacement...

2. Un environnement riche et encore préservé

La Castagniccia Mare à Monti est un territoire qui présente une vraie diversité géographique que l'on peut résumer à quatre espaces distincts mais complémentaires :

- Une zone littorale avec une côte rectiligne et des plages de sable qui s'étalent sur une trentaine de kilomètres entre l'embouchure du Golo et celle du Fiume d'Alesani. Cet espace qui concentre la plupart des établissements touristiques (notamment sur la Costa Verde) reste préservé au nord et au sud. Il est important de souligner que ce littoral est sujet à une érosion maritime préoccupante qui pourrait bouleverser l'économie locale si des solutions urgentes ne sont pas mises en œuvre ;
- Une zone de plaine, certes de plus en plus urbanisée, mais qui offre également de nombreuses terres agricoles fertiles et productives qu'il faut absolument préserver notamment au nord de la Casinca et au sud de la Costa Verde. Le paysage y est façonné par la pratique du maraichage, de l'arboriculture ou encore de la viticulture...
- Une zone de piémont et de moyenne montagne qui abrite les villages et hameaux aux maisons traditionnelles de schiste.
- Une zone de montagne qui culmine à 1767 mètres au sommet du mont San Petrone, caractérisée par de fortes pentes et des vallées encaissées.

Sur chacune de ces zones, on trouve des réservoirs de biodiversité remarquables, dont certains sont classés en sites Natura 2000¹ ou encore en ZNIEFF (la majeure partie du territoire de l'arrière-pays).

L'eau demeure une véritable richesse en Castagniccia Mare à Monti, un territoire vert grâce à une pluviométrie relativement importante, qui dispose d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses sources. Cette richesse est néanmoins insuffisamment maîtrisée et valorisée hormis l'exploitation de la source des Eaux d'Orezza qui a acquis aujourd'hui une renommée internationale.

En matière d'environnement, des progrès restent à faire notamment sur la collecte et le traitement des déchets, la résorption de décharges sauvages ou encore l'assainissement même si les structures intercommunales locales y consacrent aujourd'hui la majeure partie de leur énergie et de leur budget.

Des paysages naturels et géologiques, des forêts de châtaigniers, de hêtres ou encore de chênes, une architecture véritablement harmonieuse des villages « crèches », un patrimoine vernaculaire, et culturel intéressant, près de 300 km des sentiers de randonnées... Voici quelques-unes des ressources naturelles et patrimoniales locales, dont la plupart se concentrent dans l'intérieur et en altitude, qui mériteraient sûrement d'être mieux valorisées.

Quarante communes sur les soixante-cinq que compte le territoire appartiennent au Parc Naturel Régional de la Corse, reconnaissant ainsi les atouts environnementaux et patrimoniaux ainsi que le caractère « montagnard » d'une partie du territoire de la Castagniccia Mare à Monti.

3. Une économie vulnérable et concentrée sur la zone plaine/littoral

Les caractéristiques du tissu économique de la Castagniccia Mare à Monti ne sont pas très éloignées de celles que l'on retrouve dans l'ensemble de l'île et plus particulièrement sur la côte orientale :

- Une prépondérance du secteur du commerce et des services notamment des activités liées au tourisme ;
- Une place importante du BTP entraîné par le développement des promotions immobilières et la commande publique ;
- Une agriculture encore bien présente même si elle reste peu pourvoyeuse d'emplois ;
- Un secteur industriel peu développé qui peine à se diversifier hors industries agro-alimentaires ;
- Une administration publique locale qui offre un grand nombre d'emplois même s'ils sont souvent peu qualifiés.

Le tourisme est assurément le principal moteur de l'économie locale, qui impacte l'ensemble des secteurs d'activités économiques et notamment le commerce et les autres services. Avec une capacité d'accueil de 15.000 lits professionnels, dont la plupart sont concentrés sur le littoral de la Costa Verde, le territoire s'est progressivement fait une place à part entière parmi les destinations touristiques corses. Il s'agit d'une clientèle que l'on peut qualifier de familiale, relativement captive, qui a choisi la Castagniccia Mare à Monti, pour sa position centrale, son côté nature, tranquille et authentique, mais aussi souvent pour des considérations économiques... Progressivement, grâce à l'action de l'Office de Tourisme, le secteur se professionnalise et se structure pour proposer au visiteur une nouvelle expérience autour des valeurs d'hospitalité, de convivialité et de qualité, en recherchant à inclure toujours davantage une dimension éco-responsable aux contenus des séjours.

L'essentiel de **l'activité agricole** se concentre dans la plaine depuis que les aménagements hydrauliques réalisés dans les années 60 ont permis le développement d'une agriculture productive. Maraichage, cultures fruitières, agrumiculture, viticulture et élevage sont les principales spéculations que l'on y retrouve souvent accompagnées par des démarches qualité, indispensables aujourd'hui à l'amélioration du revenu des exploitants.

Dans l'intérieur, l'agriculture d'autosubsistance a quasiment disparu et les terrasses sont aujourd'hui en friche. Seule l'activité d'élevage extensif reste très présente dans la plupart des villages de Castagniccia.

¹ 4 sites Natura 2000 : Châtaigneraie et ruisseaux de Castagniccia / Site à Botrychium simple et châtaigneraies du Bozio / Dune de Prunete-Canniccia / Tanghiccia-Golo-Ciavattone-Mucchiatana

La castanéculture qui a connu un certain regain d'activité, est freinée depuis quelques années par le Cynips alors que la culture du noisetier semble installée sur une dynamique très intéressante.

Quant à la pêche, le port de Taverna a perdu depuis longtemps le rôle moteur qu'il jouait dans les années 80.

Si le **commerce et les services** sont bien présents sur le territoire, ils sont concentrés pour la quasi-totalité d'entre eux sur les zones plaine/littoral et notamment dans les quatre principaux bourgs centres du territoire : Arena-Vescovato, Folelli (Penta di casinca), Moriani (San Nicolao) et Cervioni. Les villages de l'intérieur sont de plus en plus démunis en ce qui concerne l'accès aux commerces et services de base.

Le BTP reste une activité importante en Castagniccia Mare à Monti. C'est la seule activité présente dans les villages de l'intérieur avec l'élevage, même si elle reste sous une forme très artisanale. En plaine, c'est une activité qui a connu un réel développement dans les 10 dernières années avec l'émergence de nombreux projets immobiliers allant de pair avec une forte croissance démographique.

Plus globalement, l'économie locale reste fragile. Elle repose sur de petites structures individuelles qui, pour plus de 75%, ne disposent d'aucun salarié, ont un accès difficile au financement bancaire, et dès lors, peinent à réaliser les investissements nécessaires à leur développement ou leur survie.

De plus, un certain nombre de chefs d'entreprises, artisans, et commerçants arrivent à l'âge de la retraite en ayant peu d'espoir de transmission de leur établissement hormis dans le cadre d'une succession familiale.

Enfin, le manque de formation initiale, les difficultés d'accès à la formation continue liée à l'éloignement des centres urbains, l'absence de démarches collectives et de partenariats, ou bien encore la fracture numérique demeurent sans aucun doute d'autres freins à l'entrepreneuriat local.

4. Une situation sociale fragile

Le territoire bénéficie de facteurs favorables parmi lesquels on pourrait citer : un cadre de vie agréable, des prix du foncier et de l'immobilier encore abordables, un accès à la propriété du logement largement répandu et la proximité de l'aire urbaine du Grand Bastia.

C'est néanmoins un territoire où certaines difficultés rencontrées par la population sont plus importantes que dans d'autres territoires de l'île avec notamment :

- Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables ;
- Un taux d'emplois salariés très en dessous de la moyenne régionale ;
- Un taux de chômage plus important notamment chez les jeunes et les femmes.

Cette situation est renforcée par la forte saisonnalité des principales activités économiques (tourisme et agriculture), le vieillissement de la population dans l'intérieur, le glissement vers le sud des populations en situation de précarité issues de l'aire urbaine du Grand Bastia, les difficultés de déplacement, voire d'isolement pour certains...

- Historique sur les démarches de développement durable, de transition écologique

	CC de la Costa-Verde	CC Castagniccia Casinca
Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Opération d'économie circulaire avec récupération des huiles usagées pour transformation en savon ; - Récupération des palettes bois pour transformation en granulés de bois de chauffage ; - Récupération et valorisation des textiles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour la Casinca ; - Réalisations de point de tri en semi-enterré ; - Mise en place de borne semi-enterrées ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation du parc automobile en véhicule électrique ; - Gestion de la fréquentation des milieux naturels ; - Installation de toitures photovoltaïques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la collecte des biodéchets auprès des professionnels ; - Etude d'optimisation du tri et de mise en place de la collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires ; - Etude sur le développement touristique et économique.
En cours		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la collecte en porte à porte (pour le tri sélectif) sur la commune de Vescovato ; - Assainissement/extension des réseaux de collecte. - Réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées de l'Orezza-Ampugnani-Casacconi ; - Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour la Casinca ; - Points d'apport volontaire (pour tri sélectif) ; - Sentier « Itinéraire en Castagniccia » ; - Voie douce/verte ; - Acquisition de nouveaux véhicules de collectes ; - Réalisation du Plan Paysage ; - Gestion des boues ; - Prise de compétence AEP ; - GEMAPI.
Projets communs	<ul style="list-style-type: none"> - Candidature au programme Avenir Montagne « ingénierie ». 	

- Liste des compétences obligatoires et supplémentaires des Bénéficiaires :

	Statut CC de la Costa-Verde	Statut CC Castagniccia Casinca
Compétences obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace • Actions de développement économique • Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage • Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace • Actions de développement économique • Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage • Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) • Assainissement des eaux usées
Compétences supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie • Politique du logement et du cadre de vie • Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire • Actions sociales • Gestion du service assainissement (eaux usées domestiques et professionnelles sauf eaux pluviales) • Gestion, entretien des réseaux de collecte des eaux usées des postes de relevages, station d'épuration des eaux usées des 23 communes de la Costa-Verde • Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif • Mise en place d'un service d'extension de réseaux de collecte • Mise en œuvre d'un service public de dépotage de fosse septique • Réalisation d'une unité de séchage des boues de la station d'épuration • Création de voies douces ou vertes sur le territoire (vélo, pédestre, équestre, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire • Définition, mise en place, gestion et animation d'une politique culturelle et patrimoniale communautaire • Action sociale d'intérêt communautaire • Soutien au développement et à la mise en cohérence de l'offre de formation initiale aux pratiques artistiques proposées par la structure associative Scola in Festa • Exploitation de la source minérale Surgente Suttana • Secrétariat mutualisé sur les communes de Campana, Nocario, Piazzole et Verdesè

- Les éléments ou diagnostics territoriaux existants (PLU, Agenda 21, PCAET, PLPDMA, Sur le dev éco, etc.)

CC de la Costa-Verde	CC Castagniccia Casinca
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic programme LEADER ; - Projet de développement stratégique du territoire - Schéma culturel ; - Schéma sur la mobilité douce ; - Schéma sur la collecte séparative des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'optimisation du tri et de mise en place de la collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires ; - Etude sur le développement touristique et économique ; - Diagnostic programme LEADER.

Récit du territoire et ses orientations et politiques structurantes :

<p>UNE FINALITE TERRITORIALE FAIRE DE LA CASTAGNICCIA MARE E MONTI UN TERRITOIRE ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET ECORESPONSABLE.</p>
<p>DES ENJEUX A RELEVER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Maitrise d'une croissance démographique soutenue (sans pour autant dévoyer l'identité du territoire) et de l'urbanisation ▣ Préservation de la qualité de vie ▣ Maintien et développement des services à la population ▣ Développement économique équilibré et créateur d'emplois ▣ Amélioration et diversification de l'offre touristique ▣ Préservation et valorisation de la richesse patrimoniale ▣ Valorisation économique des ressources locales
<p>UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AXEE AUTOUR DE 3 PRIORITES → MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE → ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE → PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT</p>

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AXEE AUTOUR DE 3 PRIORITES

MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

1. MIEUX MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Renforcer et diversifier l'accessibilité et la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la RT10 un axe structurant du territoire Développer la complémentarité de l'offre de transport (train...) et favoriser l'intermodalité Améliorer le réseau routier intérieur pour décroisonner l'arrière-pays Expérimenter de nouvelles solutions de mobilité	Projets  Vo  Tr  pl  Ex  Fo
Améliorer la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Impulser une politique de l'habitat adaptée Améliorer les infrastructures (électricité/ haut-débit...)	Projets  O  l'h  Cr  cu

2. ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE

<p>Améliorer la diffusion spatiale du développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none">  Trouver une meilleure cohérence en matière développement des commerces de proximité 	
<p>Assumer et développer un tourisme créateur de richesses et d'emplois</p>	<ul style="list-style-type: none">  Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire en créant des hébergements adaptés et des produits autour du patrimoine et de la culture, des sports de pleine nature...  Soutenir la création d'Hotels de qualité sur le territoire (écolabel européen) 	
<p>Accompagner une agriculture de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none">  Amplifier le développement des filières en favorisant la qualité (noisettes, agrumes, maraichage, viande...)  Favoriser une agriculture raisonnée  Soutenir les projets de transformation des productions locales  Améliorer la définition et la localisation des espaces agricoles sur le territoire 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  Circuits courts  Actions du Gal Leader en matière de valorisation des productions locales  Production d'engrais (plateforme de compostage)

3. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

<p>Prévenir les risques majeurs</p>	<ul style="list-style-type: none">  Lutter contre l'érosion du littoral en s'engageant dans une phase opérationnelle (après des décennies d'études...)  Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes concernées 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  Gestion durable du trait de côte  By-pass artificiel (CCCV)  Restauration et protection des zones littorales à enjeux  DFCI et DECI
--	---	--

<p>Améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none">  Amplifier les efforts de restauration du patrimoine (couvents, petit patrimoine...)  Favoriser la réhabilitation de l'habitat traditionnel (matériaux biosourcés) et des terrasses dans les hameaux  Mettre en valeur les sites naturels remarquables du territoire 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  Plan Paysage (4C)
<p>Préserver les richesses environnementales et la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none">  Protéger et valoriser les écosystèmes remarquables  Gérer durablement la ressource en eau  Optimiser la gestion des déchets et l'économie circulaire  Poursuivre le développement et l'amélioration de l'assainissement collectif 	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none">  GEMAPI  Aménagement, protection et mise en valeur des zones Natura 2000, des zones humides et des cours d'eau d'intérêt patrimonial  Projet commun d'AEP (SIVU Casinca Moriani / 4C / CCCV)  Travaux d'assainissement : PPI de 7.5 M€ pour la CCCV et de 16 M€ pour la 4C  Projet commun de gestion des boues de STEU (4C/CCCV)  Projet commun de réalisation d'une plateforme de compostage pour le traitement et la valorisation des biodéchets (4C/CCCV)

<p>Aménagement de l'espace et développement une véritable politique Energie/Climat</p>	<ul style="list-style-type: none">  S'adapter au changement climatique  Développer les énergies renouvelables  Favoriser les opérations de rénovation énergétique  Améliorer la qualité de l'air  Mise en œuvre de directives territoriales d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none">  Projet de toiture et de parc photovoltaïque et éolien (CCCV)  Isolation type RT2020 des bâtiments publics CCCV  Parc de véhicules électriques, hybrides et rechargeables  Création d'un point Info Energie permanent et mise en œuvre d'une politique d'aide publique locale  <i>Elaboration d'un SCOT</i>
---	--	--

1.2 Actions du territoire sur thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire

Avancement des politiques territoriales et programmes territoriaux liés :

La CC Costa Verde :

- n'a pas délibéré son PCAET
- n'a pas réalisé son BGES
- n'a pas élaboré son PLPDMA
- a voté le périmètre du SCoT (mais pas encore arrêté)

Concernant les labels :

- N'est pas en démarche Cit'ergie
- n'a jamais utilisé le référentiel

La CC Castagniccia Casinca :

- n'a pas délibéré son PCAET
- n'a pas réalisé son BGES
- n'a pas élaboré son PLPDMA
- a voté le périmètre du SCoT (mais pas encore arrêté)

Concernant les labels :

- N'est pas en démarche Cit'ergie
- n'a jamais utilisé le référentiel

2 Description détaillée de l'opération

La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

Phase 1

- Audits des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
- Définition des objectifs du contrat

Phase 2

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Evaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

3 Objectifs et résultats attendus

3.1 Phase 1 : Organisation et définition d'un cap

Les Bénéficiaires s'engagent à définir et mettre en place :

3.1.1 Des référents internes

Identification pendant la phase 1 et pour toute la durée du contrat :

- D'un/d'une élu/e référent/e
- CC de la Costa-Verde : Antomarchi Vincent (VP délégations : environnement, aménagement de l'espace et urbanisme)
- CC Castagniccia Casinca : Antoine Poli (Président de la communauté de communes)

- Et d'un/d'une **référent/e et animateur/trice** de la démarche de transition écologique du territoire
- CC de la Costa-Verde : Frati-Renosi Maryline (Directrice du pôle Développement Territorial)
- CC Castagniccia Casinca : Mouries Dominique (DGS) ou Negroni Stéphanie (Responsable développement territorial)

3.1.2 Un comité de suivi

Constitué a minima de :

- L'élu/e référent/e
- CC de la Costa-Verde : Antomarchi Vincent (VP délégations : environnement, aménagement de l'espace et urbanisme)
- CC Castagniccia Casinca : Poli Antoine (Président de la communauté de communes)

- L'animateur/trice
- CC de la Costa-Verde : Luisi Paola (VTA)
- CC Castagniccia Casinca : Vangioni Angélique (VTA)

- Du/de la DGS
- CC de la Costa-Verde : Nicolai Marc
- CC Castagniccia Casinca : Mouries Dominique

- Des responsables des directions/services :
- CC de la Costa-Verde : Frati-Renosi Maryline (Directrice du pôle Développement Territorial)
- CC Castagniccia Casinca : Negroni Stéphanie (Responsable développement territorial)

- Du/de la Directeur/trice Régional/e de l'ADEME ou son/sa représentant/e
- Du préfet de département ou son représentant
- Des représentants des différents services de la collectivité impliqués dans le programme d'actions ;
- Des partenaires locaux/régionaux selon le contexte

Le Comité de suivi se réunira au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire selon l'avancement du programme d'actions et à une date choisie d'un commun accord entre les parties. Ce Comité pourra inviter d'autres personnes après accord de ses membres.

Ce Comité de suivi a pour mission :

- D'assurer le bon déroulement des actions engagées, de relever les difficultés et d'arbitrer sur la réorientation des actions/moyens
- Réaliser un suivi financier des actions majeures initiées par la phase 1 et tout au long du contrat,

- De procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours,
- D'approuver et de bâtir le contenu des actions pour l'année suivante.

3.2 Une gouvernance interne

Les Bénéficiaires s'engagent à développer une transversalité dans leurs services pour favoriser l'émergence d'actions pour la transition écologique dans l'ensemble de leurs services et de leurs politiques.

3.3 Une gouvernance externe

Les Bénéficiaires s'engagent à mettre en place ou renforcer une gouvernance avec des acteurs du territoire pour enrichir leurs plans d'actions et être en phase avec les besoins du territoire.

3.4 Les Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Les Bénéficiaires s'engagent à réaliser des audits sur la base des référentiels Climat Air Energie et économie circulaire. Les auditeurs sélectionnés par l'ADEME remettront des rapports d'audit qui constitueront les deux premiers rapports d'avancement de la phase 1. Ils permettront de définir la performance des Bénéficiaires en matière de politique économie circulaire et Climat air énergie et de valider les valeurs de référence pour ce contrat d'objectifs.

- **Pour le référentiel Climat Air Energie**, l'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois suivant le début d'opération auprès de sa direction régionale. Les Bénéficiaires seront accompagnés par un conseiller Climat Air Energie mis à disposition gratuitement par l'ADEME sur l'ensemble de la durée technique de l'opération ou partiellement si elle est déjà accompagnée par un conseiller à la date de début d'opération du contrat.

Les collectivités déjà engagées dans la démarche anciennement Cit'ergie ou dans le volet Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique pourront présenter un rapport d'audit déjà réalisé s'il date de moins de trois ans après la date de début d'opération définie au point 5.

- **Pour le référentiel Economie Circulaire**, les collectivités pourront accéder à l'outil directement depuis la plateforme <https://territoiresentransitions.fr/>
- L'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois suivant la date de début d'opération auprès de sa direction régionale

3.5 Des diagnostics territoriaux pour la transition écologique.

Au regard :

- des diagnostics territoriaux existants (SCOT, PLUI, PCAET etc.),
- des informations apportées par les référentiels Climat Air Energie et économie circulaire sur l'avancement de ces politiques,
- des propositions et échanges issues de la gouvernance mis en place,

Les Bénéficiaires compléteront ses diagnostics territoriaux afin de concevoir le premier plan d'actions.

3.6 Le premier plan d'actions

Les Bénéficiaires élaboreront leurs plans d'actions au regard :

- des audits des référentiels,
- des travaux avec la gouvernance interne et externe,

- des diagnostics territoriaux existants et réalisés
- et de leurs orientations et politiques structurantes.

Le premier plan d'actions devra concerner au moins une des politiques ou projets majeurs du territoire en indiquant les acteurs mobilisés et les enjeux visés.

4 Phase 2 : animation de la dynamique et amélioration continue

4.1 La mise en place des plans d'actions

Le référent des Bénéficiaires, devra tenir l'ADEME périodiquement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.

Avec la gouvernance interne et externe et **les compléments de diagnostics territoriaux que les Bénéficiaires initieront**, elle continue d'enrichir son plan d'actions sur l'ensemble de la phase 2 en poursuivant la co-construction d'initiatives avec les acteurs du territoire.

Les Bénéficiaires rendront compte de leurs avancées dans les rapports d'avancement.

4.2 La réalisation des audits finaux :

- **Les Bénéficiaires commanderont les audits Climat Air Energie et Economie circulaire dans les 3 mois** précédant la fin de la phase 2 pour mesurer la progression dans les politiques de transition écologiques qui permettra le versement proportionnel de la part variable selon les critères nationaux prédéfinis au chapitre 7

4.3 L'atteinte des objectifs régionaux :

Les objectifs régionaux seront définis par un avenant en fin de phase 1.

5 Calendrier de réalisation de l'opération

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 02/12/2021 au 02/12/2025.

Phase 1 : jusqu'à à 18 mois après le début de l'opération fixée au 02/12/2021.

Validation de la phase 1 à réception des éléments décrits en 8.1.

Phase 2 : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée au 02/12/2021.

6 Engagements des Bénéficiaires

Dans un objectif d'échanges de capitalisation et de partage d'expérience, l'animateur identifié dans cette convention s'engage à participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional.

7 Objectifs de progression dans les référentiels :

La progression dans les référentiels sera évaluée pour tous les EPCI constitutifs du territoire du Bénéficiaire. Chaque EPCI déterminera son niveau de progression en fonction de son premier audit établi en phase 1. La part variable des Bénéficiaires sera proratisée par les EPCI selon le tableau ci-dessous « répartition EPCI » dans le point 8 et à transmettre complétement avec les rapports de phase 1 et 2.

Les éléments et exemples ci-dessous seront à appliquer pour chaque EPCI constitutif du territoire des Bénéficiaires.

Niveaux de progression attendus entre les scores d'audits réalisés en phase 1 et 2.

La progression dans chacun des référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire est associée à une aide additionnelle variable.

Atteindre ou dépasser la progression attendue permettra de déclencher le versement de la totalité de chaque part variable. Sinon le solde de chaque part variable sera calculé au prorata de la progression attendue dans le niveau correspondant.

Exemple : Si la progression dans le référentiel Climat Air Energie est de 50% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associée à au volet Climat Air Energie sera de 50% : Et si la progression dans le référentiel économie circulaire est de 70% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associé sera de 70%.

➤ **Niveaux de progression pour les référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique :**

Les audits Climat Air Energie et Economie Circulaire fournissent chacun une note en pourcentage sur un **potentiel** de points selon les compétences de la collectivité.

- **Niveau 1 :** Avec au premier audit un score **entre 0 et 35 % des points (35 inclus)**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 12 % des points**.
- **Niveau 2 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 35 et jusqu'à 50 % des points (50 inclus)**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 9 % des points**.
- **Niveau 3 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 50 et jusqu'à 75 % des points (75 inclus)**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 6 % des points**.
- **Niveau 4 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 75 % des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 2 % des points**
-

Exemple de calcul de la note Climat Air Energie pour le versement

Pour une collectivité notée sur un potentiel de 350 points, le premier audit lui valide 160 points donc 46% des points potentiels et donc se situe dans l'objectif de progression de niveau 2 (entre 35 et 50 % des points).

Elle a donc un objectif de progression de 9% du potentiel de points pour obtenir 100% de la part variable. Pour cela, elle doit passer de 46% à 55 % soit gagner 32 points et passer de 160 points à 192 points sur les 350 potentiels.

Si pour exemple, en audit final, elle progresse finalement de 25 points et donc obtient 185 sur les 350, elle aura donc progressé de 7% des points entre les deux audits. La progression attendue était de 9 % des points.

Elle a donc réalisé 77% de la progression attendue et recevra donc 77% de la part variable (incluant les avances versées dans la phase 2).

8 Rapports à remettre pour chaque bénéficiaire :

8.1 Les 2 rapports de la phase 1 :

1^{er} rapport d'avancement : Rapports d'Audit Climat Air Energie et d'Audit Economie Circulaire avec le score atteint – modalités en 3.4

2^{ème} Rapport d'avancement de fin de phase 1 comprendra :

- Un résumé qualitatif de la période passée et des actions menées, reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage et les orientations envisagées dans la phase 2 ;

- Liste des membres et rapport des comités de suivi.
- Le nom et fonction du référent et animateur du programme et de l'élu référent.
- Les synthèses des Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire et les domaines sur lesquels progresser
- Récapitulatif des diagnostics territoriaux existants et complémentaires lancés ou programmés pour développer la politique de transition écologique.
- Rapport d'avancement et de fonctionnement de la gouvernance interne et externe établie et un retour qualitatif sur les apports de celles-ci à la définition des plans d'actions
- Le premier plan d'action, rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires ; et les interactions dans les politiques du territoire.

8.2 Les rapports de la phase 2 :

Le 1^{er} et 2^{ème} rapport d'avancement de la phase 2 comprendront :

- Un résumé qualitatif de l'action menée pendant cette deuxième période reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage du programme d'actions et les correctifs et orientations envisagées pour la poursuite de la phase 2;
- L'avancement de tous les plans d'actions définis (rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats, les étapes, l'avancement, les pilotes, les partenaires, les résultats, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration envisagées pour lever ces freins, les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite du plan)
- Les actions et investigations supplémentaires
- **Un tableau récapitulatif des progressions pour les objectifs régionaux**, comme ci-dessous

Indicateurs de résultats	EPCI constitutifs du territoire	Part de chaque EPCI pour le calcul de la part variable	Progression en % du potentiel de points	% de la progression réelle atteint sur la valeur cible pour chaque EPCI	% part variable à verser à la progression
Progression des Objectifs Régionaux	CC de la Costa-Verde	50%	% du potentiel de points	100%	50%
	CC Castagniccia Casinca	50%	% du potentiel de points	50%	25%

- **Pour le 2^{ème} rapport, les dates prévisionnelles d'audits de fin de phase 2 devront être programmées.**

Le 1^{er} rapport sera remis 12 mois après le début de la phase 2 et le 2^{ème} rapport d'avancement 24 mois après le début de la phase 2.

Le rapport final à remettre avant la fin de la durée contractuelle dans le respect des règles générales comprendra :

Les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus actualisés. Il comportera également les éléments suivants :

- Un résumé qualitatif d'une page reprenant les axes forts, les réussites et les difficultés de la mise en œuvre sur les 4 années de la démarche ;
- Les rapports d'Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire et les axes sur lesquels poursuivre la progression. Les audits sur les référentiels devront être **commandés 3 mois avant l'échéance de la durée de l'opération de 48 mois**.
- Un tableau récapitulatif des progressions dans les référentiels et pour les objectifs régionaux, comme ci-dessous :

REPARTITION EPCI							
Indicateurs de résultats	EPCI constitutifs du territoire	Part de chaque EPCI pour le calcul de la part variable	Valeurs atteintes à l'audit de phase 1 (% du potentiel de points - année)	Niveau de progression cible (voir point 7) : progression en % du potentiel de points	Valeurs atteintes à l'audit de fin de phase 2	% de la progression réelle atteint sur la valeur cible pour chaque EPCI	% part variable à verser à la progression dans les référentiels
Progression dans le référentiel Climat Air Energie	CC de la Costa-Verde	50%	<i>exemple</i> : 43 % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +9 % du potentiel de points	58 % du potentiel des points (donc +15 % du potentiel de points)	100%	50%
	CC Castagniccia Casinca	50%	<i>exemple</i> : 43 % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +9 % du potentiel de points	47,5 % du potentiel des points (donc +4,5 % du potentiel de points)	50%	25%
Progression dans le référentiel économie circulaire	CC de la Costa-Verde	50%				#DIV/0!	#DIV/0!
	CC Castagniccia Casinca	50%					

ANNEXE FINANCIERE
AIDE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX CASTAGNICCIA CASINCA
 Contrat de financement n° 21COD0183

1 - Le montant du coût total de l'opération est estimé à : 200 000,00 €

2 – Modalités de calcul de l'aide et vérification du cumul des aides publiques

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une **aide maximale à 350 000€** qui se décompose ainsi :

2.1 - Une aide forfaitaire 37 500,00 €

2.2 - Une aide additionnelle variable 112 500,00 €

Le montant variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs de progression dans les référentiels définis en annexe technique.

Part variable associée à la progression dans le référentiel Climat Air Energie : 56 250,00 €

Part variable associée à la progression dans le référentiel Economie Circulaire : 56 250,00 €

2.3 - Une aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux 25 000,00 €

Le montant de l'aide additionnelle attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs régionaux définis en annexe technique.

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT

FINANCEURS	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% Aide sur total opération	Règles nationales
ADEME	175 000,00 €	87,50%	
Autres (à préciser)			
Total Financements publics	175 000,00 €	87,50%	

Autres Financeurs	Montant des aides privées sollicitées ou attendues pour
Autres (à préciser)	
Total Financements privés	0,00 €
Autofinancement	25 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS	200 000,00 €

3 – Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du contrat de financement et conformément à l'article : **12-1-3** des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, les versements seront effectués de la façon suivante :

Période	Faits déclencheurs	Montant maximum
Phase 1 (Audit Climat Air Energie et Economie Circulaire)	Un versement intermédiaire de 50% du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur présentation de l'audit Climat Air Energie de l'audit Economie Circulaire indiqués au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
Fin Phase 1 (solde de la part forfaitaire)	Un versement intermédiaire du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur remise du rapport d'avancement de fin de phase 1 indiqué au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
Phase 2 (10% de la part variable additionnelle)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 1er rapport d'avancement indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.	11 250,00 €
Phase 2 (10% de la part variable additionnelle)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 2nd rapport d'avancement indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.	11 250,00 €
Phase 2 (versement intermédiaire sur la part variable des objectifs régionaux)	Un versement intermédiaire de 50% du montant visé au 2.3 ci-dessus, sur présentation d'un tableau récapitulatif de la progression dans le rapport d'avancement de la phase 2 correspondant, défini au point 8.2 de l'annexe technique.	12 500,00 €
Fin de la phase 2 solde sur la progression Climat Air Energie solde sur la progression Economie Circulaire solde de la part variable sur atteinte des objectifs régionaux	Le solde de l'aide additionnelle variable sera versé sur présentation d'un rapport final attestant des performances.	102 500,00 €
	Le montant total de la part variable associée à la progression dans le référentiel Climat Air Energie sera recalculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 7 de l'annexe technique. Le montant total de la part variable associée à la progression dans le référentiel Economie	

circulaire sera recalculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 7 de l'annexe technique. Le montant total de la part variable sur atteinte des objectifs régionaux sera calculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 4.3 de l'annexe technique.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales.

L'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention en cas de non atteinte des objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus, tels que définis en annexe technique.

Afficher les cellules de saisie en jaune :
 N° du contrat :
 Localisation :

Oui
 21COD0183
 Corse

ANNEXE FINANCIERE

AIDE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX COSTA VERDE
 Contrat de financement n° 21COD0183

1 - Le montant du coût total de l'opération est estimé à : 200 000,00 €

2 – Modalités de calcul de l'aide et vérification du cumul des aides publiques

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une aide maximale à 350 000€ qui se décompose ainsi :

2.1 - Une aide forfaitaire 37 500,00 €

2.2 - Une aide additionnelle variable 112 500,00 €

Le montant variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs de progression dans les référentiels définis en annexe technique.

Part variable associée à la progression dans le référentiel Climat Air Energie : 56 250,00 €

Part variable associée à la progression dans le référentiel Economie Circulaire : 56 250,00 €

2.3 - Une aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux 25 000,00 €

Le montant de l'aide additionnelle attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs régionaux définis en annexe technique.

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT

FINANCEURS	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% Aide sur total opération	Règles nationales
ADEME	175 000,00 €	87,50%	
Autres (à préciser)			
Total Financements publics	175 000,00 €	87,50%	cumul respecté

Autres Financeurs	Montant des aides privées sollicitées ou attendues pour
Autres (à préciser)	
Total Financements privés	0,00 €
Autofinancement	25 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS	200 000,00 €

3 – Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du contrat de financement et conformément à l'article : **12-1-3** des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, les versements seront effectués de la façon suivante :

Période	Faits déclencheurs	Montant maximum
Phase 1 (Audit Climat Air Energie et Economie Circulaire)	Un versement intermédiaire de 50% du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur présentation de l'audit Climat Air Energie de l'audit Economie Circulaire indiqués au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
Fin Phase 1 (solde de la part forfaitaire)	Un versement intermédiaire du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur remise du rapport d'avancement de fin de phase 1 indiqué au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
Phase 2 (10% de la part variable additionnelle)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 1er rapport d'avancement indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.	11 250,00 €
Phase 2 (10% de la part variable additionnelle)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 2nd rapport d'avancement indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.	11 250,00 €
Phase 2 (versement intermédiaire sur la part variable des objectifs régionaux)	Un versement intermédiaire de 50% du montant visé au 2.3 ci-dessus, sur présentation d'un tableau récapitulatif de la progression dans le rapport d'avancement de la phase 2 correspondant, défini au point 8.2 de l'annexe technique.	12 500,00 €
Fin de la phase 2 solde sur la progression Climat Air Energie solde sur la progression Economie Circulaire solde de la part variable sur atteinte des objectifs régionaux	Le solde de l'aide additionnelle variable sera versé sur présentation d'un rapport final attestant des performances. Le montant total de la part variable associée à la progression dans le référentiel Climat Air Energie sera recalculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 7 de l'annexe technique. Le montant total de la part variable associée à la progression dans le référentiel Economie	102 500,00 €

circulaire sera recalculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 7 de l'annexe technique. Le montant total de la part variable sur atteinte des objectifs régionaux sera calculé au prorata de la progression attendue, indiqué au point 4.3 de l'annexe technique.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales.

L'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention en cas de non atteinte des objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus, tels que définis en annexe technique.